



PRINCIPAUTÉ DE MONACO
DÉPARTEMENT DES RELATIONS
EXTÉRIEURES

**LA POLITIQUE EXTERIEURE
DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO
EN 2011**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1 RELATIONS BILATERALES	7
1-1. AVEC LA FRANCE.....	7
1-2. AVEC L'ITALIE.....	9
1-3-AUTRES RELATIONS BILATERALES.....	11
1-3-1. LE CORPS DIPLOMATIQUE DES PUISSANCES ETRANGERES ACCREDITEES EN PRINCIPAUTE.....	11
1-3-2. LE CORPS DIPLOMATIQUE ACCREDITE PRES LES PUISSANCES ETRANGERES ET REPRESENTANT LA PRINCIPAUTE DE MONACO AU SEIN DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES.....	12
1-3-3. LE CORPS CONSULAIRE ETRANGER ACCREDITE EN PRINCIPAUTE DE MONACO.....	15
1-3-4. LE CORPS CONSULAIRE DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO A L'ETRANGER.....	16
2 POLITIQUE EUROPEENNE	19
2-1- MONACO ET L'UNION EUROPEENNE.....	19
2-2- MONACO ET LE CONSEIL DE L'EUROPE.....	20
2-3- MONACO ET LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME.....	22
2-3-1. ARRET <i>PRENCIPE</i> CONTRE MONACO.....	22
2-3-2. AFFAIRE <i>LAUTSI</i> CONTRE L'ITALIE.....	23
2-3-3. CONFERENCE A IZMIR.....	23
2-3-4. NOMINATIONS IMPORTANTES.....	24
3 RELATIONS MULTILATERALES	25
3-1. DANS LE CADRE DE L'ONU ET SES INSTANCES SPECIALISEES.....	25
3-1-1. L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (O.M.S.).....	28
3-1-2. L'ONUSIDA.....	30
3-1-3. LES ORGANISATIONS HUMANITAIRES.....	30
3-1-4. LE HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME (UNHCDH).....	31
3-1-5. L'UNESCO.....	34
3-1-6. L'UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS (UIT).....	37
3-2. L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF).....	37
3-3. L'ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE (OSCE).....	40
3-4. L'AGENCE INTERNATIONALE POUR L'ENERGIE ATOMIQUE (A.I.E.A.).....	42
3-5. LE BUREAU INTERNATIONAL DES EXPOSITIONS (BIE).....	43
3-6. L'UNION POUR LA MEDITERRANEE (UPM).....	43
3-6-1. L'UNION POUR LA MEDITERRANEE EN 2011.....	43
3-6-2. UNE PARTICIPATION ACTIVE DE MONACO AUX TRAVAUX DE L'UPM.....	45
3-6-3. MONACO ET LA FONDATION ANNA LINDH (FAL).....	45
3-6-4. MONACO ET LES INSTITUTIONS EURO-MEDITERRANEENNES.....	48
3-7. L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS (OEA).....	48
3-8. L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (OMPI).....	49
4 POLITIQUES SECTORIELLES	51

4-1. LA PROTECTION DES ENFANTS	51
4-2. L'ENVIRONNEMENT	53
4-2-1. MERS ET OCEANS	54
4-2-2. BIODIVERSITE	56
4-2-3. LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	57
4-2-4. REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES.....	58
4-3. LE SPORT	59
4-4. LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT	60
4-4-1. L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT	60
4-4-2. LES CANAUX D'ACHEMINEMENT.....	60
4-4-3. LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE	61
4-4-4- LES DOMAINES D'INTERVENTION	62
4-4-4. L'AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE.....	64
4-4-4. LE PARTENARIAT AVEC LES CHAINES MONEGASQUES	65
4-4-5. LE PARTENARIAT PUBLIC/PRIVE.....	67
4-4-7. LES ACTIONS CONTRE LES MINES	67
<u>5 VISITES OFFICIELLES ET ACCUEILS</u>	69
5-1. L'EVENEMENT DE L'ANNEE 2011 : LE MARIAGE PRINCIER	69
5-2. ORGANISATION DE CONFERENCES INTERNATIONALES EN PRINCIPAUTE	70
5-3. CONTRIBUTION DE LA DIPLOMATIE MONEGASQUE A LA POLITIQUE D'ATTRACTIVITE MENEES PAR LE GOUVERNEMENT PRINCIER	71
5-4. PROMOTION DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DES ACTIONS CARITATIVES MONEGASQUES AU TRAVERS DU RESEAU DIPLOMATIQUE	72
5-4-1. AUX ETATS-UNIS	72
5-4-2. EN EUROPE	72
5-4-3. EN ASIE.....	72
5-5. VOYAGES OFFICIELS ET REPRESENTATIONS DE MONACO A L'ETRANGER	73
5-6. MANIFESTATIONS ET ACCUEILS DE LA FAMILLE SOUVERAINE EN LIEN AVEC LES AMBASSADES ET REPRESENTATIONS MONEGASQUES A L'ETRANGER	77
5-6-1. AUX ETATS-UNIS	77
5-6-2. EN EUROPE	78
5-6-3. AU MOYEN ORIENT	78
5-7. ACCUEILS OFFICIELS EN PRINCIPAUTE, REALISES PAR LE DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES	79
<u>CONCLUSION</u>	83
<u>ANNEXES</u>	85
GLOSSAIRE	86
RECAPITULATIF DES PROJETS MIS EN ŒUVRE DANS LES PAYS PRIORITAIRES ET PARTENAIRES DE LA COOPERATION MONEGASQUE EN 2011	89

INTRODUCTION

Sur fond de crise mondiale depuis déjà 3 années, la politique extérieure 2011 de la Principauté est plus que jamais axée sur le **Rayonnement** de Monaco sur la scène internationale dans les domaines qui lui sont particulièrement importants. L'année 2011 a été marquée par des événements notables sur le plan des relations internationales, les relations diplomatiques, et les affaires protocolaires suivants :

- **poursuite de l'élargissement du réseau diplomatique et consulaire monégasque et des accréditations d'Ambassadeurs étrangers** : en 2011, avec 26 nouvelles accréditations d'Ambassadeurs et 11 nouveaux Consuls en Principauté, la politique d'élargissement de Monaco se poursuit. En parallèle, la Principauté dispose de 15 Ambassadeurs accrédités auprès de 26 Etats et des 15 plus importantes Organisations Internationales. Le réseau diplomatique est créateur d'opportunités sans précédent pour la promotion de Monaco au plan politique, économique, touristique, mais aussi dans la promotion des valeurs de protection des droits de l'homme, de l'environnement et de lutte contre le VIH/Sida ;
- **accueil de Conférences de haut niveau à Monaco** : Dans le cadre de sa contribution à Rio +20, S.A.S. le Prince Souverain a souhaité que soit organisé en novembre 2011, à Monaco, la réunion d'experts de haut niveau, sur le thème de la « **gestion durable des océans dans le cadre d'une économie verte et de l'éradication de la pauvreté** ». L'Atelier a résulté en une série de recommandations politiques concrètes, regroupées dans le « **Message de Monaco** », qui a été présenté officiellement au Bureau du Processus Préparatoire de Rio +20 par la Représentation Permanente de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies lors de la dernière Réunion intersession, le 15 décembre 2011, au siège des Nations Unies à New York ;
Par ailleurs, cinq ans après le lancement du Programme, la Principauté de Monaco a de nouveau été choisie comme pays hôte pour la Conférence intitulée « **Monaco+5 : Construire une Europe adaptée aux enfants : changer une vision en réalité** ». Sous la Présidence de S.A.R. la Princesse de Hanovre la Conférence a accueilli environ 200 participants et notamment des représentants de Gouvernements, d'Organisations internationales, d'ONG, d'entreprises privées, de réseaux professionnels, des parlementaires, des médiateurs, ainsi que des enfants. L'organisation de cette Conférence en Principauté a permis de réitérer le plein soutien de Monaco aux actions liées à la protection de l'enfance ;
- **première représentation du Gouvernement princier à la conférence de l'AIEA à Vienne** : à l'occasion de la 55^{ème} Conférence de l'A.I.E.A., les Autorités monégasques marquent leur participation aux efforts fournis par la communauté internationale en matière de **coopération nucléaire**, tant sur le plan de la **prévention et de la protection** que de la **conduite d'interventions d'urgence**. La Principauté entend également collaborer au développement des applications pacifiques du nucléaire, notamment **l'accès à l'eau potable** (thème du Forum Scientifique de l'AIEA cette année) et la **lutte contre le cancer** (soutien de Monaco au Programme d'action en faveur de la cancérothérapie – PACT) ;
- **le rapprochement avec l'Union Européenne** : des contacts ont été pris avec les différents services de la Commission européenne afin d'évoquer certains sujets de préoccupation pour la Principauté et cerner les diverses possibilités de coopération envisageables ;
- **Les Célébrations du Mariage Princier** : Le Département des Relations Extérieures, fut mandaté au mois de novembre 2010, afin d'assurer la charge d'une des Cellules de l'organisation du Mariage Princier, à savoir la Cellule « Accueils protocolaires et transports » des Hautes personnalités présentes pour l'occasion.

1

RELATIONS BILATERALES

L'année 2011 a été marquée par de grands changements politiques. Dès le mois de janvier « le Printemps arabe » a conduit au renversement, aussi spectaculaire qu'inattendu, de régimes en place depuis plusieurs décennies tout d'abord en Tunisie, puis en Egypte et en Libye. La Syrie sera également touchée par un large mouvement de contestation. La crise entamée à Damas perdure en ce début d'année 2012 et les diplomaties occidentales assistent à la remise en question des équilibres stratégiques de la région.

2011 fut également affectée par des bouleversements climatiques de grande ampleur qui ont plongé le Japon au mois de mars, puis les Philippines en fin d'année, dans des crises majeures.

Pour autant, le Sommet de Durban en décembre 2011 n'a pas permis de mettre en œuvre une véritable politique globale face aux grands enjeux climatiques et environnementaux. En effet, un large consensus international peine à voir le jour et le Sommet de Durban a simplement donné lieu à l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre d'un Accord en 2015.

La crise financière que l'on croyait terminée, a surpris autant les Gouvernements que les économistes de la planète et atteint les Etats européens. L'Europe vit une crise sans précédent qui remet en cause la stabilité même de la zone euro. Les hésitations politiques de l'Europe aurait fait craindre un éclatement de cette dernière. Le pays le plus durement et le plus durablement touché sera la Grèce. La cause majeure de cette crise est en grande partie liée au changement radical intervenu dans le traitement des titres souverains. En effet, longtemps gages de stabilité financière, ces placements sont devenus des placements « à risque » et la dette des Etats fait l'objet de redoutables spéculations sur les marchés financiers. Ainsi face à cette nouvelle donne, l'Europe peine à réagir rapidement et collectivement.

C'est dans ce contexte international, particulièrement troublé, que la diplomatie monégasque renforce ses relations avec ses pays partenaires, et mène une politique d'expansion de ses relations diplomatiques avec de nouveaux Etats.

1-1. Avec la France

En 2011, les relations bilatérales entre la France et Monaco ont essentiellement porté sur le suivi et la mise en place des décisions prises lors de la dernière Commission de coopération franco-monégasque, qui s'était tenue à Paris le 9 novembre 2010, permettant ainsi d'approfondir davantage les relations d'amitié et de coopération existant entre nos deux pays.

1-1-1. En effet, lors de cette Commission avait été évoquée avec intérêt la possibilité pour les jeunes monégasques de bénéficier du dispositif français de **Volontariat International en Entreprise (V.I.E.)**.

*Pour atteindre cet objectif, un **échange de lettres**, en date des 2 juin et 29 octobre 2010, est intervenu entre S.E. Monsieur Michel ROGER, Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, et Mme Anne-Marie IDRAC, Secrétaire d'Etat chargée du commerce extérieur, dans le cadre de la coopération administrative existant entre la France et la Principauté de Monaco.*

Cet Accord s'inscrit dans la continuité de la « Convention destinée à adapter et à approfondir la coopération administrative », signée à Paris le 8 novembre 2005, qui prévoit que des règles analogues à celles prévues pour les ressortissants de l'Union européenne s'appliquent aux ressortissants monégasques, s'agissant de l'accès aux emplois de la fonction publique française.

Désormais, les jeunes monégasques sont considérés comme éligibles au statut de Volontaire International en Entreprise.

Rappelons que le programme V.I.E. permet aux entreprises françaises de confier à un jeune âgé de 28 ans maximum une mission professionnelle à l'étranger durant une période modulable de 6 à 24 mois, renouvelable une fois dans cette limite.

Les procédures administratives et modalités pratiques nécessaires à l'ouverture du programme de Volontariat International en Entreprise (V.I.E.) aux jeunes monégasques ont été accomplies avec succès, en partenariat avec UBIFRANCE, l'Agence française pour le développement international des entreprises, en charge de la gestion et de la mise en œuvre du programme de V.I.E.

Une mise à jour des sites Internet d'**UBIFRANCE**¹, destiné aux entreprises, et **CIVIWEB**², destiné aux candidats au V.I.E., a été réalisée et permet désormais l'inscription en ligne de personnes de nationalité monégasque. Début 2012, La documentation destinée aux entreprises et aux candidats sera rééditée et précisera le dispositif concernant les Monégasques.

Dès fin 2011, l'information concernant l'accès des jeunes monégasques au V.I.E. a été relayée auprès des établissements scolaires de la Principauté, des Conseillers d'orientation et du Centre d'information et d'orientation de Monaco.

1-1-2. Une nouvelle **Convention monétaire** a été signée entre Monaco, la France et la Commission européenne, le 29 novembre 2011. S.E. Monsieur le Ministre d'Etat, représentant la Principauté, a signé cet accord tripartite à Bruxelles.

La première Convention monétaire signée en 2001 entre la France et Monaco concernait la monnaie, mais aussi l'organisation du secteur bancaire, et consacrait le rattachement de Monaco au Système Monétaire Européen.

Ce nouvel accord modifie la Convention de 2001 en ce qui concerne le quota d'émission d'euros monégasques. Le nouveau texte prévoit un quota fixe de 2.340.000 € par an, auquel s'ajoute une part variable de l'ordre de 80.000 € à ce jour.

Cette nouvelle disposition permettra d'assurer une véritable circulation d'euros monégasques tout en répondant aux besoins des collectionneurs.

¹ <http://www.ubifrance.fr/formule-vie/vie-en-bref.html>

² <http://www.civiweb.com/FR/index.aspx>

1-1-3. L'**Avenant à l'Accord relatif à la reconnaissance mutuelle des formations d'enseignement supérieure artistique**, signé le 9 novembre 2010, en marge de la Commission de coopération franco-monégasque, est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2011 après notification de chacune des Parties de l'accomplissement des procédures constitutionnelles requises pour l'entrée en vigueur dudit Avenant.

Cet Avenant confère ainsi désormais aux titulaires du Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) délivré par l'Ecole Supérieure d'Arts plastiques de Monaco (Pavillon Bosio), le grade de Master, ce qui favorisera, dans un contexte d'harmonisation européenne des diplômes, la mobilité des étudiants monégasques dans le domaine artistique.

1-1-4. La nouvelle **nomenclature française d'activité (NAF 2008)** a été mise en œuvre en Principauté dans le cadre des missions de l'Institut Monégasque des Statistiques et des Etudes Economiques (IMSEE) et de l'établissement d'un système statistique cohérent. Cette nomenclature sert de base à la réalisation de la plupart des statistiques économiques et sociales dont la pertinence et la qualité seront améliorées avec l'adoption de la nomenclature révisée.

Le basculement de la NAF 1993 à la NAF 2008 est intervenu le 1^{er} janvier 2012.

1-2. Avec l'Italie

En 2011, les Autorités italiennes et monégasques ont poursuivi leur collaboration.

1-2-1. Concernant le secteur des **transports**, l'**Accord sur le transport routier de personnes et de marchandises**, finalisé le 1^{er} décembre 2009, s'est encore appliqué à titre provisoire en 2011. Celui-ci repose toujours sur un contingent de 40 autorisations annuelles de transport, accordé aux transporteurs monégasques, et l'octroi d'autorisations au voyage en nombre restreint.

1-2-2. Pour la première fois depuis 2005, la **Commission mixte de Sécurité Sociale italo-monégasque** s'est réunie à Monaco le 12 mai 2011.

L'enjeu de cette réunion était de permettre aux presque quatre mille salariés italiens de Monaco, résidant en Italie, de pouvoir se soigner en Principauté de Monaco, et se faire rembourser. En effet, jusque là, ne faisaient l'objet d'un remboursement que les soins réalisés en cas d'urgence.

Ainsi, la délégation monégasque a proposé de rendre possible la prise en charge de l'ensemble des spécialités médicales, tant auprès des structures hospitalières, qu'auprès des professions libérales médicales et para-médicales de la Principauté de Monaco.

Toutefois, pour éviter les abus, la consultation n'est remboursée que sur prescription du médecin de famille italien. Les remboursements sont alors pris en charge par les caisses monégasques et déduits du forfait qu'elles reversent annuellement à l'Italie, en application de la Convention bilatérale de sécurité sociale de 1982.

A la demande de la délégation monégasque, les parties se sont accordées pour que la Commission bilatérale de Sécurité Sociale se réunisse désormais de manière régulière, probablement tous les deux ans, afin de renforcer la coopération, dans l'intérêt des deux pays

1-2-3. Au plan environnemental, la Principauté de Monaco et l'Italie ont fortement collaboré afin de sécuriser l'avenir des Accords **Pelagos** et **Ramoge**, qui constituent des partenariats transfrontaliers régionaux essentiels pour protéger le littoral et la biodiversité marine.

Concernant le **sanctuaire pour les mammifères marins** (Accord Pelagos), la France et Monaco étaient en attente, depuis 2005, d'une proposition d'accueil du Secrétariat permanent de Pelagos par la partie italienne.

Après de nombreux échanges informels et diplomatiques aux niveaux local et bilatéral, les trois Parties ont trouvé un terrain d'entente, le 25 novembre 2011, sur les modalités d'accueil du Secrétariat par l'ISPRA et sur les contrats liant le futur Secrétaire exécutif et son assistante. En effet, les propositions italiennes ne répondaient pas, jusqu'alors, aux attentes de Monaco et de la France. Grâce à cet accord entre les Parties, les activités de l'Accord Pelagos pourraient reprendre courant 2012.

Rappel :

Le Sanctuaire PELAGOS a été créé par l'Accord International pour les mammifères marins en Méditerranée, signé le 25 novembre 1999 à Rome par la France, l'Italie et Monaco. Cet Accord est entré en vigueur en 2002.

La particularité de ce Sanctuaire réside dans le fait qu'il constitue une zone de gestion tripartite dans un territoire côtier et de haute mer, constituant de ce fait la première Aire Marine protégée au-delà des juridictions nationales.

Rappel :

*L'Accord RAMOGE, signé en 1976 sous l'impulsion de S.A.S. Le Prince Rainier III, est un autre instrument tripartite entre les gouvernements français, monégasque et italien, qui a pour objectif de faire en sorte que les zones maritimes de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, de la Principauté de Monaco et de la Région Ligurie constituent **une zone pilote de prévention et de lutte contre la pollution du milieu marin.***

*Le Gouvernement Princier attache un grand intérêt à cet Accord qui constitue un instrument fondamental de **coopération scientifique, technique, juridique et administrative** pour une gestion intégrée du littoral, associant les autorités locales, régionales et nationales.*

La zone géographique de l'Accord s'étendait initialement de Saint Raphaël à l'Ouest, à Monaco, et vers l'Est à Gênes, d'où le nom de RaMoGe constitué des premières syllabes des noms de ces trois villes. Cette zone a été élargie et s'étend désormais de Marseille à La Spezia et plus précisément de l'embouchure du Grand Rhône à l'Ouest, à l'embouchure de la rivière Magra à l'Est.

1-2-4. Enfin, S.E. Monsieur Michel ROGER, Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, a participé aux cérémonies officielles marquant le 150^{ème} anniversaire de l'Unité nationale italienne à Rome, le 2 juin 2011. Il a assisté, en présence du Président de la République italienne, Monsieur Giorgio NAPOLITANO, à la parade militaire, ainsi qu'au Concert et au Dîner offerts au Palais du Quirinal.

1-3-Autres relations Bilatérales

1-3-1. Le Corps Diplomatique des Puissances Etrangères accréditées en Principauté

1-3-1-1. Relations Diplomatiques

En 2011, la Principauté de Monaco a établi des Relations diplomatiques avec **14** nouveaux Etats. Ces nouvelles relations ont été établies soit au travers d'accréditations d'Ambassadeurs soit au travers de la signature de Communiqués conjoints :

Pays	Date d'accréditation
Afrique du Sud	19 janvier 2011
Chypre	23 février 2011
Botswana	24 février 2011
Panama	2 mars 2011
Gabon	28 mars 2011
Lituanie	11 avril 2011
Sainte-Lucie	12 mai 2011
Danemark	16 juin 2011
Brunei	22 juin 2011
Moldavie	8 septembre 2011
Mauritanie	9 septembre 2011
Palaos	26 octobre 2011
Albanie	24 novembre 2011
Djibouti	1 ^{er} décembre 2011

Parmi ces 14 Etats, 8 ont choisi, dans un premier temps, de signer uniquement un Communiqué conjoint établissant ainsi des Relations diplomatiques officielles avec la Principauté. Il s'agit de :

Albanie
Botswana
Brunei
Danemark
Mauritanie
Moldavie
Palaos
Sainte-Lucie

1-3-1-2. Les Accréditations d'Ambassadeurs en Principauté de Monaco en 2011

Durant l'année 2011, 26 Ambassadeurs étrangers ont été accrédités en Principauté de Monaco ; pour 11 d'entre eux, il s'agissait d'une première accréditation de leur Etat (la Malaisie, le Royaume de Norvège, la République d'Afrique du Sud, l'Indonésie, la République du Gabon, la République de Chypre, la République du Panama, le Brésil, l'Arménie, le Honduras, la République de Lituanie).

Au cours de l'année écoulée, 15 Ambassadeurs ont été remplacés (la République tchèque, la République de Slovénie, Israël, la Bulgarie, L'Estonie, le Monténégro, la République d'El Salvador, la République du Chili, le Royaume de Belgique, la République Dominicaine, la République de Lettonie, l'Uruguay, l'Ukraine, la Suisse, la République française).

Ainsi, au 31 décembre 2011, la Principauté de Monaco entretenait officiellement des Relations diplomatiques avec 97 Etats dans le Monde. A cette date, 83 Ambassades étrangères, représentées par 75 Ambassadeurs, étaient accréditées à Monaco, chiffre auquel il faut ajouter un Délégué général du Québec, en poste à Paris où sont majoritairement installés les Ambassadeurs étrangers en poste à Monaco.

Une troisième Ambassade est devenue résidente en Principauté, il s'agit de l'Ambassade de l'Ordre Souverain Militaire Hospitalier de Saint Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte de part l'élévation de sa Représentation au rang d'Ambassade. Par réciprocité, notre représentant auprès de l'Ordre fut également élevé au rang d'Ambassadeur.

Enfin, au 31 décembre 2011, 20 Ambassadeurs étrangers étaient en cours d'accréditation à Monaco.

Au cours des nombreux échanges ainsi intervenus en 2011, il apparaît que la Principauté est perçue par les pays qui y sont accrédités comme un Etat moderne, modèle de développement et de stabilité institutionnelle. Son image à l'étranger est très positive. La Principauté de Monaco est particulièrement reconnue pour son engagement dans les domaines de la protection de l'environnement, de la biodiversité, du développement durable et du changement climatique. L'implication personnelle, et ce depuis de nombreuses années, de S.A.S. le Prince Souverain est unanimement reconnue dans le monde. La mise en œuvre de la politique de coopération internationale, sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Souverain, est appréciée tant au niveau bilatéral que multilatéral, la Principauté est devenue au fil du temps un acteur d'importance au sein des grandes instances internationales et ses actions sont reconnues dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'aide humanitaire et de l'aide au développement.

1-3-2. Le Corps Diplomatique accrédité près les Puissances Etrangères et représentant la Principauté de Monaco au sein des Organisations Internationales

Au 31 décembre 2011, la Principauté disposent de 15 Ambassadeurs accrédités auprès de 26 Etats et des 15 plus importantes Organisations Internationales.

AMBASSADES DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO		
Ambassadeurs de Monaco résidents et non résidents	Ambassades de Monaco	Missions & Représentations Permanentes, Délégations Permanentes et Délégations de Monaco auprès des Organisations et des Organismes Internationaux
S.E. M. Claude GIORDAN	Allemagne	Office des Nations Unies à Vienne
	Autriche	O.N.U.D.I. à Vienne
	Pologne	A.I.E.A. à Vienne
	Russie	O.S.C.E. à Vienne
S.E. Mme Catherine FAUTRIER (non résident)	Australie	
	Chine	

S.E. M. Gilles TONELLI	Belgique	Union européenne
	Pays-Bas	POST EUROP
	Luxembourg	
S.E. M. Patrick MEDECIN (non résident)	Japon	
	Inde	
S.E. M. Patrick VAN KLAVEREN	Espagne	Délégué Permanent auprès des Organismes Internationaux à caractère scientifique, environnemental et humanitaire
		O.M.T.
S.E. M. Gilles NOGHES	Etats-Unis d'Amérique	O.E.A.
	Canada	
S.E. Mme Sophie THEVENOUX	France	O.I.F.
	Andorre	Union Latine
S.E. M. Philippe BLANCHI	Italie	F.A.O. à Rome
	Slovénie	
	Saint-Marin	
	Croatie	
	Roumanie	
S.E. Mme Evelyne GENTA	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	
S.E. M. Jean-Claude MICHEL	Saint-Siège	
	Ordre de Malte	
S.E. M. Robert FILLON	Suisse	Office des Nations Unies à Genève
	Liechtenstein	
S.E. M. Henri FISSORE (non résident)	Portugal	
S.E. M. Yves PIAGET	Ambassadeur Itinérant pour le développement économique	
S.E. M. Frederick BARCLAY	Ambassadeur Itinérant pour le développement économique	

S.E. M. David BARCLAY	Ambassadeur Itinérant pour le développement économique	
S.E. Mme Isabelle PICCO		Organisation des Nations Unies à New York
S.E. Mme Claudette GASTAUD		Conseil de l'Europe
S.E. Mme Yvette LAMBIN-BERTI		U.N.E.S.C.O.
Total Ambassadeurs : 18	Total Pays : 26	

12 d'entre eux sont accrédités auprès de plusieurs puissances étrangères principalement en Europe et sur le Continent Nord américain.

3 Ambassadeurs, Représentants permanents de la Principauté, sont actuellement en poste auprès de trois grandes Organisations Internationales : l'O.N.U. à New-York, du Conseil de l'Europe à Strasbourg, et de l'UNESCO à Paris.

Enfin, 3 « Ambassadeurs » Itinérants pour le développement économique, et qui ne disposent pas du statut diplomatique, ont été nommés en 2011.

En 2011, la Principauté a vu le remplacement de quatre Ambassadeurs de Monaco à l'étranger comme suit :

- Suite au changement de fonctions de Monsieur José BADIA devenu Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, S.E. M. Gilles TONELLI, a été nommé par Ordonnance Souveraine n°3.215, n°3.253, n° 3.252 et n°3.214 du 31 mars 20 11, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg et auprès de l'Union européenne.

- Après le départ à la retraite de S.E. M. Jean PASTORELLI, S.E. Mme Sophie THEVENOUX, a été nommée Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire en France (Ordonnance Souveraine n° 3.301 du 14 juin 2011), Représentant Personnel de S.A.S. le Prince Souverain et du Gouvernement Princier auprès du Conseil Permanent de la Francophonie (Ordonnance Souveraine n° 3.473 du 22 septembre 2011), et Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de la Principauté d'Andorre (Ordonnance Souveraine n°3.4 94 du 27 octobre 2011).

Par ailleurs, il est à noter les changements de fonction de Monsieur Marco PICCININI et Monsieur Henri FISSORE. A fin de les remplacer deux autres Ambassadeurs ont été nommés :

- S.E. Mme Catherine FAUTRIER, nommée Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire en Australie (Ordonnance Souveraine n° 3.314 du 16 juin 2011) et Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire en République Populaire de Chine (Ordonnance Souveraine n°3.385 du 1 août 2011).

- S.E. M. Patrick MEDECIN, nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire au Japon (Ordonnance Souveraine n° 3.315 du 16 juin 2011), Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire en République de l'Inde (Ordonnance Souveraine n°3 .472 du 22 septembre 2011).

Aucun nouveau poste diplomatique n'a été créé en 2011.

1-3-3. Le Corps Consulaire étranger accrédité en Principauté de Monaco

Le Corps des consuls honoraires étrangers est placé sous l'autorité des Ambassades de leur pays, qui sont, en grande majorité, en poste à Paris. Ces consuls deviennent alors le relais privilégié de leur pays en Principauté.

En 2011, ils ont apporté un précieux concours lors de l'organisation de diverses manifestations officielles, économiques ou culturelles organisées sur le territoire monégasque. Parfaitement intégrés au tissu économique et social monégasque, tous les Consuls honoraires résident en Principauté. A ce titre, ils bénéficient d'une écoute et d'un large soutien de la part des Autorités monégasques contribuant de par leurs actions au renforcement des liens entre la Principauté et leur pays d'origine.

Au 31 décembre 2011, 79 pays étaient officiellement représentés en Principauté de Monaco par un Consulat.

Au cours de cette même année, 11 nouveaux consuls ont été accrédités à Monaco :

ALGERIE

M. Ali REDJEL, Consul, nommé le 6 janvier 2011

DJIBOUTI

Dr. Alain GASTAUD, Consul honoraire, nommé le 6 janvier 2011

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mme Diane E. KELLY, Consul Général, nommée le 29 mars 2011

KAZAKHSTAN

M. Vladimir SEMENIKHIN, Consul honoraire, nommé le 15 juin 2011

TURQUIE

Mme Ayse Berris EKINCI, Consul Général, nommée le 22 juillet 2011

PAKISTAN

Mme Namira SALIM, Consul honoraire, nommée le 1er août 2011

SAINTE-LUCIE

Monsieur Ali BENNIS, Consul honoraire, nommé le 2 septembre 2011

CANADA

M. Marc DEVITO, Consul honoraire, nommé le 27 octobre 2011

ESPAGNE

M. Rafael VALLE GARAGORRI, Consul Général, nommé le 7 novembre 2011

République des PALAOS

M. Alan CALLAN, Consul Général honoraire, nommé le 12 décembre 2011

PORTUGAL

Mme Bettina RAGAZZONI, Consul honoraire, nommée le 20 décembre 2011

Association des Consuls Honoraires de Monaco

Sous l'impulsion de son Président, M. Moustapha EL-SOLH, et de son Bureau, l'Association des Consuls Honoraires de Monaco (A.C.H.M.) a pris, en 2011, un essor tout particulier de par son implication dans la vie économique et sociale de la Principauté. L'Association apporte son appui aux Consuls accrédités en Principauté, dans l'exercice de leurs fonctions.

L'Association a été sollicitée par S.E. M. le Ministre d'Etat, pour apporter sa contribution dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'attractivité menée par le Gouvernement Princier.

Elle interviendra, en outre, dans l'organisation du Congrès de la Fédération Internationale des Corps et Associations Consulaires, qui se tiendra, en Principauté, sous le Haut patronage de S.A.S. le Prince Souverain, en novembre 2012.

1-3-4. Le Corps Consulaire de la Principauté de Monaco à l'Etranger

Le Corps Consulaire de la Principauté de Monaco est placé sous l'autorité des Ambassadeurs de la Principauté de Monaco en poste à l'étranger. Ces derniers organisent tous les ans une à deux rencontres avec le Corps consulaire placé sous leur autorité afin de leur donner les grandes orientations de la politique du Gouvernement Princier.

En l'absence de représentation diplomatique de la Principauté dans leurs Etats d'accréditation ils apportent une aide précieuse aux Autorités et ressortissants monégasques. Ainsi, lors des différents Déplacements Officiels de S.A.S. le Prince Souverain à l'étranger, ils sont les représentants du Gouvernement Princier et ont autorité pour intervenir auprès des Autorités locales.

Ils sont un relais puissant à l'étranger et contribuent au développement des relations économiques et culturelles entre Etats. Les Consuls honoraires, choisis parmi les membres les plus éminents de la communauté économique de leur pays d'origine, sont également en lien étroit avec les Autorités de leur pays afin de faciliter les actions de la Principauté. Sur le continent africain, par exemple, ils sont les contacts privilégiés de la mise en œuvre des actions engagées au titre de la Coopération internationale monégasque.

La Principauté compte, au 31 décembre 2011, 132 Consulats en activité dans 81 Etats dans le monde, dont un Consulat Général, occupé par un Consul Général de carrière, à New York.

En 2011, 1 Consul Général honoraire, 8 Consuls honoraires, deux vice-Consuls honoraires et un Chancelier honoraire de Monaco ont été nommés à l'étranger.

URUGUAY

MONTEVIDEO : M. Jorge Alberto LEPRÁ LOIODICE, Consul, nommé le 6 janvier 2011

EQUATEUR

QUITO : M. Danilo Eduardo CARRERA DROUET, Consul, nommé le 7 mars 2011

GRECE

ATHENES : M. Sam Maurice GORMEZANO, Chancelier, nommé le 29 mars 2011

MAROC

AGADIR : M. Ahmed BENISAAD, Consul, nommé le 29 mars 2011

RABAT : M. Yassine BENCHEKROUN, Consul, nommé le 29 mars 2011

PHILIPPINES

MANILLE : Mme Fortune ALETA LEDESMA, Consul Général, nommée le 29 mars 2011

GABON

LIBREVILLE : M. Michel VALETTE, Consul, nommé le 30 mars 2011

BRESIL

SAO PAULO : M. Marcos PESSOA de QUEIROZ FALCAO, Consul, nommé le 10 mai 2011

ETAT-UNIS D'AMERIQUE

DALLAS : Mme Rebecca Rainey POWERS FOGIEL, Vice-Consul, nommée le 12 mai 2011

LOS ANGELES : Mme Raffaella De LAURENTIIS, Vice-Consul, nommée le 9 décembre 2011

PARAGUAY

ASUNCION : Mme Maris Franca LLORENS ANTOGNOLI, Consul, nommée le 6 juin 2011

KAZAKHSTAN

M. Kairat ORAZBEKOV, Consul, nommé le 20 décembre 2011

2

POLITIQUE EUROPEENNE

En matière de politique européenne, Monaco s'est efforcé de mieux faire comprendre sa particularité au sein du Continent européen et, notamment, son statut spécifique vis-à-vis de l'Union européenne résultant notamment de ses liens étroits avec la République française.

La Principauté a également poursuivi le renforcement de ses relations avec le Conseil de l'Europe en se conformant aux obligations et engagements découlant de son adhésion. De plus, le Gouvernement Princier a également pris part aux différentes conférences/réunions organisées par le Conseil de l'Europe et confirmé sa présence au sein des différents organes de cette Organisation.

2-1- Monaco et l'Union européenne

En 2011, le Gouvernement Princier a poursuivi le dialogue engagé avec les Institutions européennes afin que les particularités monégasques soient mieux comprises et prises en compte par l'Union européenne et ses Etats membres.

2-1-1. Dans ses conclusions sur les relations de l'Union avec les Pays de l'AELE (Association européenne de libre échange) en date du 14 décembre 2010, le Conseil de l'Union européenne a décidé d'établir un bilan des **relations entre l'UE et les pays européens de petite dimension territoriale**, en particulier la Principauté d'Andorre, la Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin.

Ainsi, le 12 avril 2011, **Son Excellence Monsieur Gilles TONELLI**, Ambassadeur de Monaco auprès de l'Union européenne, **a présenté la Principauté de Monaco et ses spécificités devant le groupe de travail AELE** du Conseil de l'Union européenne.

L'Ambassadeur a souligné le caractère unique des relations entre Monaco et l'Union européenne. En effet, bien que n'étant pas membre de celle-ci, la Principauté fait notamment partie du territoire douanier communautaire et de la zone Euro.

Dans son allocution, S.E. Monsieur Gilles TONELLI a réaffirmé la position du Gouvernement Princier qui souhaite développer de manière pragmatique ses rapports avec l'Union européenne, sans renoncer pour autant à la prise en compte des spécificités de Monaco en tant que Ville-État où la communauté nationale est très minoritaire. De ce point de vue, la situation de la Principauté ne peut être assimilée à celle des autres petits États d'Europe.

Il a également rappelé que l'avenir des relations entre l'Union européenne et Monaco ne peut se concevoir qu'en préservant les particularités monégasques, notamment en termes de priorité pour les nationaux, pour le logement et l'emploi et le principe d'autorisation pour l'exercice d'une activité économique ou professionnelle.

À l'issue de cette présentation, un échange constructif est intervenu avec des représentants de différents pays de l'Union européenne. Cette réunion a ainsi permis de mieux faire connaître la Principauté et ses spécificités.

2-1-2. Parallèlement, S.E. Monsieur le Ministre d'Etat a entrepris au cours de l'année écoulée une **action de lobbying** auprès des Autorités européennes et des leaders d'opinion à Bruxelles pour mieux faire comprendre les spécificités de la Principauté de Monaco, étant précisé que le Gouvernement Princier demeure réservé à toute approche institutionnelle et privilégie toujours l'approche sectorielle.

Ainsi, dans le cadre des actions de communication institutionnelle développées depuis près d'un an pour exposer les réalités monégasques, S.E. M. Michel ROGER a rencontré, le 28 novembre 2011, plusieurs représentants de la presse économique européenne à Bruxelles au cours d'un déjeuner - débat.

L'après-midi, devant des invités belges et européens, il a tenu une **conférence organisée par la Fondation Schuman** sur le thème : « Monaco et l'Euro, la nouvelle convention monétaire entre l'UE et la Principauté de Monaco signée le 29 novembre 2011 ». Ces rencontres avec les milieux politiques et journalistiques européens ont été initiées avec l'appui de l'Ambassade de Monaco en Belgique et font suite aux rencontres de lobbying organisées plus tôt dans l'année à Paris.

2-1-3. Le Gouvernement Princier a signé, le 6 mai 2011, un **Accord de coopération opérationnelle et stratégique avec l'Office européen de Police (EUROPOL)**.

Cet Accord s'inscrit dans le cadre des engagements pris par la Principauté lorsque celle-ci a rejoint la zone Euro. En effet, la Convention monétaire signée avec la France en 2009 disposait que *"La Principauté de Monaco collaborera étroitement avec la Communauté européenne tant pour lutter contre la contrefaçon de billets et de pièces libellés en euros que pour réprimer et sanctionner toute contrefaçon éventuelle de billets et de pièces en euros sur son territoire"*.

Cet Accord permettra à la Sûreté Publique et EUROPOL d'échanger des informations et d'entretenir des contacts réguliers de manière à mieux prévenir et appréhender les problèmes liés à la criminalité transnationale organisée, et notamment au terrorisme, à la traite des êtres humains, aux filières d'immigration clandestine et au trafic illicite de stupéfiants. Il s'inscrit dans la politique définie par S.A.S. le Prince Souverain, qui vise à ce que la Principauté de Monaco soit conforme aux standards internationaux les plus élevés en matière de lutte contre les différents phénomènes criminels.

2-1-4. Enfin, la **perspective de l'adhésion de Monaco à l'Agence européenne de Sécurité aérienne** a connu en 2011 des avancées notables suite à l'audit effectué par des experts de l'Agence en septembre 2010, qui a débouché sur la « *standardisation* » du Service de l'Aviation civile le 15 avril 2011 et son « *accréditation* » le 29 juin 2011.

Désormais les conditions requises pour la signature d'un accord particulier avec la Commission européenne ou la signature d'un accord existant du type ECAA (European Common Aviation Area) semblent réunies.

2-2- Monaco et le Conseil de l'Europe

2-2-1. Les 21 et 22 février 2011, Mme Anne BRASSEUR (Luxembourg), Rapporteur de la Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres (Commission de suivi), a effectué une visite d'information en Principauté de Monaco dans le cadre du dialogue post-suivi. Elle a rappelé les demandes de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), formulées en 2009.

Tout en soulignant que le Conseil de l'Europe était conscient des spécificités de Monaco, Mme BRASSEUR a souhaité que le Gouvernement Princier et le Conseil National poursuivent leurs efforts déjà initiés en ce sens.

2-2-2. En 2011, la Principauté a renouvelé ses contributions à plusieurs organismes et programmes du Conseil de l'Europe et en particulier :

- le **Bureau du Commissaire aux Droits de l'Homme** à hauteur de 10.000 € ;
- le **Comité Moneyval** à hauteur de 15.000 € ;
- le **GRECO** à hauteur de 5.000 € ;
- le programme « **Construire une Europe pour et avec les enfants** » à hauteur de 55.000 € ;
- la **Convention sur la cybercriminalité** à hauteur de 10.000 € ;
- l'**Accord Partiel élargi sur le sport (APES)** à hauteur de 5.000 €.

2-2-3. Le programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » a occupé une place prépondérante en 2011 puisque la Conférence intitulée « **Construire une Europe adaptée aux enfants : changer une vision en réalité** » s'est tenue à **Monaco les 20 et 21 novembre 2011**, sous la présidence de S.A.R. la Princesse de Hanovre (*cf partie 4-1 Politiques sectorielles – Protection des enfants*).

Dans la continuité de l'organisation de cette Conférence consacrée aux Droits de l'enfant, l'année a été marquée par le **lancement en Principauté de la campagne un sur cinq** du Conseil de l'Europe **contre la violence sexuelle à l'égard des enfants** (*cf. partie 4-4 Politiques sectorielles – Protection des enfants*).

2-2-4. En outre, en 2011, le Gouvernement Princier a participé à plusieurs réunions ministérielles du Conseil de l'Europe.

Une délégation monégasque³ a pris part à la **9^{ème} Conférence des Ministres de la santé du Conseil de l'Europe**, qui s'est déroulée à Lisbonne les 29 et 30 septembre 2011 et avait pour thème « Des soins de santé adaptés aux enfants ».

Cette réunion a permis l'adoption d'une **Déclaration sur les soins de santé adaptés aux enfants** contenant des engagements forts, complétant les lignes directrices adoptées lors de la 1121^{ème} réunion des Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe, le 21 septembre 2011.

La Déclaration contient notamment la définition de la démarche à adopter s'agissant des soins adaptés aux enfants. Parmi les points énumérés figurent des références aux droits de l'enfant en tant que principe directeur, à l'élimination de toute discrimination à l'égard des enfants ainsi qu'à une participation de l'enfant aux décisions médicales.

Le Gouvernement Princier a également été représenté à la **121^{ème} session du Comité des ministres** qui s'est tenue à Istanbul, les 10 et 11 mai 2011⁴.

³ La délégation conduite par S.E.M. Henri FISSORE, Ambassadeur de Monaco au Portugal, était composée du Docteur Anne NEGRE, Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale et de Mme Justine AMBROSINI, Rédacteur Principal à la Direction des Affaires Internationales.

⁴ Monaco était représenté par S.E. Mme Claudette GASTAUD, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe.

En raison de l'opposition de la Géorgie, le Comité n'a pas pu adopter la Déclaration d'Istanbul qui a, par conséquent, été présentée comme « Déclaration conjointe des présidences sortante et entrante ».

Cette Déclaration rappelle le rôle du Conseil de l'Europe et ses valeurs essentielles, et souligne l'importance des instruments juridiques et de l'expertise de l'Organisation dans la mise en œuvre progressive de normes communes en Europe.

2-2-5. Enfin, les différents Services du Gouvernement se sont attachés à continuer de représenter activement la Principauté aux **réunions des Comités et Groupes de travail du Conseil de l'Europe** et notamment à celles de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), du Comité de la Convention européenne de protection du patrimoine audiovisuel ou encore du Comité directeur pour l'égalité entre les hommes et les femmes (CDEG).

2-3- Monaco et la Cour Européenne des Droits de l'Homme

2-3-1. Arrêt *Prencipe* contre Monaco

L'arrêt *Prencipe* contre Monaco (no 43376/06) du 16 juillet 2009, une fois devenu définitif le 16 octobre 2009, a été transmis au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe qui, en vertu de l'article 46 paragraphe 2 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), en surveille l'exécution.

Le Comité des Ministres a invité le Gouvernement monégasque à l'informer des mesures qu'il avait prises pour se conformer audit arrêt.

Le Gouvernement monégasque a indiqué au Comité des Ministres que la satisfaction équitable avait été payée à la requérante (6 000 euros), que cette dernière avait été libérée le 13 décembre 2007 et que des mesures générales avaient été prises pour remédier à l'avenir aux durées excessives des détentions provisoires.

Sur ce dernier point, le Gouvernement monégasque a précisé que l'arrêt a été publié et largement diffusé aux juridictions compétentes afin de les sensibiliser sur la nécessité de prendre en compte les principes de la Convention et de la jurisprudence de la Cour Européenne en matière de détention provisoire.

De plus, le Gouvernement monégasque a rappelé que l'article 194 du code de procédure pénale avait été modifié par la Loi n°1.343 du 26 décembre 2007 portant modification de certaines dispositions du Code de procédure pénale et restreint désormais la durée des détentions avant jugement.

Le Gouvernement monégasque a également communiqué des statistiques faisant apparaître sur la période de trois années d'application de la loi le nombre de personnes détenues provisoirement sur une année ainsi que la durée de leur détention provisoire. Ainsi pour l'année 2008, 37 personnes ont été placées en détention provisoire pour une durée moyenne d'environ quatre mois. Pour l'année 2009, 29 personnes ont été placées en détention provisoire pour une durée moyenne d'environ trois mois. Enfin, en 2010, 15 personnes ont été placées en détention provisoire pour une durée moyenne d'environ deux mois. Ces données démontrent une diminution progressive mais nette du nombre de placements en détention provisoire ainsi que de leur durée moyenne.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Comité des Ministres a décidé de clore la surveillance de l'exécution de l'arrêt *Prencipe* contre Monaco par une résolution adoptée le 14 septembre 2011.

2-3-2. Affaire *Lautsi* contre l'Italie

La Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme a rendu le vendredi 18 mars 2011 son arrêt dans l'affaire *Lautsi* contre l'Italie sur la question éminemment sensible de la présence des crucifix dans des salles de classe et pour laquelle l'Etat monégasque était tiers intervenant.

Dans ce second arrêt, la Grande Chambre a effectué un revirement par rapport au raisonnement adopté en Chambre. Elle a jugé finalement, par 15 voix contre 2, que la présence de crucifix dans les salles de classe des écoles publiques italiennes est conforme à la CEDH.

Le raisonnement de la grande Chambre est fondé sur deux principes : Le premier selon lequel les Etats bénéficient en la matière d'une large marge d'appréciation en raison de l'absence de consensus européen sur la question des signes religieux dans les écoles publiques ; le second sur l'absence d'éléments suffisamment probants quant à l'impact réel des crucifix, qualifiés simplement de signes religieux « passifs », sur l'éducation des élèves.

2-3-3. Conférence à Izmir

S'agissant des réformes engagées pour reformer le système de la Convention européenne des droits de l'homme, la présidence turque du Comité des Ministres a organisé les 26 et 27 avril 2011 une Conférence à Izmir sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme, suite à celle qui s'était tenue en 2010 à Interlaken. La délégation monégasque menée par S.E.M. Philippe NARMINO, Directeur des Services Judiciaires, était composée de Mme Antonella Sampo-Couma, Administrateur principal à la Direction des Services Judiciaires et M. Jean-Laurent Ravera, Secrétaire au Département des Relations Extérieures.

A l'issue des deux jours de discussions, la Conférence d'Izmir a donné lieu à l'adoption d'une Déclaration, à l'instar de celle qui avait été prise à Interlaken. Cette Déclaration est accompagnée d'un Plan de Suivi qui, tout en prenant appui sur le Plan d'Action d'Interlaken, tient compte des développements récents au sein du Conseil de l'Europe, de la Cour et du Comité des Ministres, ainsi que des préoccupations et attentes qui se sont manifestées depuis la Conférence d'Interlaken.

Ces documents dressent un bilan des progrès accomplis sur la voie de la réforme de la Cour européenne et incitent à la poursuite des réflexions initiées par la Conférence d'Interlaken. Mais ils suggèrent également quelques mesures supplémentaires. La Conférence d'Izmir formule à ce titre deux nouvelles suggestions pour améliorer le travail de la Cour européenne des droits de l'homme.

- La première résulte d'une préoccupation nouvelle, liée à l'accroissement significatif des « mesures provisoires » dictées par la Cour, en particulier dans des affaires dans lesquelles un individu sous le coup d'une mesure d'expulsion ou d'extradition allègue que son retour vers son Etat d'origine risque de le soumettre à une violation des droits garantis par la CEDH. Les affaires de ce type, ont augmenté de 4 000 % depuis 2006. Cet afflux exponentiel de demandes aggrave bien évidemment l'engorgement de la Cour et rend difficile l'examen à brève échéance des demandes formulées par des requérants dont la vie et/ou l'intégrité physique sont réellement menacées. La Déclaration d'Izmir insiste sur l'obligation pour les Etats de se conformer aux mesures intérimaires dictées par la Cour. Elle invite aussi la Cour à n'intervenir que de façon très exceptionnelle dans les affaires d'immigration et d'asile qui ont été examinées par des procédures nationales fonctionnant de manière équitable et dans le respect des droits de l'homme.

- La seconde suggestion consiste à inciter le Comité des Ministres et la Cour à réfléchir à l'opportunité d'introduire une procédure permettant aux plus hautes juridictions nationales de demander des avis consultatifs à la Cour concernant l'interprétation et l'application de la Convention. La mise en place d'un tel mécanisme de coopération entre les juges nationaux et la juridiction européenne a été soutenue le Président de la Cour européenne, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe et le Comité directeur pour les droits de l'homme au cours de la phase préparatoire de la Conférence d'Interlaken. Mais elle n'avait fait l'objet d'aucune mention dans les documents issus de cette Conférence. La position des Etats a donc évolué sur ce point estimant qu'une telle mesure pourrait présenter quelques avantages notamment dans le renforcement du caractère subsidiaire du système de protection des droits de l'homme et pour l'harmonisation de l'interprétation de la Convention.

2-3-4. Nominations Importantes

Il convient enfin de noter que l'année 2011 a été marquée par deux nominations importantes :

- André Potocki a été élu juge pour la France à la Cour européenne des droits de l'homme le 21 juin 2011 par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. Il a commencé son mandat de 9 ans le 4 novembre 2011 et a remplacé Jean-Paul Costa qui avait atteint la limite d'âge de 70 ans (Art. 23.2 de la CEDH).

-Nicolas Bratza, juge élu au titre du Royaume-Uni depuis le 1er novembre 1998 a été désigné Président de la Cour européenne des droits de l'homme le 4 juillet 2011 par l'Assemblée plénière de la Cour, formation non juridictionnelle composée de l'ensemble des quarante-sept juges qui composent la Cour (Art. 26 de la CEDH). Son mandat a débuté le 4 novembre 2011. Il a remplacé Jean-Paul Costa qui était Président de la Cour depuis le 19 janvier 2007.

3

RELATIONS MULTILATERALES

Au cours de l'année 2011, la Principauté de Monaco s'est montrée particulièrement active au sein des grandes instances multilatérales.

Elle s'est notamment illustrée dans le cadre de ses mandats tel que celui qu'elle exerce comme membre du Conseil exécutif de l'UNESCO et de présidences de groupes régionaux auxquels elle appartient, comme le WEOG en septembre 2011 à l'Assemblée Générale des Nations Unies et le Groupe des amis du Sport pour le Développement et la Paix.

L'année 2011 a également été consacrée à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD) de juin 2012 qui constituera un rendez-vous majeur au cours duquel Monaco entend jouer un rôle important pour promouvoir le développement durable, en particulier la gestion durable des océans.

3-1. Dans le cadre de l'ONU et ses instances spécialisées

* L'actualité onusienne a naturellement été dominée en 2011 par les **mouvements démocratiques en Afrique du Nord et au Moyen-Orient**.

Le **tsunami** ayant durement frappé le **Japon** le 11 mars 2011, et ses funestes conséquences, ont également préoccupé les Etats membres qui lui ont consacré de nombreuses réunions, notamment sur la question de la sûreté nucléaire.

Enfin, les **procédures d'admission de deux nouveaux membres** ont rythmé l'année écoulée. Si le Sud Soudan a été admis en qualité de 193^{ème} Etat membre de l'Assemblée générale le 14 juillet 2011, la procédure concernant la Palestine est toujours pendante devant les instances onusiennes.

* Après avoir présidé la sixième Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) à l'automne 2010, la Principauté de Monaco a, de nouveau, joué un rôle important en 2011 dans les travaux de l'ONU, notamment à son Siège de New York. En effet, le Président de l'Assemblée générale, S.E. Monsieur Joseph DEISS, a désigné, le 2 février 2011, S.E. Madame Isabelle PICCO, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès des Nations Unies, **co-facilitateur pour les consultations sur la portée, les modalités, la forme et l'organisation de la réunion de haut niveau pour célébrer le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban** (lutte contre le racisme). Elle a partagé cette mission avec S.E. M. TOMMO MONTHÉ, Représentant Permanent du Cameroun auprès de l'ONU, également co-facilitateur. Le succès de cette co-facilitation a été unanimement salué et a permis l'adoption d'une déclaration sur ce thème par l'Assemblée générale le 22 septembre 2011 pour la première fois sans vote.

* En 2011, la Principauté a pris une part active dans le **processus de réformes en cours à l'ONU**, ainsi qu'aux nombreuses réunions et groupes de travail des Nations Unies.

Ainsi, le 16 mai 2011, Monsieur José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, a conduit la délégation monégasque à la **Conférence ministérielle "Gouvernance globale et réforme du Conseil de sécurité"**, à Rome⁵.

Cette conférence ministérielle était organisée à l'initiative de M. Franco FRATTINI, Ministre italien des Affaires étrangères.

La question de la réforme du Conseil de Sécurité des Nations Unies, à qui échoit la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationale, est cruciale pour la gouvernance mondiale. Actuellement, le Conseil de Sécurité se compose de 5 membres permanents jouissant du droit de veto et de 10 membres élus pour un mandat de 2 ans. Aussi, les Etats membres s'accordent à reconnaître que la composition du Conseil de Sécurité, décidée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ne reflète plus les réalités géopolitiques de la communauté internationale actuelle.

Les négociations intergouvernementales en cours ont mis en exergue l'opposition entre la position du Groupe des 4 (Allemagne, Brésil, Inde et Japon), favorable à un accroissement des deux catégories de membres, permanents et non permanents, et la position du Groupe "*Unis pour le Consensus*" en faveur d'une attribution régionale de ces sièges.

Aussi, l'objet de cette Conférence ministérielle, qui a réuni 123 délégations dont 69 qui ont pris la parole parmi lesquelles Monaco, était de faire progresser les négociations intergouvernementales en cours à New York, en favorisant par un dialogue libre et constructif l'émergence de nouvelles idées, de nouvelles orientations, voire de nouvelles propositions.

Monsieur José BADIA a ainsi pu développer la position de Monaco sur la question fondamentale pour l'avenir du système onusien du renforcement de la légitimité du Conseil de sécurité, notamment en renouvelant l'engagement de la Principauté en faveur du multilatéralisme. En effet, le Gouvernement Princier se prononce en faveur d'un **élargissement des deux catégories de membres du Conseil de Sécurité, permanents et non-permanents**, en privilégiant une approche consensuelle pour y parvenir.

* Le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures a également participé à la **4^{ème} Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés (PMA)** qui s'est tenue à Istanbul du 9 au 13 mai 2011. L'Objectif de cette Conférence était de réaffirmer l'engagement solidaire de la communauté internationale envers ces pays et d'adopter un nouveau plan d'action pour la prochaine décennie.

Le Programme d'action, pour la décennie 2001-2010, s'engageait pour une action urgente et efficace pour réduire la pauvreté extrême et la faim chronique dans les PMA, d'ici 2015, par des interventions ciblées. A l'heure du bilan, 10 ans plus tard, les résultats sont loin d'être probants.

Au cours de son intervention, Monsieur José BADIA a tenu à réaffirmer la solidarité de la Principauté de Monaco en faveur des PMA dont le nombre a été multiplié par deux depuis la création de cette catégorie en 1971, passant de 24 à 48.

Il a également souligné l'importante coopération qui existe avec ces pays, avec la santé et l'éducation comme domaines d'intervention prioritaires, sans négliger pour autant l'appui à la valorisation de l'environnement au service des populations.

⁵ Monsieur BADIA était accompagné de S.E. Mme Isabelle PICCO, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies, et de M. Christophe GONZALES, Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction des Affaires Internationales.

En marge de cette Conférence sur les PMA se sont tenues deux **rencontres bilatérales**. **L'une avec la Délégation du Luxembourg** conduite par Madame Marie José JACOBS, Ministre de la Coopération et de l'Action Humanitaire ; **l'autre avec la Délégation du Mali** conduite par Monsieur Modibo Ibrahim TOURE, Ministre des postes et des nouvelles technologies.

* Par ailleurs, dans le cadre de l'Année Internationale de la Jeunesse proclamée le 12 août 2010 par le Secrétaire Général des Nations Unies, l'Assemblée Générale a décidé d'organiser une **Réunion de haut niveau sur la jeunesse**, les 25 et 26 juillet 2011 à New York, **sur le thème « La jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle »**.

Les Etats membres étaient invités à inclure au sein de leur délégation un ou des jeunes représentant la jeunesse de leur pays.

Ainsi, Mademoiselle Fanny HERMENIER, 21 ans, représentante des étudiants au sein du Comité de l'Education Nationale de la Principauté de Monaco, a participé aux séances plénières et aux deux tables rondes interactives, aux côtés de S.E. Madame Isabelle PICCO, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies, et de Mlle Clotilde FERRY, Deuxième Secrétaire.

A l'issue de ses travaux, la Conférence a adopté un document final concis et pragmatique, appelant à agir en faveur de « *l'épanouissement des jeunes, du dialogue et de la compréhension mutuelle, en tenant dûment compte des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les OMD, et les conclusions et programmes d'action pertinents, notamment le programme d'action pour la jeunesse* ».

* Enfin, José BADIA a conduit une délégation monégasque et assisté à l'ouverture des travaux de la **66^{ème} Session de l'Assemblée Générale de l'ONU (AGNU)**, à New York, articulée autour de la traditionnelle "*semaine ministérielle*" et du Débat général placé cette année sous le thème de la "*Médiation et de son rôle dans le règlement pacifique des différends*".

La délégation monégasque⁶ a pris part à la "**semaine ministérielle**", du 19 au 23 septembre 2011, qui consiste en une série de Réunions de haut-niveau, portant sur des thèmes majeurs et variés tels que les maladies non transmissibles, la sécurité nucléaire, l'Interdiction Complète des Essais nucléaires, la lutte contre la désertification et le rôle des femmes dans la société et en politique.

Le 26 septembre 2011, **M. José BADIA, a prononcé une allocution devant l'Assemblée Générale de l'ONU** au cours de laquelle il a fait part de la proposition de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco d'apporter une contribution aux travaux préparatoires de RIO +20 en organisant, en Principauté, du 28 au 30 novembre 2011, une réunion d'experts de haut niveau sur la gestion durable des océans. Il a relayé le vœu du Souverain de voir la protection des Mers et des Océans figurer parmi les priorités de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable de juin 2012.

En marge du Débat général, **M. José BADIA s'est entretenu avec plusieurs de ses homologues, dont les ministres des Affaires étrangères du Liechtenstein, Andorre et Saint-Marin**, notamment sur les rapports entre les petits Etats et l'Union européenne. Par ailleurs, des rencontres bilatérales ont été organisées avec les Autorités de la **Mongolie** sur les projets de Coopération monégasque dans ce pays, ainsi qu'avec celles du **Bhoutan**, pays auteur de la résolution sur le bonheur adoptée lors de la 65^{ème} Session de l'AGNU et co-parrainée par Monaco.

⁶ La délégation monégasque était composée de S.E. Mme Isabelle PICCO, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mme Valérie BRUPELL-MELCHIOR, Représentant Permanent Adjoint, M. Johannes DE MILLO TERRAZZANI, Premier Secrétaire, Mlle Clotilde FERRY, Deuxième Secrétaire, Mlle Isabelle COSTA, Adjoint au Directeur des Affaires Internationales et Mme Anne FANTINI, Chargé de mission à la Direction de la Coopération Internationale.

La Principauté de Monaco a également exercé la présidence de son Groupe régional, le WEOG (Europe Occidentale et Autres), pendant le mois de septembre 2011. A cet égard, S.E. Mme Isabelle PICCO a prononcé plusieurs allocutions au nom du Groupe, notamment à l'occasion de l'adoption par consensus de la Déclaration commémorant le 10^{ème} anniversaire de la Déclaration de Durban sur la lutte contre le racisme et la xénophobie.

Cette participation à la 66^{ème} session de l'AGNU a été l'occasion de confirmer l'engagement de S.A.S. le Prince Souverain en faveur de l'amélioration de la gouvernance mondiale en réaffirmant son engagement, tant dans les valeurs défendues par l'ONU, que dans la protection de l'environnement et, plus particulièrement, dans la conservation de la biodiversité marine.

En ce qui concerne la **gouvernance mondiale**, la Mission de Monaco auprès de l'ONU a pris part à toutes les réunions du **3G** (« Global Governance Group » – Etats membres de l'ONU non représentés au G20) et des réunions informelles de l'Assemblée générale dans le cadre de la tenue du **G20 de Cannes** et de la prise de la Présidence du groupe par le Mexique.

Par ailleurs, à la fin de l'année, la Principauté de Monaco a soutenu l'effort de l'Assemblée générale de **rétablir le droit de la Libye de siéger au Conseil des droits de l'homme**.

De plus, elle a soutenu le projet de résolution, présenté officiellement par l'Allemagne et soutenu par la France et le Royaume Uni, en vue de **condamner les violations graves et systématiques des droits de l'homme en Syrie**.

Au cours de cette session, **Monaco a co-parrainé cinquante et une résolutions** de l'Assemblée générale et une du Conseil de sécurité. En outre, six interventions ont été prononcées, deux en séance plénière de l'Assemblée générale et quatre en Commission.

Enfin, Monaco a versé pour 2011 les contributions obligatoires suivantes :

- Cotisation ordinaire : 70.460 USD
- Plan cadre d'Equipement : 10.300 USD
- Opérations de Maintien de la Paix : 227 614 USD
- Contribution aux Tribunaux Pénaux : 8.325 USD

3-1-1. L'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.)

En 2011, comme les années précédentes, la Principauté de Monaco a suivi et participé activement aux grandes réunions de l'Organisation Mondiale de la Santé (la 64^{ème} Assemblée Générale, du 16 au 24 mai 2011 à Genève ; la 61^{ème} session du Comité régional de l'Organisation, du 12 au 15 septembre 2011, à Bakou, Azerbaïdjan).

* **La 64^{ème} Assemblée Mondiale de la Santé** s'est déroulée du 16 au 24 mai 2011, au Palais des Nations, à Genève, et a eu pour thème principal « Les Maladies non transmissibles : prévention et lutte ».

Mme Mireille PETTITI, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et chef de la délégation monégasque⁷, est intervenue dans le cadre du débat général afin de mettre en exergue que « *l'ampleur et l'impact socio-économique de la charge des maladies non transmissibles*

⁷ La délégation était composée de : S.E.M. Robert FILLON, Ambassadeur, Représentant permanent de la Principauté de Monaco près l'Office des Nations Unies à Genève, Mme le Docteur Anne NEGRE, Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale, Mlle Carole LANTERI, Premier Conseiller, Représentant permanent adjoint près l'Office des Nations Unies à Genève, M. Gilles REALINI, Deuxième Secrétaire près la Mission permanente de Monaco à Genève, et de Mme Martine GARCIA, Troisième Secrétaire près la Mission permanente de Monaco à Genève.

sur les Etats membres font que chaque société et chaque économie nationale sont concernées ». La délégation monégasque a rappelé que les maladies non transmissibles constituaient, aujourd'hui, les principales causes de décès, et que ce fléau – frappant près de 30 millions de personnes – révélait une augmentation préoccupante.

Soulignant que « ces décès prématurés sont d'autant plus tragiques qu'ils sont en grande partie évitables », Mme PETTITI a indiqué que le Gouvernement Princier souhaitait encourager l'O.M.S. à poursuivre ses travaux et ses actions dans le sens d'une prévention, plus que jamais fondamentale, en affirmant toute l'importance que la Principauté de Monaco attachait à privilégier, au niveau national, l'amélioration de l'environnement afin de lutter contre les affectations respiratoires et les allergies que la pollution, en particulier, peut engendrer.

A cet égard, la Délégation monégasque a fait état, au niveau national, des actions de sensibilisation menées vis-à-vis des populations les plus à risque, et en particulier les plus jeunes. Mention a ainsi été faite des campagnes organisées dans les établissements scolaires afin de promouvoir une alimentation plus saine, mais également la pratique d'un exercice physique, en vue de l'élimination de l'obésité et du diabète.

Concernant la lutte contre le cancer, la délégation monégasque a également fait part de la mise en place, dans la Principauté de Monaco, du dépistage gratuit et systématique, en particulier pour ce qui est des cancers du sein et du colon.

En cette matière, et au niveau international, le Gouvernement Princier a pu mettre en oeuvre le partenariat développé avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (A.I.E.A.) dans le cadre de son programme PACT au Niger, qui vise à développer des capacités de dépistage, de diagnostic, de radiothérapie et d'accompagnement en matière de lutte contre le cancer.

En outre, le Gouvernement Princier a rappelé les efforts permanents menés par la Principauté de Monaco, en collaboration étroite avec l'O.M.S., pour renforcer et améliorer les systèmes sanitaires mondiaux et mettre en exergue sa politique de coopération en faveur des pays les plus démunis, que ce soit au travers de programmes de coopération se développant sur plusieurs années ou d'actions ponctuelles destinées à faire face à des situations d'urgence sanitaire.

La Principauté de Monaco apporte son soutien financier aux Objectifs stratégiques 3 et 8 de l'Organisation, portant respectivement sur les maladies chroniques non transmissibles et sur la promotion d'un environnement plus sain.

* La Principauté de Monaco a également participé à la **61^{ème} session du Comité régional pour l'Europe de l'Organisation Mondiale de la Santé** (Bakou, Azerbaïdjan, 12-15 septembre 2011)⁸, lors de laquelle elle était également rapporteur

Il importe de souligner qu'à l'occasion de cet évènement, Mlle Carole LANTERI, Premier Conseiller, Représentant permanent adjoint près l'Office des Nations Unies à Genève, a été désignée en qualité de Rapporteur des travaux de ce Comité. Outre la reconnaissance exprimée à l'endroit de la Principauté au sein de cette Organisation internationale, ses fonctions ont conduit l'intéressée à faire œuvre de facilitation pour atteindre le consensus sur un certain nombre de projets de résolutions, particulièrement conflictuelles, ainsi que sur le projet de rapport final du Comité. Saluant le travail ainsi accompli, il a été indiqué à la délégation monégasque qu'il serait certainement fait appel à Monaco dans le futur pour de nouvelles missions de médiation et de facilitation.

⁸ La délégation était conduite par Mlle Carole LANTERI, Représentant permanent adjoint près l'Office des Nations Unies à Genève, et était composée de : Mme le Docteur Anne NEGRE, Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale, et M. Frédéric PARDO, Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction des Affaires Internationales.

A l'instar des précédents Comités régionaux pour l'Europe, cet événement a permis aux représentants de chaque État membre de la Région européenne de définir des politiques régionales, de recommander le programme d'activités du Bureau régional de l'O.M.S., de suivre son exécution et d'adopter le budget.

Au cours de cette session, les délégations ont traité des principaux thèmes de santé publique inscrits à l'ordre du jour, parmi lesquels la réforme de l'OMS, le Plan d'action sur les maladies non transmissibles, le Plan d'action européen en matière de VIH/sida 2012-2015, et l'élaboration de la nouvelle politique européenne de la santé – Santé 2020.

* En 2011, Monsieur BADIA, en déplacement à Genève, a été reçu, le 1er février 2011, par le Docteur Margaret CHAN, Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Une réunion statutaires de travail a été organisée avec l'OMS, comme définit dans les différents accords-cadres signés entre la Principauté et cette Organisation.

3-1-2. L'ONUSida

* En 2011, la Principauté de Monaco a participé à la **29^{ème} session du Comité de Coordination du Programme (C.C.P.) de l'ONUSIDA**, qui s'est tenue à Genève du 13 au 15 décembre 2011.

Cette réunion était marquée essentiellement par des points de l'ordre du jour concernant le Rapport d'avancement du Plan Mondial pour éliminer les nouvelles infections à VIH chez les enfants à l'horizon 2015 et maintenir leurs mères en vie, l'évaluation indépendante de l'ONUSIDA, les perspectives d'un nouveau cadre d'investissement de l'ONUSIDA, ainsi que le soutien technique apporté par cette entité.

Il importe de souligner qu'à cette occasion, la Principauté de Monaco a coordonné, pour la dernière fois, sa circonscription composée de l'Allemagne, de la France et du Liechtenstein.

3-1-3. Les Organisations Humanitaires

* La Principauté de Monaco a également participé à la **31^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**⁹, qui s'est tenue à Genève du 28 novembre au 1^{er} décembre 2011.

Cette Conférence était centrée sur deux grands thèmes : le renforcement du droit international humanitaire (DIH) et l'amélioration de la législation relative aux catastrophes. Dans les deux cas, l'histoire récente a montré qu'il s'agissait de préoccupations graves et urgentes : les conflits armés de ces dernières années ont conduit à constater que le droit humanitaire était systématiquement bafoué. Quant aux catastrophes, naturelles ou non, leur multiplication et leur caractère meurtrier appellent à l'évidence un cadre juridique permettant de mieux prévenir la survenue de tels événements et facilitant les opérations de sauvetage et de secours d'urgence en faveur des victimes.

De nombreux travaux en commissions et sous forme d' « ateliers » se sont déroulés durant cette Conférence. Ils portaient en particulier sur les problèmes humains posés par les migrations, le rôle des auxiliaires de la Croix-Rouge, les « soins de santé en danger » (c'est-à-dire les soins délivrés

⁹ La particularité de la Conférence de la Croix-Rouge est que chaque délégation représentant un État est dédoublée : à côté de la délégation gouvernementale siège en effet une délégation représentant la Société Nationale. Pour Monaco, la délégation gouvernementale était composée de S.E. Monsieur Robert FILLON, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco près l'Office des Nations Unies à Genève, et de Mme Carole LANTERI, Représentant Permanent adjoint. La Croix Rouge monégasque, de son côté, était représentée par S.E. Monsieur Philippe NARMINO en sa qualité de Secrétaire Général de la Croix-Rouge monégasque, accompagné de M. Claude FABBRETTI, responsable des programmes humanitaires internationaux.

en période de conflit armé ou d'autres situations de violence) et les inégalités en matière de santé dont sont victimes les femmes et les enfants.

Il est de tradition que, durant la Conférence internationale de la Croix-Rouge, les États participants et les Sociétés Nationales signent des « engagements » par lesquels ils déclarent vouloir s'impliquer dans tel ou tel type d'action. Aussi, Monaco avait signé des engagements ayant trait spécifiquement à l'importance à donner au droit humanitaire et à son respect effectif, ainsi qu'à l'éducation en matière de sécurité routière.

S.A.S. le Prince Souverain, qui préside la Croix-Rouge monégasque, a toujours marqué un attachement particulier pour le Mouvement de la Croix-Rouge internationale. Le soutien et l'appui des Autorités de la Principauté aux activités de la Croix-Rouge monégasque ont notamment débouché sur la création d'une Section humanitaire internationale qui met en place et assure le suivi de différents programmes d'aide et de coopération bénéficiant à des populations défavorisées. C'est ainsi que, durant la 31^{ème} Conférence de la Croix-Rouge, deux protocoles d'accord portant sur des projets précis ont été signés entre la Croix-Rouge Monégasque et les Sociétés Nationales affiliées à la Croix-Rouge internationale d'Indonésie et du Burkina Faso.

3-1-4. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (UNHCDH)

* Du 20 au 23 mai 2011 au siège du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme à Genève, le **4^{ème} rapport périodique de la Principauté de Monaco a été examiné par le Comité de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (C.A.T.)**. En application de l'article 19 de la Convention, la Principauté de Monaco avait élaboré et remis son quatrième rapport périodique, à la fin du mois de mars 2010.

La délégation monégasque¹⁰ a indiqué qu'au cours de la période concernée, aucun fait de torture ou de traitement inhumain n'avait été porté à la connaissance des Autorités publiques, administratives ou judiciaires. Il a assuré que cette situation spécifique n'entamait pas la constante préoccupation des autorités publiques de prévenir tout recours à la torture et autres mauvais traitements.

Elle a rappelé que la Constitution monégasque consacre l'autonomie des Services Judiciaires par rapport à l'exécutif et qu'elle prohibe la peine de mort, ainsi que les traitements cruels, inhumains ou dégradants.

La délégation monégasque est également revenue sur les récentes révisions du droit monégasque modifiant certaines dispositions du Code de procédure pénale et notamment les normes régissant la détention provisoire et celles gouvernant la garde à vue. En outre, des décisions récentes de la Cour européenne des droits de l'homme sont de nature à conduire les Autorités monégasques à envisager de procéder à nouveau à l'adaptation de la substance même de ces dispositions.

Puis elle a évoqué le renforcement par la Principauté de son dispositif législatif concernant la répression des crimes et délits contre l'enfant et contre les personnes vulnérables en général, les mesures de prévention et d'aide aux victimes et le système d'assistance judiciaire. Enfin, la délégation monégasque a mis en évidence l'amélioration constante des conditions de détention dans l'unique établissement pénitentiaire de la Principauté. Par ailleurs, concernant la situation des personnes condamnées transférées en France, les Autorités judiciaires monégasques ont engagé avec la France

¹⁰ La délégation était conduite par S.E. M. Philippe NARMINO, Directeur des Services Judiciaires, et était composée de : S.E. M. Robert FILLON, Ambassadeur, Représentant permanent de la Principauté de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ; Madame Marina CEYSSAC, Conseiller auprès du Directeur des Services Judiciaires ; Madame Antonella SAMPO-COUMA, Administrateur principal à la Direction des Services Judiciaires, et M. Jean-Laurent RAVERA, Chargé de Mission au Service «Entités Internationales» du Département des Relations Extérieures.

une négociation visant à déterminer les modalités consacrant un "droit de visite" des détenus condamnés par la justice monégasque par un magistrat de la Principauté, processus qui devrait aboutir dans les prochains mois.

En réponse à cette présentation, le Comité a marqué son appréciation du haut niveau de représentation de la délégation monégasque ainsi que des efforts notables accomplis de manière générale par la Principauté afin de mieux se conformer aux exigences de la Convention.

Le Comité a sollicité des précisions, qui lui ont été apportées par la Délégation, sur la définition de la torture en droit monégasque, son incrimination et sa poursuite, sur les modalités de recours en cas de refoulement ou d'extradition, sur la formation du personnel médical, sur le transfèrement et le suivi des détenus transférés, sur les voies de recours offertes aux victimes de torture ou d'hospitalisation forcée ou aux fonctionnaires ou agents qui recevraient des instructions illégales.

Enfin, la délégation a rappelé, à l'occasion de ses réponses, les spécificités géopolitiques, humaines, économiques et sociales de la Principauté. Le Comité contre la torture devrait communiquer aux Autorités monégasques, courant de l'année 2012, les recommandations qu'il aura adoptées à la suite de l'examen du rapport monégasque.

* Monaco a en outre participé à la **16^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme** (Genève 28 février - 25 mars 2011), ainsi qu'à la **17^{ème} session du Conseil** (Genève 30 mai - 17 juin 2011) et à sa **18^{ème} session** ordinaire (Genève 12-30 septembre 2011).

Parmi les résolutions présentées lors de la **16^{ème} réunion du Conseil**, Monaco a co-parrainé les suivantes :

- « les disparitions forcées ou involontaires (renouvellement du mandat du Groupe de travail) » ;
- « l'eau potable et l'assainissement de base » ;
- « les Droits de l'Homme et les changements climatiques » ;
- « les violences à l'égard des femmes (renouvellement du mandat du Rapporteur spécial) » ;
- « déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme » ;
- « la Protection des défenseurs des droits de l'Homme (renouvellement du mandat du Rapporteur spécial) » ;
- « la Liberté d'expression, (renouvellement du mandat du Rapporteur spécial) » ;
- « la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants (renouvellement du mandat du Rapporteur spécial) » ;
- « la Situation des Droits de l'Homme en Iran (désignation d'un rapporteur spécial) » ;
- « la Situation des Droits de l'Homme au Myanmar (prolongation du mandat du rapporteur spécial) » ;
- « la situation des Droits de l'Homme en Corée du Nord (prolongation du mandat du rapporteur spécial) ».

A l'issue de sa **17^{ème} réunion ordinaire**, le Conseil a adopté 29 résolutions et décisions, parmi lesquelles 8 ont été co-parrainées par la Principauté, à savoir :

- la résolution portant prolongation du mandat du Rapporteur spécial sur le trafic des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants ;
- la résolution relative à la situation des droits de l'Homme en Libye, prolongeant le mandat de la Commission d'enquête internationale ;
- la résolution portant prolongation du mandat du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation ;

- la résolution renouvelant le mandat de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'Homme en Somalie;
- la résolution renouvelant le mandat du Rapporteur spécial sur les droits de l'Homme et l'extrême pauvreté ;
- la résolution renouvelant le mandat du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires ;
- la résolution portant création d'un mandat de Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'Homme en Biélorussie ;
- la résolution portant création d'un mandat d'Expert indépendant chargé d'assister le Gouvernement ivoirien dans la mise en oeuvre des recommandations formulées par la Commission d'enquête internationale ainsi que par le Conseil des droits de l'Homme.

Par ailleurs, la Principauté s'est associée à deux déclarations conjointes transrégionales portant respectivement sur la situation des droits de l'Homme en Syrie et au Yémen.

Parmi les résolutions présentées lors de la **18^{ème} réunion du Conseil**, Monaco a co-parrainé les suivantes :

- « Droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement, qui constitue une simple mise à jour des résolutions précédentes » ;
- « Tenue d'une réunion-débat commémorant le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques » ;
- « Mortalité et morbidité maternelles évitables » ;
- « Administration de la justice, en particulier la justice pour mineurs » ;
- « Promotion de la connaissance, de la compréhension et de l'application de la Déclaration universelle des droits de l'Homme par l'intermédiaire du sport et de l'idéal olympique » ;
- « Droits de l'Homme et changement climatique » ;
- « Autorisation de la Libye à siéger de nouveau au Conseil des droits de l'Homme ».

Il importe de préciser que le Gouvernement Princier choisit d'apporter son coparrainage à certaines résolutions dans les instances internationales, telles que le Conseil des droits de l'Homme, d'une part en fonction des priorités qu'il défend sur la scène internationale et, d'autre part, en adéquation avec son système juridique.

En outre, la Principauté s'est associée à une déclaration conjointe prononcée par la Lettonie, relative à la promotion de l'universalité des invitations permanentes à l'égard de tous les détenteurs de mandats au titre des Procédures Spéciales.

* Monaco a pris part au **3^{ème} Séminaire francophone sur l'Examen Périodique Universel (E.P.U.)**, qui s'est tenu à Tunis, du 31 octobre au 1^{er} novembre 2011, sous l'égide de l'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F.) et du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (U.N.H.C.D.H.), et sous les auspices des Ministères de la Justice et des Affaires étrangères de Tunisie.

Conçus dans une perspective d'accompagnement et de renforcement des capacités des pays membres de l'O.I.F., les **ateliers thématiques** auxquels a pris part la délégation monégasque¹¹, ont permis un partage d'expériences portant notamment sur :

- l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations issues du 1^{er} Cycle ;

¹¹ La délégation monégasque était composée de M. Frédéric PARDO, Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction des Affaires Internationales du Département des Relations Extérieures, et de M. Gilles REALINI, Deuxième Secrétaire à la Mission Permanente de la Principauté de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

- les méthodologies adoptées (évaluation des besoins, stratégies et moyens échange de bonnes pratiques) pour la mise en œuvre effective des recommandations ;
- les perspectives du 2ème Cycle de l'E.P.U., lequel débutera en 2012.

Les travaux ont mis en exergue les bonnes pratiques développées et ont favorisé le dialogue inclusif entre les diverses parties prenantes. Ainsi ont participé au Séminaire l'ensemble des Diplomates auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les responsables des droits de l'Homme au sein des capitales, des représentants d'Organisations internationales non gouvernementales, ainsi que des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (INDH).

Concernant la Principauté de Monaco, il importe de rappeler que le document final de l'Examen périodique universel portant sur Monaco a été adopté au cours de la Douzième session du Conseil des droits de l'Homme, le 23 septembre 2009.

Les travaux de ce Séminaire ont ainsi fourni un ensemble d'éléments et de pistes de réflexions qui permettront au Gouvernement Princier de préparer, dans les conditions les plus opérationnelles, le prochain examen de Monaco, qui se déroulera au cours de l'année 2013.

3-1-5. L'UNESCO

* La 186^{ème} **session du Conseil exécutif** de l'UNESCO s'est tenue **du 3 au 19 mai 2011** au Siège de l'Organisation à Paris. Cette session était présidée par Mme Eleonora MITROFANOVA (Russie), sous l'autorité de Mme Irina BOKOVA (Bulgarie), Directrice Générale de l'UNESCO.

Pour mémoire, la Principauté de Monaco a été élue le 14 octobre 2009 au Conseil exécutif pour un mandat de 4 ans, et a donc siégé à cette session aux côtés de 57 autres Etats.

Lors de cette session, Mme BOKOVA a confirmé que les priorités de l'UNESCO demeuraient **l'Afrique et l'égalité des genres**, et qu'une attention particulière était portée par l'UNESCO au programme **Education Pour Tous (EPT)**.

Concernant l'actualité politique et sociale, Mme la Directrice Générale a évoqué avec insistance le **mouvement démocratique de la jeunesse arabe** et, dans un autre secteur, souligné l'importance des systèmes d'alerte aux tsunamis dont l'UNESCO assure la coordination et dont les programmes sont soutenus par Monaco.

L'essentiel de cette session a porté sur le processus de **réforme de l'Organisation**, entrepris suite au rapport du groupe *ad hoc* chargé du suivi de l'évaluation externe indépendante, et qui a pour objectif une meilleure gouvernance entre le Secrétariat, la Conférence Générale et le Conseil exécutif, une restructuration des Services internes et des bureaux hors Siège, et un repositionnement de l'UNESCO au cœur même des Nations Unies et des Conférences mondiales.

A noter enfin le lancement, le 26 mai 2011, d'un **partenariat mondial en faveur de l'Education des femmes et des jeunes filles**, en présence de Mme Hillary CLINTON, Secrétaire d'Etat américaine.

* La 187^{ème} **session du Conseil exécutif** s'est tenue au Siège de l'UNESCO, à Paris, du 21 septembre au 6 octobre 2011.

Mme Irina BOKOVA a rappelé les échéances des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de l'Education Pour Tous (EPT), et a notamment insisté sur le lien étroit existant entre culture et développement (un partenariat avec la Banque mondiale a été finalisé en ce sens).

L'élément essentiel de cette session a été l'adoption, par le Conseil exécutif, de la décision recommandant à la Conférence Générale d'admettre la **Palestine** en tant qu'Etat membre observateur de l'UNESCO.

En outre, les Etats membres du Conseil exécutif ont validé la proposition de redéfinition de la stratégie mondiale de l'UNESCO vers une Education Pour Tous, son programme phare, visant à redonner à l'Organisation un *leadership* mondial dans ce domaine.

* Le 7^{ème} **Forum des jeunes** a eu lieu du 17 au 20 octobre 2011 à Paris, sur le thème « les jeunes en tant que vecteur du changement ». Monaco y était représenté par deux jeunes étudiants à Paris¹².

Au cours de ce Forum, les jeunes délégués et les partenaires clés ont examiné les résultats et les leçons apprises pendant l'Année internationale de la Jeunesse et ont discuté des moyens de maintenir et d'intensifier l'élan créé par l'Année internationale.

Le Forum des jeunes a eu pour principal résultat la rédaction d'un rapport final rédigé par les jeunes participants contenant les recommandations principales sur les thèmes débattus :

- les jeunes dans la vie politique et publique,
- la lutte contre l'exclusion des jeunes, la vulnérabilité et la violence,
- briser les barrières de l'emploi.

Par ailleurs, répondant à l'appel lancé par le Secrétariat de l'UNESCO pour assurer la représentation de jeunes provenant de pays les moins avancés (PMA), Monaco a contribué à hauteur de 6.000 €uros aux frais de voyage et de séjour de deux étudiantes du Burkina Faso.

* L'année 2011 a principalement été marquée par la tenue, du 25 octobre au 10 novembre, au Siège de l'Organisation à Paris de la 36^{ème} **session de la Conférence Générale de l'UNESCO**, sous la présidence de S.E. Mme Katalin BOGYAY, Ambassadeur, Délégué Permanent de la Hongrie auprès de l'UNESCO, nouvellement élue pour un mandat de deux ans.

Une Délégation monégasque¹³, conduite par Monsieur José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, a pris part aux travaux de la Conférence Générale.

La Conférence Générale avait pour objectif de définir le programme et le budget de l'Organisation pour 2012-2013 et d'élaborer les bases de la stratégie à moyen terme pour les années 2014-2019.

Monsieur BADIA, dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion du **débat de politique générale**, a évoqué le Printemps arabe et la nécessité de remplir les six objectifs de l'Education Pour Tous, tout en réitérant le soutien de la Principauté aux deux priorités transversales de l'UNESCO que sont l'Afrique et l'égalité entre les sexes. Monsieur BADIA a ensuite relayé le vœu formulé par S.A.S. le Prince Souverain d'inciter la communauté internationale à accorder une place importante à la gestion durable des Mers et des Océans lors de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable à Rio.

¹² M. Simon CARLEVARIS, inscrit au 3^{ème} cycle du Conservatoire de Musique de Paris, et Mlle Marina ALEKSIC, qui prépare le concours d'agrégation d'Histoire de l'Université Paris IV – Sorbonne.

¹³ La Délégation monégasque était composée de S.E. Mme Yvette LAMBIN-BERTI, Ambassadeur, Délégué Permanent de Monaco auprès de l'UNESCO ; M. Jean-Charles CÛRAU, Directeur des Affaires Culturelles ; Mme Corinne BOURDAS-MAGAIL, Délégué Permanent Adjoint ; M. Jean-Philippe VINCI, Conseiller ; Mlle Daphné LE SON, Deuxième Secrétaire ; Mme Sybille PROJETTI, Troisième Secrétaire ; Mlle Anaïs KEMBLINSKY, Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction des Affaires Internationales ; M. Bruno LAVAGNA, Consultant ; Mlle Aurélie LOPEZ, Stagiaire.

D'une manière générale, les Etats membres ont exprimé leur soutien aux **réformes** entreprises par l'Organisation, et ont salué le rôle de chef de file de l'UNESCO en matière d'**éducation** et de protection de la **diversité culturelle**. Les Etats membres ont demandé à l'UNESCO de renforcer son action dans les domaines des **droits de l'homme**, de la **démocratie** et de l'**éradication de la pauvreté**, tout en insistant sur son **rôle d'anticipation des mouvements sociaux**.

Mme BOGYAY a accueilli la **République du Soudan du Sud** en qualité de nouvel Etat membre de l'Organisation, ainsi que deux nouveaux Membres associés à savoir **Curaçao** et **Sint Maarten**, pays caribéens devenus autonomes au sein du Royaume des Pays-Bas.

Le point saillant de cette Conférence Générale a été l'**adhésion de la Palestine en tant qu'Etat membre observateur de l'UNESCO**. Les **Etats-Unis**, contraints par deux lois fédérales, ont immédiatement annoncé la **suspension de leur contribution statutaire** à l'UNESCO (soit 22% du budget de l'Organisation hors contributions extrabudgétaires). Israël a également suspendu ses contributions, et le Canada a déclaré qu'il ne versera plus de contributions extrabudgétaires supplémentaires. La Directrice Générale a, dès lors, créé un **fonds multi-donateurs** pour faire face à cette crise et compenser le déficit de trésorerie en appelant à la générosité des Etats membres.

Malgré cette suspension des contributions américaines, la Conférence Générale a adopté un **budget à croissance nominale zéro** pour 2012 et 2013, soit 653 millions de dollars US.

* D'un point de vue général, au cours de l'année écoulée, Monaco a participé aux **réunions des divers Comités des Conventions** auxquelles la Principauté est Partie :

- 3^{ème} session ordinaire de la Conférence des Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (Paris, du 14 au 17 juin 2011) ;
- 26^{ème} Assemblée de la Commission Océanographique Intergouvernementale (Paris, du 22 juin au 5 juillet 2011) ;
- 35^{ème} session du Comité du Patrimoine Mondial (Paris, du 20 au 29 juin 2011) ;
- 18^{ème} session de l'Assemblée Générale des Etats Parties à la Convention du Patrimoine Mondial (Paris, du 7 au 9 novembre 2011) ;
- 3^{ème} session de la Conférence des Etats Parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport (Paris, du 14 au 16 novembre 2011) ;
- 5^{ème} session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (Paris, du 5 au 9 décembre 2011).

* Dans le **domaine des Sciences et de l'environnement**, le Gouvernement Princier a accordé, pour la seconde année consécutive, une enveloppe de 20.000 €uros, au titre des contributions volontaires 2011 de Monaco à l'UNESCO, au projet mené par la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI) en faveur du renforcement du réseau d'observation du niveau de la mer et de la coordination des activités dans les Caraïbes. Cette contribution devrait être à nouveau renouvelée en 2012.

En outre, Monaco a financé à hauteur de 10.000 €uros l'organisation d'une Conférence ministérielle de l'UNESCO sur « l'adaptation au changement climatique dans les Caraïbes : sciences, éthique et politiques », qui a eu lieu à Saint Kitts et Nevis les 8 et 9 mars 2011.

* Dans le **domaine de l'éducation**, la Principauté soutient un programme au Burkina Faso au titre de ses contributions volontaires à l'UNESCO, intitulé « *Appui au renforcement des capacités des formateurs des écoles et Instituts de formation des enseignants du fondamental et des responsables des structures de gestion de la formation des enseignants en vue d'atteindre les objectifs de l'Education Pour Tous (EPT)* ». Ce programme a fait l'objet d'un accord avec l'UNESCO et s'étend sur une période de trois ans de 2010 à 2012 pour un montant global de 200.000 €uros.

* Dans le **domaine culturel**, l'UNESCO a célébré cette année le dixième anniversaire de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle. A ce titre, et pour faire connaître le texte de la Déclaration au plus grand nombre, l'UNESCO a invité ses Etats membres à lui faire parvenir les traductions officielles de la Déclaration dans les langues nationales et locales de leur pays, afin de permettre leur publication sur le site Internet de l'Organisation. Ainsi, Monaco a répondu à l'appel de l'UNESCO et a fait parvenir au Secrétariat de l'Organisation la traduction en monégasque de la Déclaration¹⁴.

3-1-6. L'Union Internationale des Télécommunications (UIT)

Au cours de l'année 2011, la Principauté a procédé à la ratification des Amendements à la Convention et à la Constitution de l'UIT adoptés lors des Conférences de plénipotentiaires d'Antalya (2006) et de Guadalajara (2010).

En outre, une délégation monégasque a pris part à ITU Telecom World 2011 qui s'est déroulé à Genève du 24 au 27 octobre 2011 et qui avait pour thème principal « Les villes numériques ».

La Principauté a été mise à l'honneur durant cet événement, lors de la Cérémonie de signature de la Charte éthique de la 3D, puisque les premiers adhérents à cette Charte l'ont signée à Monaco le 4 octobre 2010 sous le Haut patronage de S.A.S. le Prince Souverain. La Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité a projeté une présentation modélisée tridimensionnelle de Monaco lors de la cérémonie.

Enfin, au cours de l'année 2011, la Représentation Permanente de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a assuré le suivi des travaux de l'UIT et notamment ceux du Groupe de travail pour une Constitution stable et ceux relatifs au Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI).

3-2. L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)

L'année 2011 francophone a principalement été marquée par le « Printemps arabe » et les revendications de démocratie, de respect des droits de l'Homme, d'égalité et de justice en Afrique du Nord. Ces événements ont ainsi figuré en haut de l'agenda de l'ensemble des réunions des Instances de l'OIF auxquelles a participé activement la Délégation monégasque.

* Le **17 mars 2011**, à Paris et sous la Présidence de M. Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'OIF, s'est tenue la **80^{ème} session du Conseil Permanent de la Francophonie (CPF)** au cours de laquelle a notamment eu lieu la désignation des nouveaux membres des quatre Commissions du CPF.

La Principauté de Monaco, représentée par son Ambassadeur, Représentant Personnel auprès du CPF, S.E. Monsieur Jean PASTORELLI¹⁵, a ainsi été élue à la **Vice-Présidence de la Commission Politique** pour le mandat 2011-2013, aux côtés de la Suisse (Présidence) et de la République Démocratique du Congo (Vice-Présidence).

¹⁴ Cette traduction a été réalisée par Mme Eliane MOLLO et Mme Dominique SALVO-CELLARIO, enseignantes en langue monégasque.

¹⁵ La Délégation monégasque était également composée de Mlle Agatha KORCZAK, Troisième Secrétaire à l'Ambassade de Monaco à Paris, et de Mlle Anaïs KEMBLINSKY, Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction des Affaires Internationales.

La Délégation de Monaco auprès de l'OIF a par conséquent pris une part active à toutes les réunions de la Commission politique. Ces réunions s'articulent autour de trois thèmes principaux récurrents :

- l'examen de l'actualité politique et diplomatique des Etats et Gouvernements membres,
- la mise en œuvre de la Déclaration de Montreux et des Résolutions les plus « opérationnelles » (notamment celle sur les situations de crises et de sorties de crises),
- la préparation du XIV^{ème} Sommet de la Francophonie, qui aura lieu les 13 et 14 octobre 2012 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), et la négociation de la Déclaration qui y sera adoptée.

A ce titre, la Francophonie a confirmé son engagement dans l'accompagnement des transitions démocratiques lors de la **81^{ème} session du CPF le 12 juillet 2011**.

* La Délégation monégasque auprès de l'OIF a également assisté régulièrement aux réunions des trois autres Commissions spécialisées du CPF, à savoir : la **Commission économique**, la **Commission de coopération et de programmation** et la **Commission administrative et financière**.

* La **27^{ème} session de la Conférence Ministérielle de la Francophonie (CMF)**, précédée par la 82^{ème} session du CPF, s'est déroulée à Paris, **les 1^{er} et 2 décembre 2011**, sous la présidence de Madame Micheline CALMY-REY, Présidente de la Confédération suisse et Cheffe du Département fédéral des Affaires étrangères, et en présence de Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie.

Une Délégation monégasque¹⁶ conduite par Monsieur José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, a pris part aux travaux de la CMF.

M. BADIA est intervenu à l'occasion du débat sur les questions politiques pour saluer et encourager la poursuite du processus de transition démocratique dans le monde arabe, formuler des vœux de sortie de crise pour Madagascar, approuver les réajustements de la programmation 2012 effectués par l'OIF, rappeler l'implication de Monaco en faveur du développement durable (notamment en vue de la Conférence de Rio +20), et enfin féliciter l'OIF pour l'élaboration récente d'une stratégie jeunesse.

S'agissant de la situation politique à **Madagascar**, pays qui fait l'objet d'une mesure de suspension par l'OIF depuis 2009, M. DIOUF a annoncé que la Francophonie intensifiera son dispositif d'accompagnement de sortie de crise. En outre, le Conseil Permanent de la Francophonie du 30 mars 2012 devrait prononcer la levée des mesures spécifiques de suspension, sous réserve de l'évaluation qu'il aura faite des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le respect de la feuille de route.

La CMF s'est montrée préoccupée par la situation en **République Démocratique du Congo**, pays hôte du prochain Sommet de la Francophonie, en raison des violences et incidents qui ont été constatés lors des dernières élections.

S.E. M. Raymond TSHIBANDA, Ministre de la coopération internationale et régionale de la République Démocratique du Congo, a fait savoir à la CMF que le XIV^{ème} Sommet de la Francophonie aura lieu les 13 et 14 octobre 2012, à Kinshasa, et qu'il aura pour thème général : « **Francophonie, enjeux environnementaux et économiques face à la gouvernance mondiale** ».

¹⁶ La Délégation monégasque était composée de S.E. Mme Sophie THEVENOUX, Ambassadeur, Représentant Personnel de Monaco auprès du Conseil Permanent de la Francophonie ; M. Rémi MORTIER, Conseiller, Délégué à la Francophonie ; Mlle Agatha KORCZAK, Troisième Secrétaire à l'Ambassade de Monaco en France ; Mlle Anaïs KEMBLINSKY, Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction des Affaires Internationales.

Enfin, à l'issue des travaux, les pouvoirs de la Présidence de la CMF ont été transmis par la Suisse à la République Démocratique du Congo.

* En outre, la Délégation de Monaco auprès de l'OIF a suivi avec intérêt les travaux du **Groupe de travail sur les règles d'appartenance à la Francophonie** ainsi que du **Groupe de travail sur le français dans la vie internationale**.

A cet égard, le premier **Forum mondial sur la langue française** aura lieu à Québec, du 2 au 6 juillet 2012, et abordera les thématiques suivantes :

- l'usage du français dans le monde du travail,
- les références culturelles en langue française dans le monde moderne,
- l'innovation dans le contexte du numérique (place de la langue française dans l'univers numérique).

* Une **Concertation ministérielle francophone informelle sur les transitions politiques** s'est tenue à l'initiative de la Suisse le **20 septembre 2011 à New York**, en marge de la 66^{ème} Assemblée générale des Nations Unies. Cette rencontre a été un succès et a permis de réunir les représentants de 62 Etats¹⁷ ainsi que M. BAN Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, et Mme Irina BOKOVA, Directrice générale de l'UNESCO.

* Par ailleurs, la Principauté a également participé à plusieurs réunions exceptionnelles de la Francophonie telles que :

- la **réunion des responsables des structures nationales en charge de la Francophonie** (Paris, le 28 octobre 2011),
- la **table ronde intitulée « coopérations francophones bilatérales et coopération francophone multilatérale, quelle complémentarité ? »** (Paris, le 27 octobre 2011) et intervenant dans le cadre de la réflexion menée par l'OIF suite à la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement.

* Dans le cadre de la programmation de l'OIF, la Principauté de Monaco demeure plus particulièrement impliquée sur deux axes prioritaires visant à promouvoir d'une part, l'usage du français, et d'autre part la coopération au service du développement durable et de la solidarité. Elle a ainsi versé en 2011 un montant de 256.500 €uros de **contributions volontaires** en faveur des actions suivantes :

- 125.000 €uros consacrés au Fonds de Volontariat francophone,
- 30.000 €uros destinés au projet de l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF), « *Accroître les capacités des pays à participer aux négociations internationales sur l'environnement et le développement durable* »,
- 100.000 €uros au projet d'extension des Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) au Burundi,
- 1.000 €uros pour soutenir la publication de l'ouvrage « les déterminants des conflits et nouvelles formes de prévention précoce » de M. Jean-Pierre VETTOVAGLIA (ancien Représentant personnel du Président de la Confédération suisse),
- 500 €uros pour aider au financement de la Semaine francophone au Chili.

¹⁷ La Principauté de Monaco était représentée par S.E. Mme Isabelle PICCO, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies.

3-3. L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est un organisme paneuropéen de sécurité qui compte **56 Etats participants**. Il s'agit d'un instrument de premier recours pour l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement post-conflit dans son espace, qui offre en outre à ses Etats membres un forum pour la négociation politique.

L'OSCE déploie un large éventail d'activités relevant des **trois dimensions de la sécurité**: humaine, politico-militaire, et économique-environnementale.

* La **Présidence de l'OSCE** change tous les ans, la fonction de Président en exercice étant assumée à tour de rôle par les Ministres des Affaires étrangères des différents Etats participants. Le Président en exercice est assisté dans sa tâche par son prédécesseur et par son successeur. Ensemble, ils forment la Troïka.

Le Président en exercice pour l'année 2011 est **Audronius AZUBALIS**, Ministre des Affaires étrangères de **Lituanie**. La précédente Présidence avait été exercée par le Kazakhstan. La prochaine Présidence sera quant à elle exercée, à partir du 1^{er} janvier 2012, par l'Irlande.

La priorité principale fixée par M. AZUBALIS est l'obtention de progrès tangibles dans **les conflits prolongés**:

- Le **conflit russo-géorgien** qui a éclaté en août 2008, suite à la reconnaissance par la Russie de l'indépendance de deux provinces séparatistes géorgiennes : l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud. La Présidence lituanienne s'est montrée déterminée à préserver l'engagement actif de l'OSCE dans le cadre des Discussions internationales de Genève sur la Géorgie visant à réduire les tensions et à établir la confiance parmi les communautés affectées.

- Le **conflit en Transnistrie** ou République moldave du Dniestr : Etat de facto indépendant de la Moldavie, mais reconnu par aucun pays de la communauté internationale. Sur ce sujet, M. AZUBALIS a indiqué que l'OSCE devait s'attacher à participer activement au processus politique visant à régler le conflit en Transnistrie sur la base du plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Moldova.

- Le **conflit au Nagorno-Karabakh**, région enclavée de l'Azerbaïdjan qui souhaite être reconnue par la communauté internationale comme une entité indépendante, et qui bénéficie du soutien de l'Arménie. Sur ce point, le Ministre des Affaires étrangères de Lituanie a souhaité un engagement plus fort des coprésidents du Groupe de Minsk.

Par ailleurs, M. AZUBALIS, lui-même ancien journaliste, a également affirmé à plusieurs reprises son intention de placer la **liberté de la presse** en général et la **sécurité des journalistes** en particulier, parmi les principales priorités de sa présidence en 2011. A ce titre, en juin 2011, la Présidence lituanienne a organisé, à Vilnius, une Conférence sur la sécurité des journalistes.

Enfin, M. AZUBALIS a souhaité poursuivre le rôle prédominant de l'OSCE dans les Balkans, et notamment pour le relèvement du **Kosovo** en appuyant les efforts pour la transparence et la bonne gouvernance locale. L'OSCE poursuit donc sa contribution à la mise en oeuvre de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Le renforcement de l'action de l'OSCE face aux menaces transnationales, le renforcement du rôle de l'Organisation dans le domaine de la sécurité de l'énergie, ainsi que la promotion de la tolérance par l'éducation dans la zone de l'OSCE, ont également figuré parmi les priorités de la Présidence lituanienne pour l'année 2011.

* L'année 2011 a également été marquée par la nomination, par décision unanime du Conseil ministériel des 56 Etats participants, le 30 juin 2011, d'un nouveau Secrétaire Général en la personne de **M. Lamberto ZANNIER**, diplomate italien. Il succède ainsi au diplomate français Marc PERRIN DE BRICHAMBAUT, dont le second mandat arrivait à expiration.

* Comme ce fut le cas les années précédentes, la Délégation monégasque auprès de l'OSCE a pris part à la 19^{ème} réunion du **Conseil Ministériel**, qui s'est tenue à **Vilnius** (Lituanie), les **6 et 7 décembre 2011**.

Un bilan du cadre de discussion « **V to V dialogue** » (Vancouver to Vladivostock, via Vienna and Vilnius) a été effectué et a révélé des conclusions positives. En effet, le « V to V dialogue » a eu pour principal résultat de progresser sur la question du renforcement des capacités de l'OSCE de réponse rapide aux crises et conflits émergents. Un nouveau cadre semble ainsi se dégager et constitue une réelle avancée.

Concernant la **dimension humaine**, les discussions se sont concentrées sur la sécurité des journalistes et la liberté d'expression et d'opinion prenant en compte les médias digitaux.

Dans l'allocution qu'il a prononcée, S.E. M Claude GIORDAN, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'OSCE, s'est félicité de la voie prise par l'OSCE vers l'intensification des initiatives orientées vers le terrain et propices à des résultats concrets. Il a en outre rappelé que la Principauté demeurerait très attentive et attachée au processus de transition démocratique récemment entamé dans le monde arabe. Enfin, S.E. M. GIORDAN a indiqué que, bien qu'étant un petit Etat, Monaco entendait prendre une part active dans les travaux de l'OSCE, tant en ce qui concerne les processus politiques que les actions de terrain.

* Au sein de l'OSCE, la Principauté s'implique particulièrement dans la **protection des enfants** et la **lutte contre la traite des êtres humains**.

Ainsi, la Principauté de Monaco contribue à la mise en œuvre du projet de l'Association moldave **CRIC** (Child Rights Information Center) intitulé « **Prévention de la traite d'êtres humains et aide aux enfants sans soutien parental en République de Moldavie** ».

Ce projet, initié par la Principauté en 2010 et mentionné par S.E. M. le Ministre d'Etat dans son intervention lors du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement d'Astana (décembre 2010), a permis de positionner Monaco sur la thématique de la « protection des personnes vulnérables » et de renforcer la coopération avec le service de la Représentante Spéciale pour la lutte contre la traite des êtres humains. Ce projet a également permis d'initier une coopération originale de cofinancement entre le Liechtenstein, Andorre et Saint Marin dans le cadre du groupe des « Petits Etats d'Europe au sein de l'OSCE ».

Monaco a été loué à plusieurs reprises pour son rôle moteur dans la mise en œuvre de solutions novatrices en matière de lutte contre le trafic d'êtres humains, ce qui confère à la Principauté une légitimité politique accrue.

* A noter, enfin, qu'à l'initiative du Conseil National, **Monaco accueillera, du 5 au 9 juillet 2012, la prochaine réunion de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE.**

3-4. L'Agence Internationale pour l'Energie Atomique (A.I.E.A.)

* Une délégation de la Principauté de Monaco, conduite par M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, a participé à **la 55^{ème} Conférence générale de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (A.I.E.A.)**, du 19 au 23 septembre 2011, à Vienne (Autriche)¹⁸.

Pour mémoire, l'A.I.E.A. a pour missions de promouvoir les usages pacifiques de l'énergie nucléaire et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde.

La 55^{ème} Conférence générale de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique est intervenue dans un contexte particulier marqué par le terrible **accident nucléaire de la centrale japonaise de Fukushima Dai-ichi.**

La participation de Monaco à cette 55^{ème} Conférence Générale marque la **réaffirmation de son engagement en faveur de l'amélioration de la sûreté et la sécurité nucléaire et du soutien que la Principauté témoigne à l'AIEA**, une Organisation incontournable pour la protection des populations contre les accidents nucléaires.

Dans son allocution, M. José BADIA a tout d'abord renouvelé la totale solidarité de la Principauté de Monaco avec le peuple japonais frappé par une catastrophe nucléaire hors norme.

Bien que Monaco n'accueille pas d'installations nucléaires, M. José BADIA a évoqué le souhait des Autorités monégasques de participer aux efforts fournis par la communauté internationale en matière de **coopération nucléaire**, tant sur le plan de la **prévention et de la protection** que de la **conduite d'interventions d'urgence**. La Principauté entend également collaborer au développement des applications pacifiques du nucléaire, notamment **l'accès à l'eau potable** (thème du Forum Scientifique de l'AIEA cette année) et la **lutte contre le cancer** (soutien de Monaco au Programme d'action en faveur de la cancérothérapie – PACT).

Enfin, M. BADIA a rappelé que 2011 marquait, pour l'Agence et Monaco, le **50^{ème} anniversaire de la création des Laboratoires de l'Environnement de l'AIEA.**

Dans ce contexte, la Principauté a eu l'honneur d'accueillir, le 29 septembre 2011, le **Directeur Général de l'AIEA, M. Yukiya AMANO**. Cette visite a été l'occasion de signer un **Accord bilatéral de coopération entre l'Agence et la Principauté.**

* Par ailleurs, le Gouvernement Princier a été approché par les Etats-Unis d'Amérique afin d'apporter une contribution à la « **Peaceful Uses Initiative** » (**P.U.I.**).

¹⁸ Monsieur BADIA était accompagné de S.E. M. Claude GIORDAN, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'AIEA, M. Benjamin LABARRERE, Deuxième Secrétaire à l'Ambassade de Monaco en Allemagne, et M. Tidiani COUMA, Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction des Affaires Internationales.

Le programme P.U.I. a été récemment lancé par le Président OBAMA et est mis en œuvre dans le cadre de l'A.I.E.A. Selon ses initiateurs, ce programme permettra d'améliorer les soins de santé et la nutrition, de mieux gérer les ressources en eau et d'accroître la sécurité alimentaire. Il aidera les Etats à mettre en place des infrastructures sécurisées d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Monaco porte un intérêt singulier à l'utilisation pacifique du nucléaire. Le programme **P.U.I.** a été évoqué par S.A.S. le Prince Souverain dans Son discours prononcé le 29 septembre 2011 à Monaco, à l'occasion du 50^{ème} anniversaire des Laboratoires de l'AIEA.

La nature de la **contribution** de Monaco demeure entièrement ouverte (soutien de projets dans l'un des domaines d'actions de l'**A.I.E.A.**, mise à disposition gratuite d'experts, organisation de conférences ou de réunions...).

3-5. Le Bureau International des Expositions (BIE)

Le BIE est une organisation internationale chargée de superviser le calendrier, la candidature, la sélection et l'organisation des expositions universelles et internationales.

Les 22 et 23 novembre 2011, une délégation monégasque¹⁹ a participé à la **150^{ème} Session de l'Assemblée Générale du BIE.**

Au cours de cette Assemblée, **la Principauté a été renouvelée pour un second mandat au sein de la Commission de l'Administration et du Budget.**

En outre, **Monsieur Ferdinand NAGY (Roumanie) a été élu Président de l'Organisation** pour un mandat de deux ans, succédant ainsi à Monsieur Jean-Pierre LAFON (France) qui occupait cette fonction depuis 2008.

Cette réunion a aussi permis aux organisateurs des futures expositions (Expo 2012 Yeosu, Expo 2015 Milan et Expo Horticole Antalya 2016) de présenter l'état d'avancement de leurs projets.

Enfin, les deux villes candidates à l'organisation de l'Expo 2017 (Liège en Belgique et Astana au Kazakhstan) et les cinq villes candidates à l'organisation de l'Expo 2020 (Izmir en Turquie, Ayutthaya en Thaïlande, Sao Paulo au Brésil, Ekaterinbourg en Russie et Dubaï aux Emirats Arabes Unis) ont fait une présentation de leur candidature.

3-6. L'Union pour la Méditerranée (UpM)

Depuis le Sommet de Paris du 13 juillet 2008, Monaco prend part aux travaux de l'Union pour la Méditerranée.

3-6-1. L'Union pour la Méditerranée en 2011

L'année 2011 a été placée sous le signe de la relance et de la recherche d'une nouvelle légitimité pour l'Union pour la Méditerranée (UpM). Les printemps arabes, l'arrivée d'un nouveau Secrétaire général et la mise en œuvre de projets concrets ont contribué à donner une nouvelle impulsion au partenariat.

¹⁹ La délégation était composée de S.E. Mme Sophie THEVENOUX, Ambassadeur de Monaco en France, et de M. Frédéric LABARRERE, Conseiller au sein de cette même Ambassade.

3-6-1-1. Le poste de Secrétaire général de l'UpM

A la fin du mois de janvier 2011, le Secrétaire général de l'UpM, **S.E.M. Ahmad MASA'DEH a démissionné**, estimant que les conditions auxquelles il a accepté d'assumer les responsabilités de Secrétaire général n'étaient plus réunies.

A la suite de la démission de S.E.M. Ahmad MASA'DEH du poste de Secrétaire général, le diplomate marocain **Monsieur Youssef AMRANI a été nommé, le 25 mai 2011, Secrétaire général de l'Union**. Il a officiellement pris ses fonctions le 1er juillet 2011.

En outre, au cours de l'année 2011 des discussions ont commencé au sein de l'Union européenne et de la Ligue arabe pour la désignation de deux nouveaux co-présidents²⁰.

3-6-1-2. La mise en œuvre de projets concrets

L'année 2011 a été marquée par l'adoption, au mois de mars, de deux documents fondamentaux concernant le Secrétariat général de l'UpM : **les « staff regulations » et les lignes directrices pour la sélection et l'adoption de projets**.

Cette adoption a permis au Secrétariat général de commencer à travailler sur la sélection et la mise en œuvre de projets concrets. Ainsi, en 2011, six projets ont été labellisés « Union pour la Méditerranée ». Le premier projet à avoir obtenu ce label est le **projet d'installation d'une usine de dessalement dans la Bande de Gaza**.

3-6-1-3. L'Union pour la Méditerranée et les printemps arabes

Les printemps arabes ont permis de mettre en avant le rôle essentiel que pouvait jouer désormais le partenariat euro-méditerranéen dans la Région, consolidant ainsi la légitimité de l'institution.

L'UpM a répondu aux attentes des pays en transition à la fin de l'année 2011 lorsque les 43 Etats membres de l'UpM ont pris la décision de **proposer à la « nouvelle » Libye de rejoindre le partenariat**.

Cette proposition met en avant le désir des partenaires euro-méditerranéens de voir les pays en transition rejoindre la table des négociations et d'accompagner ces pays dans leur transition vers la démocratie.

Toutefois, le Conseil National de transition libyen n'a pas voulu donner de réponse à cette invitation, estimant ne pas avoir la légitimité nécessaire pour prendre un tel engagement politique. Cette question devrait être envisagée par la Libye en 2012, une fois qu'elle aura atteint une certaine stabilité politique.

Enfin, en ce qui concerne la **Syrie**, elle a décidé au mois de novembre 2011 de **suspendre son adhésion** à l'Union pour la Méditerranée en réponse, selon le Gouvernement syrien, « aux mesures européennes injustifiées prises à l'encontre du peuple syrien ».

²⁰ Depuis la création de l'UpM, les co-présidents Nord et Sud sont la France et l'Egypte.

3-6-2. Une participation active de Monaco aux travaux de l'UpM

Une délégation monégasque a pris part à la **réunion ministérielle sur l'industrie** qui s'est tenue à Malte les 11 et 12 mai 2011. Cette réunion a eu pour principal résultat l'adoption d'un programme de travail pour les années 2011-2012 et de conclusions communes approuvées à l'unanimité. Le programme de travail comprend de nombreuses actions concrètes notamment en ce qui concerne la poursuite de la mise en œuvre et de l'adaptation de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise, la promotion de l'investissement et de l'innovation, le développement durable des entreprises et l'échange de bonnes pratiques en matière de tourisme durable.

Le Gouvernement Princier a également pris part à la **réunion ministérielle sur le développement urbain durable**²¹ qui s'est déroulée à Strasbourg les 9 et 10 novembre 2011. Cette réunion a abouti à l'adoption d'une déclaration finale qui plaide pour l'élaboration d'une stratégie de développement urbain durable permettant de concilier les aspects socio-économiques et environnementaux.

Madame Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme, a prononcé une allocution au cours de la réunion, durant la séquence relative aux projets intégrés pour bâtir une ville durable et a réaffirmé l'engagement de la Principauté en faveur du renforcement de ce dialogue euro-méditerranéen.

Dans un autre domaine d'activité de l'UpM, une délégation monégasque a pris part à la **11^{ème} réunion ministérielle de la Facilité Euro-Méditerranéenne d'Investissement de Partenariat (FEMIP)**²², qui s'est tenue à Bruxelles le 12 juillet 2011.

La FEMIP regroupe l'ensemble des instruments d'intervention de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en faveur du développement économique et de l'intégration des pays partenaires méditerranéens.

Cette réunion avait pour objet d'approuver l'exercice passé et de préparer le programme à venir de la FEMIP. L'accent a été mis sur la nouvelle donne résultant des transformations politiques au Proche-Orient et sur la nécessité de réorienter et d'approfondir les objectifs de la FEMIP.

Enfin, la Principauté de Monaco a pris part à l'ensemble des réunions des Hauts fonctionnaires et à plusieurs réunions des Groupes de travail de l'Union pour la Méditerranée notamment dans les domaines de la coopération industrielle, des transports ou encore de l'énergie.

3-6-3. Monaco et la Fondation Anna Lindh (FAL)

S.A.S. le Prince Souverain lors de la cérémonie 2011 de remise du Prix méditerranéen du Journalisme²³



²¹ La Délégation monégasque était composée de Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme accompagnée de Madame Valérie DAVENET, Adjoint au Directeur de l'Environnement.

²² Le Gouvernement Princier était représenté par S.E. M. Gilles TONELLI, Ambassadeur de Monaco auprès de l'Union européenne.

Monaco, en qualité d'Etat partenaire de l'UpM, participe aux activités de la Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures dont l'objectif politique est de faire de la région euro-méditerranéenne une « aire de coopération, d'échange, de mobilité, de compréhension mutuelle et de paix ».

La FAL a en particulier lancé une initiative régionale intitulée « **Croire dans le dialogue, Agir pour la citoyenneté – Echanger les pratiques sur la participation et la démocratie** ».

Les objectifs de l'initiative sont d'échanger les bonnes pratiques et de débattre sur la citoyenneté et la démocratie au travers d'acteurs culturels et médiatiques, d'organisations non-gouvernementales et de jeunes militants ; mais aussi de renforcer et construire les capacités des organisations membres des réseaux Anna Lindh issus de la société civile.

En raison du contexte de profondes mutations, la Fondation a pris l'engagement en 2011 de réorienter ses activités. Ainsi la prochaine stratégie triennale de la FAL (2012-2014) aura pour objectif la promotion du dialogue interculturel et le soutien des organisations de la société civile de la rive Sud et Est de la Méditerranée pour la construction de démocraties durables et pluralistes.

A ce sujet, une délégation monégasque²⁴ a pris part à la **réunion du Conseil consultatif de haut niveau pour une stratégie renouvelée de la FAL**, qui s'est tenue à Bruxelles le 22 novembre 2011.

Cette réunion avait pour thème principal le programme de la prochaine stratégie triennale de la FAL. Les objectifs clés du nouveau programme comprennent notamment :

- réaliser des formations et des activités de développement des capacités au niveau national, visant à la participation active de la société civile dans les nouveaux programmes de l'UE pour la région du Sud de la Méditerranée ;
- fournir des bonnes pratiques et de l'expertise sur les évolutions et transformations sociales dans la région Euro-Med à travers l'Observatoire Anna Lindh sur les Tendances Interculturelles ;
- offrir des opportunités d'échange régional à travers les acteurs de la société civile par une série d'initiatives régionales et sous-régionales dans les domaines de l'éducation, de la culture et des médias.

La Principauté de Monaco a également été représentée par la Monaco Méditerranée Foundation (MMF) lors de la **10^{ème} réunion des Chefs de file du Réseau Anna Lindh**²⁵ qui s'est déroulée à Cracovie, en Pologne, du 21 au 23 octobre 2011, et au cours de laquelle les débats se sont concentrés sur le rôle et la stratégie de la Fondation Anna Lindh et de ses réseaux dans la réponse aux nouveaux défis et opportunités que pose le processus de transition démocratique dans les pays de la rive Sud de la Méditerranée.

En 2011, la Fondation Anna Lindh a également pris la décision de **créer un réseau Anna Lindh en Libye**.

²³ S.A.S. le Prince Albert II est entouré notamment de S.E.M. Michel ROGER, Ministre d'Etat, M. André AZOULAY, Président de la Fondation Anna Lindh, M. Enrico BRAGGIOTTI, Président de la Monaco Méditerranée Foundation, M. Edgar MORIN, Président du jury, des lauréats et des membres du jury.

²⁴ Le Gouvernement Princier était représenté par Monsieur Christophe CROVETTO, Conseiller à la Mission de Monaco auprès de l'Union européenne.

²⁵ La MMF était représentée par son Directeur, Monsieur Jean-Laurent TERRAZZONI.

Enfin, l'année 2011 a été marquée par le **renouvellement des mandats de Monsieur André AZOULAY, Président de la FAL et de Monsieur Andreu CLARET, Directeur Exécutif**, pour une durée de trois ans.

Pour le réseau monégasque, la **Monaco Méditerranée Foundation a été renouvelée pour trois ans dans sa fonction de Chef de file.**

* Conformément au partenariat scellé en 2009 entre la Principauté et la MMF, Monaco a accueilli pour la 3^{ème} année consécutive **la cérémonie de remise du Prix méditerranéen du Journalisme.**

Rappel :

Le Prix méditerranéen du Journalisme, lancé en 2006, entend récompenser les œuvres journalistiques exceptionnelles, contribuer à une meilleure compréhension de la diversité culturelle dans la région euro-méditerranéenne et mettre en avant la contribution positive des journalistes à une couverture médiatique équilibrée et éclairée des questions culturelles intéressant la région.

En juin 2009, la Principauté de Monaco a scellé un partenariat avec André AZOULAY, Président de la Fondation Anna LINDH et la Monaco Méditerranée Foundation (MMF), chef de file du réseau monégasque Anna Lindh, pour que le Prix méditerranéen du Journalisme soit remis à Monaco lors des éditions 2009, 2010 et 2011.

Cette cérémonie ²⁶ s'est déroulée le 6 octobre 2011 au Musée océanographique, en présence de S.A.S. le Prince Souverain, de S.E.M. le Ministre d'Etat, de Monsieur André AZOULAY, Président de la Fondation Anna Lindh et de l'écrivain et philosophe Edgar MORIN, Président du jury.

Les événements des printemps arabes et les conflits au Moyen-Orient ont été les sujets phares de cette cérémonie 2011, en raison des thèmes traités par les contributions des journalistes.

S.A.S. le Prince Souverain a indiqué dans son discours que la cérémonie prenait cette année « une résonance toute particulière, suite aux printemps arabes, porteurs d'un espoir immense : l'espoir de ces milliers de femmes et d'hommes qui ont défendu leur dignité et exprimé leur aspiration légitime au respect de la personne ».

La Monaco Méditerranée Foundation a également organisé les 5 et 6 mai 2011 à Monaco, avec le soutien financier du Gouvernement Princier, les **rencontres MedPeople**.

Au programme de ces deux jours de rencontres figuraient le vernissage de l'exposition « MedPeople » sur le thème de la diversité culturelle, un dîner-débat²⁷ sur le thème « le futur du dialogue euro-méditerranéen au lendemain des Printemps arabes » et une table ronde sur le thème « Etre jeune en Méditerranée ».

²⁶ A cette occasion ont été récompensés :

- Mlle Asmaa El Gouhl (Palestine) et M. Mohamed El Dahshan (Egypte) par une mention spéciale ;
- M. Iason Athanasiadis (Grèce) et M. Abdel Aziz Hali (Tunisie) par le Prix spécial « Changements démocratiques et sociaux » ;
- Mme Mekioussa Chekir (Algérie) et Mme Rachel Shabi (Royaume Uni) dans la catégorie presse ;
- Mme Nada Abdelsamad (Liban) dans la catégorie télévision ;
- Mme Valentina Dumitrescu, M. Andrei Popov et Mme Ileana Taroi (Roumanie) dans la catégorie radio.

²⁷ Le débat était animé par Monsieur Andreu CLARET, Directeur Exécutif de la FAL et S.E.M. Serge TELLE, Ambassadeur pour la France en charge de l'Union pour la Méditerranée.

3-6-4. Monaco et les institutions euro-méditerranéennes

Monaco participe, à tous les niveaux et dans toutes les institutions euro-méditerranéennes, aux travaux de l'UpM.

L'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (AP- UPM), dont le Conseil National est membre depuis mars 2009, est présidée alternativement par un pays du Nord de la Méditerranée puis par un pays du Sud. L'Assemblée était présidée par l'Italie, qui a passé le relais au Maroc en mars 2011 pour une durée d'un an.

En 2011, la délégation monégasque²⁸ a pris part à la **réunion annuelle de l'AP-UPM qui s'est tenue les 3 et 4 mars 2011 à Rome.**

Les discussions ont en particulier été centrées sur la question de la création d'une banque euro-méditerranéenne d'investissement, destinée à contribuer au financement de la transition démocratique dans les pays sud-méditerranéens. Les parlementaires ont également longuement évoqué les mutations en cours dans les pays de la rive Sud de la Méditerranée et ont signé une déclaration condamnant le régime du président Kadhafi.

Monaco détient également un siège au sein de **l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM)** et y est représentée par le **Conseil Communal**²⁹.

Cette Assemblée représentant l'ensemble des collectivités locales des rives sud et nord de la Méditerranée, prône la paix, la bonne gestion de l'eau et le respect de l'environnement.

En 2011, le Représentant du Conseil Communal a pris part à la **3^{ème} réunion de la Commission du développement durable (SUDEV)** qui s'est déroulée à Bruxelles le 6 juillet 2011. Lors de cette réunion, deux thématiques en lien avec les changements climatiques ont été abordées : la désertification et les énergies renouvelables.

3-7. L'Organisation des Etats Américains (OEA)

En septembre 2010, **Monaco est devenu officiellement le 65^{ème} pays** à obtenir le statut d'**Observateur Permanent** auprès de l'Organisation des Etats Américains (OEA).

En 2011, une délégation monégasque³⁰ a pris part à la 41^{ème} Session ordinaire de l'Assemblée Générale de l'OEA qui s'est déroulée à San Salvador du 5 au 7 juin 2011. Cette réunion a été marquée par la réintégration du Honduras au sein de l'Organisation et l'adoption de la Déclaration de San Salvador sur la sécurité citoyenne dans les Amériques, ainsi que de nombreuses résolutions.

Monsieur Lorenzo RAVANO, Conseiller à l'Ambassade de Monaco à Washington, a prononcé une allocution lors du déjeuner-dialogue entre les Représentants Permanents et les Pays Observateurs qui s'est tenu le 5 juin 2011, en présence des Chefs de délégation, du Secrétaire Général de l'OEA, S.E.M. INSULZA, et du Ministre des Affaires Etrangères du Salvador, S.E.M. MARTINEZ.

²⁸ La délégation monégasque était composée de Monsieur Jean-Charles GARDETTO et de Monsieur Bernard MARQUET, membres délégués, et de Monsieur Olivier WENDEN, Secrétaire de délégation.

²⁹ Le représentant de la Principauté au sein de l'ARLEM est M. Christian RAIMBERT, Adjoint au Maire.

³⁰ Le Gouvernement Princier était représenté à cette Assemblée par Monsieur Lorenzo RAVANO, Conseiller à l'Ambassade de Monaco et Chef de Mission adjoint.

En outre, il a effectué une visite de l'école « Montemira » à San Salvador, où la Coopération monégasque finance un projet permettant à une cinquantaine de jeunes filles de bénéficier d'une formation technique dans le secteur hôtelier destinée à améliorer leur qualité de vie.

La prochaine Assemblée générale de l'Organisation des Etats Américains se tiendra du 8 au 10 juillet 2012 à Cochabamba, en Bolivie.

3-8. L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Au cours de l'année 2011, la Principauté de Monaco a donné son Consentement à l'extinction de l'Acte de Londres et l'Acte de Monaco et procédé à la ratification de l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles.

L'Acte de Genève qui modernise le système d'enregistrement des dessins et modèles en le simplifiant et en le rendant plus attractif pour les déposants, a été rendu exécutoire en Principauté par la publication de l'Ordonnance Souveraine n°3.426 en date du 29 août 2011.

En outre, une délégation monégasque a pris part au 6ème Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage qui s'est déroulé à Paris les 2 et 3 février 2011, sous l'initiative de l'OMPI, de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et d'Interpol.

Le Gouvernement Princier était également représenté à la 49ème série de réunions des Assemblées des Etats membres de l'OMPI qui s'est déroulée à Genève du 26 septembre au 5 octobre 2011.

Enfin, au cours de l'année 2011, la Représentation Permanente de Monaco auprès de l'Office des Nations-Unies à Genève a continué à suivre les travaux des différents Comités de l'OMPI tels que le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) et le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR).

4

POLITIQUES SECTORIELLES

4-1. La Protection des enfants

La Conférence « Monaco +5 » du Conseil de l'Europe

S.A.R. la Princesse de Hanovre lors de l'ouverture de la Conférence «Monaco+5» le 20 novembre 2011 au Grimaldi Forum³¹



En **avril 2006**, la Principauté de Monaco a accueilli une Conférence de haut niveau consacrée aux Droits de l'enfant.

Le premier résultat du « processus de Monaco » a été le lancement du programme de Conseil de l'Europe « **Construire une Europe pour et avec les enfants** ».

L'objectif de ce Programme est d'aider les décideurs et l'ensemble des acteurs concernés à mettre en œuvre des politiques générales de sensibilisation, d'information et de prévention en vue du respect et de la promotion des droits des enfants en général et en particulier de leur droit à la protection contre toute forme de violence.

Le Programme vise également à assister les Etats dans la mise en œuvre effective de leurs engagements par le soutien à l'élaboration de politiques intégrées de l'enfance, la mise en place de structures, le développement de réseaux et la mise au point d'outils et de méthodes de travail ainsi que de moyens de formation du public et des acteurs directement concernés.

Les 20 et 21 novembre 2011, cinq ans après le lancement du Programme, la Principauté de Monaco a de nouveau été choisie comme pays hôte pour la Conférence intitulée « **Construire une Europe adaptée aux enfants : changer une vision en réalité** ».

³¹ Au centre de l'image, M. Mevlüt ÇAVUSOGLU, Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et à droite, Mme Maud de BOER BUQUICCHIO, Secrétaire général adjointe du Conseil de l'Europe.

La Conférence « Monaco +5 » qui s'est ouverte le 20 novembre 2011, journée des Droits de l'enfant en Principauté, a poursuivi les objectifs suivants :

- **évaluer les progrès réalisés** depuis le lancement du Programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » en 2006 ;
Parmi ces progrès figurent notamment :
 - l'intégration des droits de l'enfant dans de nombreux domaines tels que la démocratie, les médias et les politiques de santé ;
 - la mise en place d'une Plate-forme sur les droits de l'enfant, ainsi qu'une task force et un coordinateur thématique pour les enfants au sein du Comité des Ministres ;
 - le lancement de la campagne « un sur cinq » contre la violence sexuelle faite aux enfants ;
 - la création, par le Comité des Ministres, d'un Groupe sur la participation des enfants et des jeunes ;
 - la rédaction de lignes directrices européennes visant à établir, au niveau national, une justice adaptée aux enfants.
- définir les principales priorités de la prochaine **stratégie du Programme dans le domaine des Droits de l'enfant pour 2012-2015** et proposer des actions à mener par le Conseil de l'Europe et ses Etats membres ;
- examiner comment le Conseil de l'Europe peut aider les États membres à **évaluer la mise en œuvre des normes** de l'Organisation dans le domaine des Droits de l'enfant et à mettre en pratique ces normes.

La Conférence « Monaco +5 » a réuni environ **200 participants** et notamment des représentants de Gouvernements, d'Organisations internationales, d'ONG, d'entreprises privées, de réseaux professionnels, des parlementaires, des médiateurs, ainsi que des enfants.

Le Gouvernement Princier a contribué activement à l'organisation de cette manifestation qui a été placée, comme en 2006, **sous la Présidence de S.A.R. la Princesse de Hanovre**.

Durant la Conférence, plusieurs membres du Gouvernement monégasque se sont succédés à la tribune. S.E. Monsieur Michel ROGER, Ministre d'Etat, a prononcé une allocution de bienvenue et a souligné les actions mises en œuvre par le Gouvernement Princier depuis la Conférence de 2006.

S.E. Monsieur Philippe NARMINO, Ministre plénipotentiaire et Directeur des Services Judiciaires et Monsieur Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, ont respectivement détaillé les mesures prises en Principauté pour une justice et des soins de santé adaptés aux enfants.

D'autres intervenants de la Principauté ont également participé à la Conférence et pris la parole aux cours des différentes tables rondes et ateliers organisés³².

L'organisation de cette Conférence en Principauté a permis de réitérer le plein soutien de Monaco aux actions liées à la protection de l'enfance.

³² Les autres intervenants monégasques étaient les suivants :

- Madame Isabelle BERRO-LEFEVRE, Juge à la Cour européenne des Droits de l'Homme ;
- Monsieur Bernard GASTAUD, Membre du Comité des Droits de l'enfants ;
- Monsieur Jean-Charles SACOTTE, Membre de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) ;
- Monsieur Jean-Philippe NOAT, Membre de l'Association Action Innocence ;
- Docteur Marie-Hélène MURAT, Pédiopsychiatre.

Lors de la séance d'ouverture, S.A.R. la Princesse de Hanovre a ainsi rappelé que « s'assurer aujourd'hui de l'épanouissement des enfants est la condition sine qua non d'un avenir meilleur. [...] Au-delà de mon engagement personnel dans la protection de l'enfance, celle-ci constitue l'une des priorités fondamentales de l'action nationale et internationale de Monaco et de ses Princes. C'est ainsi que le Prince Albert II poursuit une politique très active et engagée dans le domaine de la protection de l'enfance tant sur le plan politique intérieur que sur la scène internationale, dans les grandes instances multilatérales et par le biais de la Coopération monégasque au développement ».

S.A.R. la Princesse de Hanovre a en outre annoncé que Monaco ratifierait prochainement la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, signée à Lanzarote en 2007 et qui est le premier instrument international relatif à la lutte contre toutes les formes de violence sexuelle dont les enfants sont victimes, y compris les abus commis au sein de la famille.

Le lancement en Principauté de la campagne « un sur cinq » du Conseil de l'Europe

Les 29 et 30 novembre **2010**, la Principauté de Monaco avait été invitée par le Conseil de l'Europe à participer au **lancement de haut niveau de la campagne contre la violence sexuelle à l'égard des enfants** (campagne « un sur cinq »), qui s'est tenu à Rome³³.

Cette campagne est destinée à sensibiliser les enfants, les familles et les personnes s'occupant d'enfants à l'étendue des violences sexuelles infligées aux enfants, et les équiper des connaissances et des outils de prévention nécessaires.

Elle porte sur une règle simple – « on ne touche pas ici » – que les parents sont encouragés à enseigner aux enfants de 4 à 7 ans pour leur expliquer que leur corps leur appartient, qu'ils ont droit de poser des limites et d'exprimer leurs sentiments.

Le 16 novembre 2011, il a été procédé au lancement de la campagne « un sur cinq » en Principauté, ce qui s'est traduit par la **diffusion d'un spot télévisé** (notamment sur Monaco-Info) et par la **distribution des produits de sensibilisation** du Conseil de l'Europe à destination du public et des professionnels, comprenant un livre pour enfant, un ouvrage sur les nombreux aspects des violences sexuelles, des affiches et des cartes postales.

4-2. L'Environnement

L'année 2011 fut extrêmement active au niveau international dans la promotion du développement durable et de l'économie verte.

Comme les années précédentes, **le Gouvernement a poursuivi ses actions en faveur du développement durable, tant au niveau national, qu'international et plus particulièrement dans le cadre de la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD), de juin 2012.**

³³ La délégation monégasque conduite par S.E. Madame Claudette GASTAUD, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe était composée comme suit : Docteur Anne NEGRE, Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale ; Mme Sylvia CHEYNUT, Responsable du Centre de Formation pédagogique à la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports ; M. Christophe ANDRONACO, Commandant de Police ; Mme Karine MARQUET, Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction des Affaires Internationales.

4-2-1. Mers et Océans

Domaine prioritaire dans la politique environnementale du Gouvernement Princier, la « **protection et préservation des mers et des océans** » a fait l'objet de nombreuses actions en 2011.

4-2-1-1. La Principauté de Monaco a pris part aux travaux du **Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale** (New York du 31 mai au 3 juin 2011) ainsi qu'au 12^{ème} **Processus consultatif officieux des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer** (New York du 20 au 24 juin 2011).

Au cours de ces travaux, le **Gouvernement Princier a présenté une Initiative relative à la protection des cétacés dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale.**

La proposition de Monaco, intitulée « **Permanente Protection of Cetaceans on the High Seas** », vise à combler les lacunes dans la protection des cétacés en haute mer.

L'initiative de la Principauté a reçu le soutien de l'Argentine, du Brésil, du Costa Rica, de l'Equateur, du Mexique, du Chili, de Madagascar, de l'Union européenne (à l'exception du Danemark), de Trinité et Tobago, de la Jamaïque et de l'Afrique du Sud.

Cette initiative visant à protéger les cétacés en haute mer n'a cependant pas pu être retenue dans ledit projet de résolution en raison de l'opposition de plusieurs délégations et ce pour différentes raisons :

En effet, certains Etats se sont prononcés contre cette initiative, car cela aurait pu compromettre leurs activités d'exploitation de certains cétacés en haute mer, et plus particulièrement la chasse à la baleine.

D'autres, pour leur part, ne souhaitaient pas que la Haute Mer ou encore « la zone au-delà des juridictions nationales » fasse l'objet d'une quelconque réglementation, par crainte que cela puisse constituer un précédent.

* Le Gouvernement Princier a également pris part à la **27^{ème} session de l'Assemblée de l'Organisation maritime internationale (OMI)** qui s'est déroulée du 21 au 30 novembre 2011, à Londres.

Cette session a été marquée par des discussions autour de questions administratives et institutionnelles. Il s'est agi notamment de l'élection des membres du Conseil de l'OMI, du vote du budget, du programme d'audit facultatif et de la nomination du nouveau Secrétaire général de l'Organisation.

* Une délégation monégasque³⁴ a participé activement aux travaux de la **35^{ème} session de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (C.G.P.M.)** du 9 au 14 mai 2011, au Siège de la FAO à Rome.

Au cours de cette Session, a été examinée la question des **contributions ordinaires obligatoires des Etats Parties au budget de la C.G.P.M.**

³⁴ La délégation était composée de M. Tidiani COUMA, Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction des Affaires Internationales, et de M. Jean-Philippe BERTANI, Conseiller au sein de l'Ambassade de Monaco en Italie.

A cette occasion, le tableau présenté pour examen prévoyait une **hausse notoire des contributions de Monaco au budget de la Commission**. Ces contributions passeraient de 7.062 USD en 2010 à 84.680 USD en 2011 et à 100.488 USD pour 2012, **contributions équivalentes à celles de la France ou de l'Italie**.

Le Représentant de Monaco a clairement indiqué que la Principauté **ne saurait accepter ni assumer financièrement une telle contribution**.

Dans ce contexte, **le Gouvernement Princier a suspendu le versement de sa contribution en attendant l'issue des travaux du Groupe de Travail susmentionné**.

En outre, le Président du Comité Scientifique Consultatif de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA) a mentionné l'initiative de Monaco concernant l'interdiction de la pêche du thon rouge.

Le Représentant de la CICTA a indiqué que si cette initiative n'a pas été couronnée de succès, elle aura eu le mérite d'instaurer une dynamique de coopération entre la CICTA et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

* **La gestion des océans est une question cruciale qui concerne tous les pays**. Or, de nombreux pays en développement, en particulier les Petits Etats Insulaires en Développement (PEID), ne disposent pas encore des moyens techniques et scientifiques et des connaissances nécessaires pour gérer efficacement leurs zones marines telles qu'elles sont définies par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. **Il demeure donc essentiel de développer les capacités de façon à permettre à tous les États côtiers de planifier leur action et de contribuer à la protection durable des océans**.

A ce titre, **la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable** (ou Sommet de la Terre) aura lieu les 20, 21 et 22 juin 2012 à Rio de Janeiro.

La Conférence de **Rio +20** fera le bilan de la mise en oeuvre des engagements pris lors de ses réunions précédentes et centrera ses travaux sur **deux thèmes** principaux :

- **l'économie verte** dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté ;
- **le cadre institutionnel du développement durable**.

La Principauté de Monaco a souhaité mettre son expérience et son expertise, notamment dans la préservation des mers et des océans, au service du processus préparatoire de cette Conférence.

A cet égard, S.A.S. le Prince Souverain a rencontré le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD), S.E. M. SHA Zukang, le 21 septembre 2010. Suite à cette rencontre, Il a décidé d'apporter une contribution à ce Sommet et de faire en sorte que les océans figurent parmi les priorités de "Rio +20", en organisant en Principauté une **réunion d'experts de haut niveau, du 28 au 30 novembre 2011, sur le thème de la « gestion durable des océans dans le cadre d'une économie verte et de l'éradication de la pauvreté »**.

Afin que les travaux de cet Atelier soient intégrés au mieux dans le processus préparatoire de la Conférence Rio +20, les 65 experts internationaux invités ont orienté leurs contributions autour de trois thèmes principaux relatifs à la gestion durable des océans : **l'énergie, la sécurité alimentaire et le tourisme**.

Ces thèmes ont été choisis pour leur cohérence avec les **trois piliers** du développement durable : **économique, social et environnemental**.

En plus des experts invités à apporter une contribution, tous les hauts représentants des Nations Unies impliqués dans l'organisation de Rio +20 ont également pris part à la réunion organisée en Principauté.

Lors de la session de clôture, **S.E. M. SHA Zukang a salué le leadership de S.A.S le Prince Souverain en matière de protection des océans, l'Atelier de Monaco étant, à ce jour, la seule contribution de cette importance sur les océans au Processus préparatoire de Rio** : « *Votre contribution est un exemple à suivre pour le monde* » a-t-il conclu.

L'Atelier a résulté en une série de recommandations politiques concrètes, regroupées dans le « **Message de Monaco** », qui a été présenté officiellement au Bureau du Processus Préparatoire de Rio +20 par S.E. Mme Isabelle PICCO, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies, lors de la dernière Réunion intersession, le 15 décembre 2011, au siège des Nations Unies à New York.

* Le Gouvernement monégasque a **co-présidé**, pour la dernière fois, l'**Assemblée Générale de l'ICRI (International Coral Reef Initiative)**, qui s'est tenue du 12 au 15 décembre 2011, sur l'île de la Réunion.

Pour mémoire, **depuis le 1^{er} juillet 2009, la France et Monaco, conjointement avec les Samoa, ont assuré la présidence de l'ICRI**, et ce, **jusqu'en décembre 2011**. Les activités menées par l'ICRI sont proches de la sensibilité de la Principauté vis-à-vis de la thématique corallienne, comme en témoignent les actions du Centre Scientifique et de l'AIEA, du Musée Océanographique de Monaco, et la présence de la Réserve à corail du tombant des Spélugues.

Lors de cette Assemblée Générale, un nouvel appel à l'action internationale a été lancé en faveur de la protection des récifs coralliens, à travers l'adoption d'une recommandation pour la prise en compte des coraux dans le processus préparatoire de la Conférence de Rio + 20.

Par ce texte, les Etats membres de l'ICRI soutiennent « *l'inclusion de références à la conservation et la gestion durable des récifs coralliens, et leur importance pour le développement durable dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable, ainsi que toute déclaration d'engagements qui peuvent aussi inclure l'économie bleue et la gestion intégrée des océans.* »

4-2-2. Biodiversité

La Principauté de Monaco a participé à la **10^{ème} Conférence des Parties de la Convention sur les espèces migratrices**, qui s'est tenue à Bergen, en Norvège, du 20 au 25 novembre 2011.

A cette occasion, la Délégation monégasque a **signé deux Memoranda d'Accord sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie et sur la conservation des requins migrateurs**. Ces textes couvrent des espèces se trouvant dans l'aire de répartition de la Principauté, telles que le faucon pèlerin, le faucon crécelle ou encore certains requins migrateurs.

Ces signatures s'inscrivent dans la continuité des actions de la Principauté auprès d'instances internationales, telles que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), ainsi que de ses différentes Institutions (Fondation Prince Albert II, Institut Océanographique, Fondation Albert Ier), en faveur de la protection de grands prédateurs marins (comme par exemple la Monaco Blue Initiative).

En effet, **la Principauté agit d'ores et déjà en faveur de la conservation des oiseaux de proie**, notamment au travers du programme visant à la réintroduction dans l'Arc alpin du Gypaète Barbu, développé par la Fondation Prince Albert II, le Parc du Mercantour et Alpi Maritime.

4-2-3. La lutte contre les changements climatiques

Comme les années précédentes, Monaco a pris part à la **Conférence des parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)**.

Selon le **Protocole de Kyoto**, ratifié par la Principauté de Monaco en 2006 sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Albert II, les pays industrialisés doivent réduire leurs émissions individuelles de gaz à effet de serre sur la période d'engagement 2008-2012 par rapport à l'année 1990.

En plus de l'obligation prise au regard du Protocole de Kyoto, la Principauté de Monaco s'est engagée, sur une base volontaire, à atteindre la neutralité carbone en adhérant à l'**initiative « carbon neutral »** du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) qui regroupe également la Norvège, l'Islande, le Costa Rica et la Nouvelle-Zélande, mais aussi de nombreuses grandes villes.

Dans son discours prononcé en décembre 2009 à l'occasion de 15^{ème} Conférence des Parties à la Convention sur le changement climatique qui s'est tenue à Copenhague, S.A.S. le Prince Souverain a précisé que **cet objectif serait atteint au plus tard en 2050**.

De plus, la Principauté de Monaco s'est engagée, en adhérant au contenu de l'**Accord de Copenhague**, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30% en 2020 par rapport à l'année 1990.

En décembre 2010, la 16^{ème} Conférence des Parties a adopté l'**Accord de Cancun** dans lequel figurent les engagements annoncés un an plus tôt à Copenhague par les Parties y compris celui de la Principauté de Monaco.

Résumé des engagements internationaux et volontaires de la Principauté de Monaco en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Type d'engagement	Cible	Cadre
Engagements internationaux	-8% par an sur la période 2008-2012 par rapport à 1990	Protocole de Kyoto
	-30% en 2020 par rapport à 1990	Accord de Copenhague Accord de Cancun
Engagements volontaires	Neutralité carbone au plus tard en 2050	Initiative CNNet (Climate Neutral Network) du PNUE

Du 28 novembre au 9 décembre 2011, à Durban, une délégation conduite par S.A.S. le Prince Souverain a pris part à la 17^{ème} **Conférence des Parties de la CCNUCC**³⁵.

³⁵ La délégation monégasque était composée de M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, S.E. M. Bernard FAUTRIER, Vice-Président Administrateur Délégué de la Fondation Prince Albert II, Lieutenant-Colonel Bruno PHILIPPONAT, Chargé de Mission auprès de S.A.S. le Prince Souverain, Mme Laetitia PIERRAT, Chef du Bureau de Presse du Palais Princier M. Cyril GOMEZ, Directeur de l'Environnement, M. Jean-Baptiste BLANCHY, Chef de Section à la Direction

Au cours de son intervention, S.A.S. le Prince Souverain a rappelé la gravité de la menace que constitue le changement climatique et l'urgence de la nécessité d'agir pour y faire face. Ce discours a permis à la Principauté de **renouveler ses engagements volontaires pris lors de la Conférence de Copenhague**.

La présence du Souverain a également été l'occasion d'organiser une rencontre entre les hauts représentants des pays membres du **Groupe d'Intégrité Environnemental**, la Principauté, la Suisse, le Liechtenstein, le Mexique et la Corée.

Les négociations qui se sont tenues lors de cette Conférence ont conduit à l'adoption d'un accord qui comprend les principaux éléments suivants :

- le prolongement des discussions pour l'adoption **d'une seconde période de Kyoto** ;
- la création d'un Groupe de Travail Spécial pour la définition d'un **accord global juridiquement contraignant incluant toutes les parties** ;
- l'opérationnalisation du **Fonds Vert pour le Climat** et du cadre pour la technologie ;
- la définition de **nouvelles lignes directrices** en matière de communication des informations relatives aux Parties.

4-2-4. Réduction des risques de catastrophes

4-2-4-1. De par sa situation géographique, située dans une zone sismique, la Principauté attache une grande importance à la **prévention des risques de catastrophes naturelles**.

Le Gouvernement suit activement les **travaux d'entités internationales visant à minimiser les risques de pertes humaines et matérielles liées aux catastrophes naturelles**, telles que la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles (ISDR) des Nations Unies ou encore l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs du Conseil de l'Europe.

Dans le cadre du programme de la COI relatif aux tsunamis, Monaco a participé **au premier exercice de test du dispositif de communication du système d'alerte rapide aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets en Méditerranée**.

Cet exercice consistait à s'assurer que les messages préventifs étaient bien reçus par les différents centres nationaux. **31 pays participants** de la région ont ainsi reçu un message de test à 10h36 GMT, par courrier électronique, télécopie et par le Système mondial de télécommunications (SMT) de l'Observatoire et Institut de Recherche Sismique Kandilli d'Istanbul (KOERI, Turquie).

Les **Sapeurs-Pompiers de Monaco**, qui assurent les fonctions de centre national d'alerte précoce, ont donc reçu, avec succès, le message test.

4-2-4-2. La Principauté a continué à suivre activement les Conventions sur l'environnement auxquelles elle est Partie (Convention de Bâle, Convention de Stockholm, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Convention de Barcelone ...), et à participer aux réunions portant sur la lutte contre le changement climatique, la prévention des risques de catastrophes naturelles et la Gouvernance environnementale.

de l'Environnement, M. Bastien NICAISE, Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction de la Coopération Internationale, M. Benjamin VALLI, Elève fonctionnaire à la Direction des Affaires Internationales.

4-3. Le Sport

Au cours de l'année 2011, Monaco a renouvelé son engagement en faveur des activités et actions sportives, et a pris une part active dans les discussions autour de la thématique du sport au service de la paix et du développement. A cet égard, la Principauté a souligné régulièrement l'importance du sport en matière d'intégration sociale, de compréhension, d'éducation, de respect, de tolérance et de développement.

4-3-1. Ce sont ces valeurs et convictions qui ont conduit S.A.S. la Princesse Charlène à devenir Ambassadrice mondiale et membre du Comité Directeur International de « Special Olympics », mouvement synonyme d'intégration et de respect des différences qui encourage et accompagne les personnes atteintes de handicaps intellectuels, et facilite la compréhension et le respect à travers le monde par le biais d'activités sportives.

4-3-2. Il convient de rappeler que Monaco exerce, depuis le 26 mai 2010, par le biais de son Représentant Permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, la **vice-présidence du Groupe des amis du sport pour le développement et la paix**.

L'Assemblée Générale des Nations Unies a, à ce sujet, adopté un projet de résolution intitulé « **Edification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique** », qui a été co-parrainé par l'ensemble des Etats membres des Nations Unies.

Par ailleurs, le Comité International Olympique (CIO) bénéficie désormais du statut d'observateur à l'Assemblée Générale des Nations Unies.

4-3-3. En outre, S.A.S. le Prince Souverain demeure engagé au sein de l'Association **Peace and Sport**, dont le 5^{ème} Forum International s'est tenu à Monaco du 26 au 28 octobre 2011 sous Son Haut-Patronage. Cette manifestation a réuni l'ensemble des décideurs et des leaders mondiaux qui voient dans le sport un moyen permettant de promouvoir et de construire une paix durable au sein des communautés vulnérables.

A cette occasion, la Principauté de Monaco a accueilli les Présidents du Burundi, du Timor-Leste, de la République de Macédoine, de la République de Hongrie, ainsi que le Roi du Lesotho.

Le Forum a indiqué son souhait de développer des relations de travail au niveau international avec le Gouvernement Princier sur la **thématique « sport et développement »**. La Principauté, de son côté, est en train d'établir un partenariat avec le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) au Brésil autour d'un projet sur cette même thématique.

4-3-4. La Principauté de Monaco a été représentée lors de deux réunions majeures ayant trait au sport :

4-3-4-1. Les 10 et 11 mai 2011, la Représentation Permanente de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a participé au **2^{ème} Forum international sur le sport au service de la paix et du développement** au cours duquel ont été abordés les points suivants :

- la contribution du sport à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD),
- l'intégration des pratiques sportives dans les programmes de coopération au développement,
- la promotion d'une éducation physique de qualité pour tous,
- le sport comme « diplomatie informelle »,
- la notion de « trêve olympique » qui permet d'engager les parties à un conflit sur la voie du dialogue.

4-3-4-2. S.E. Mme Yvette LAMBIN-BERTI, Ambassadeur, Délégué Permanent de Monaco auprès de l'UNESCO, accompagnée du Docteur Jack MICHEL, Responsable du Centre Médico-Sportif de Monaco, a pris part à la **3^{ème} session de la Conférence des Etats parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport**, du 14 au 16 novembre 2011 à Paris.

S'agissant de la **lutte contre le dopage**, l'Annexe I du Code mondial antidopage de l'Agence mondiale antidopage (AMA) relative à la Liste des interdictions a été amendée. Le nouveau texte est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

4-4. La Politique de Développement

4-4-1. L'Aide Publique au Développement

S.A.S. le Prince Souverain attache une importance toute particulière à la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

En 2011, malgré un contexte international particulièrement difficile, S.A.S. le Prince Souverain Albert II a réaffirmé l'engagement de la Principauté de Monaco de rejoindre le cercle des pays les plus solidaires et, pour les années à venir, de faire de Monaco un lieu privilégié pour la promotion des partenariats au service du développement.

La Direction de la Coopération Internationale, qui met en œuvre la politique de coopération au développement du Gouvernement Princier, a fait de la Lutte contre la Pauvreté sa priorité d'intervention.

Les 8 OMD constituent le fil conducteur de la politique de coopération au développement du Gouvernement Princier, qui sont déclinés à travers 4 domaines d'intervention prioritaires :

- La Santé
- L'Education
- La Micro Economie
- L'Environnement

En 2011, l'APD monégasque s'est élevée à 10,7 M d'€, dont 8,2 M d'€ alloués à la Direction de la Coopération Internationale.

4-4-2. les canaux d'acheminement

L'APD est délivrée à travers quatre canaux d'acheminement :

- une coopération bilatérale (partenariats avec des Etats, des collectivités locales et des ONG ainsi que des Fondations) ;
- une coopération multilatérale (partenariats avec les Organisations Internationales telles que OMS, HCR, ONUSIDA, UNICEF, AIEA, UNESCO, OIF, OSCE ...)
- une Aide Humanitaire d'Urgence ;
- un partenariat avec les ONG monégasques.

Pour ce faire, la Direction de la Coopération Internationale s'appuie sur les compétences disponibles en Principauté : Mairie de Monaco, Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, Département de l'Intérieur, Département des Affaires Sociales et de la Santé, et travaille en synergie avec les différentes Représentations Permanentes de Monaco auprès des Organisations Internationales, Représentations diplomatiques et consulaires de Monaco à l'étranger et étrangères en Principauté.

Le coût de la mise en œuvre, c'est à dire les frais de structure de la DCI, sont également comptabilisés au titre de l'APD. Ils représentent moins de 10% de l'APD.

4-4-3. La répartition géographique

L'aide reste concentrée sur le Bassin méditerranéen et le Continent africain.

Six pays se détachent en terme d'aide allouée : Madagascar, Mali, Burkina Faso, Niger, Maroc et Tunisie.

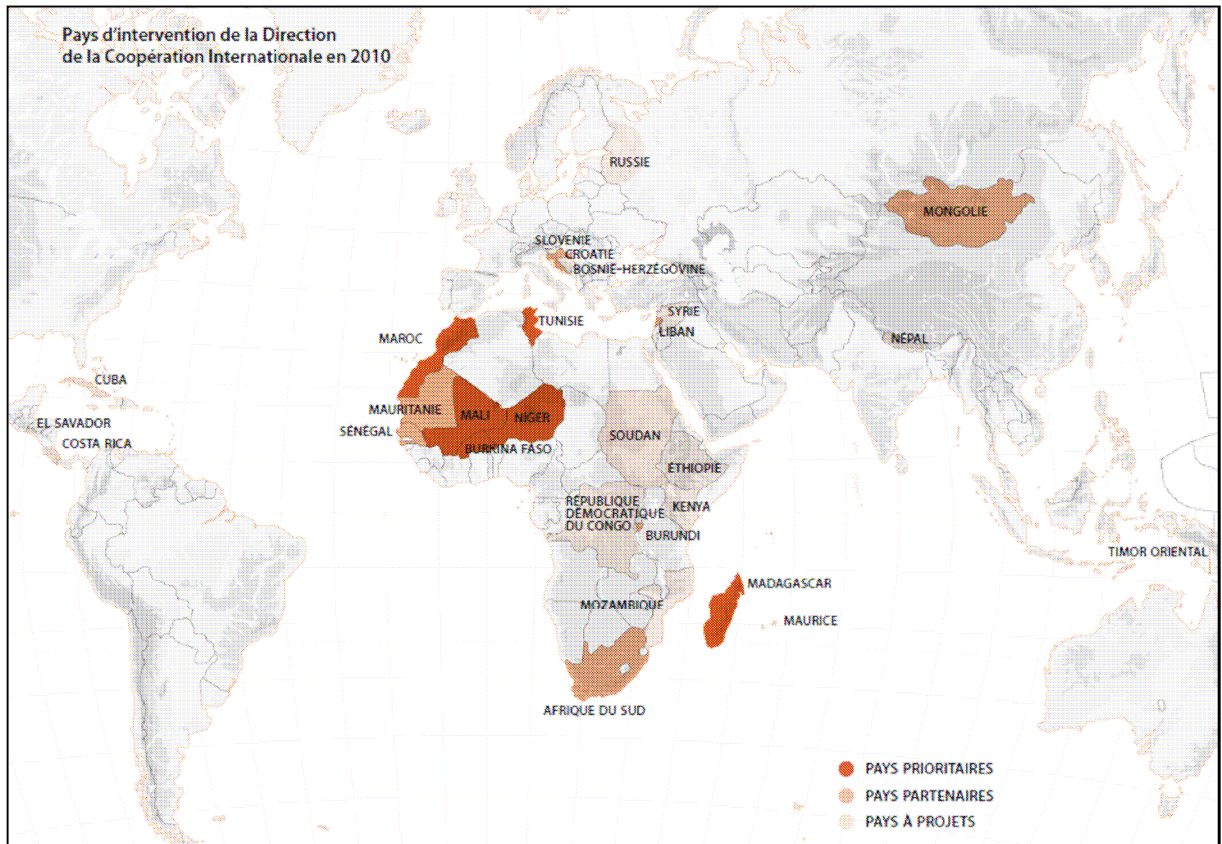
Ils constituent les zones d'interventions prioritaires de la Principauté. Il est à noter que ces pays disposent de représentations consulaires sur lesquelles le Gouvernement Princier assoit ses actions.

L'engagement de la Principauté en faveur de la lutte contre la pauvreté se manifeste par la volonté de travailler principalement avec les pays en développement parmi les plus défavorisés, dits Pays les Moins Avancés (PMA), tels que le Burkina-Faso, le Burundi, Haïti, le Mali, la Mauritanie, Madagascar, le Niger, le Sénégal et le Timor-Leste.

L'APD monégasque est à 80% tournée vers des pays africains, principalement les PMA.

En 2011 :

- plus de 65% de l'APD monégasque a été consacrée à des PMA
- plus de 100 projets ont été entrepris.



4-4-4- Les domaines d'Intervention

Ils sont déclinés à travers 4 domaines d'intervention dont les domaines prioritaires sont la santé et l'éducation :

4-4-4-1 Santé

Les axes d'intervention sont la santé de base, le développement de partenariats hospitaliers et la lutte contre les pandémies et les maladies négligées.

Quelques données

Madagascar - Mali – Niger - Mauritanie

870.000 personnes couvertes par des infrastructures de santé de base (dispensaires, maternités).

Niger

100.000 enfants vaccinés chaque année contre la poliomyélite.

Madagascar

22.000 personnes bénéficient d'un programme de lutte contre le paludisme et l'ensemble de la population bénéficie d'un centre de référence.

Burkina Faso – Madagascar - Maroc

150.000 enfants bénéficient chaque année de programmes de lutte contre la faim.

Niger-Mali

2.200 malades de la Drépanocytose sont pris en charge chaque année.

4-4-4-2 Education

Les axes d'intervention sont l'éducation formelle, l'éducation non formelle (adaptée aux enfants sortis du système scolaire), la formation professionnelle et l'appui à l'enfance en difficulté (enfants des rues, handicapés).

Quelques données

Burundi

100.000 personnes par an ont accès à 8 centres de lecture.

Liban - Madagascar - Mali – Maroc - Sénégal

1.500 enfants bénéficient de programmes d'éducation spécialisée et de formation professionnelle.

Maroc

300 enfants et parents bénéficient d'un programme d'éducation non formelle et d'alphabétisation en zones rurales.

Tunisie - Maroc - Madagascar

Prise en charge et accès à l'éducation pour plus de 220 jeunes handicapés.

4-4-4-3 Microéconomie

Les axes d'intervention sont la micro entreprise, la micro finance et le social business.

Quelques données

Burundi

1.500 familles tutrices d'orphelins sont appuyées pour développer des activités génératrices de revenus.

Mongolie

800 familles d'éleveurs ont bénéficié de la valorisation des produits d'élevage et de la diversification des sources de revenus.

Niger

1.200 personnes souffrant de la drépanocytose ont pu développer une activité génératrice de revenus.

Sénégal

700 éleveurs et producteurs de lait ont vu leurs revenus augmenter par l'accroissement de la production laitière.

Burkina Faso

8.700 femmes sont appuyées pour développer des activités génératrices de revenus.

4-4-4-3 Environnement

Les axes d'intervention sont l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la lutte contre la désertification et les changements climatiques, et la conservation de la biodiversité et l'écotourisme.

Quelques données

Maroc – Tunisie

800 hectares de palmeraies réhabilités – 500 familles travaillent à nouveau leurs terres.

Madagascar - Mozambique – Tunisie - Slovénie - Costa Rica

Préservation de la biodiversité et promotion de l'écotourisme.

Burkina Faso

24.000 personnes ont accès à l'eau potable.

4-4-4. l'Aide Humanitaire d'Urgence

Cette aide est destinée aux populations touchées par des catastrophes naturelles ou des pénuries alimentaires.

En 2011, le Gouvernement Princier est intervenu à 6 reprises :

PAYS	ACTIONS	MONTANT	PARTENAIRES & OPERATEURS
Corne de l'Afrique ³⁶	Ethiopie - Assistance aux enfants suite à la famine - Achat de compléments nutritionnels	53.700 €	Programme Alimentaire Mondial (PAM)
Colombie	Inondations - Aide en faveur des sinistrés	10.000 €	Fonds pour les catastrophes naturelles en Colombie
Tunisie / Italie	Crise politique - Accueil des réfugiés tunisiens sur l'île Lampedusa en Italie	10.000 €	Ordre Souverain de Malte
Tunisie	Crise politique - Approvisionnement des hôpitaux en consommables	30.000 €	Handicap International
Afrique du Nord	Crise politique et guerre civile (Libye – Egypte- Tunisie) - Distribution de 78 tonnes de pâtes pour les populations déplacées	60.000 €	Programme Alimentaire Mondial (PAM)
Niger	Sécheresse / pénurie alimentaire - soutien aux cantines scolaires	50.000 €	Programme Alimentaire Mondial (PAM)
	TOTAL	213.700 €	

Les contributions volontaires pour les Fonds d'Urgence principales Organisations Internationales s'élèvent à 150.000 € :

- Fonds Central d'Intervention d'Urgence des Nations Unies (CERF – 100.000 €).
- Fonds d'Urgence de Réponse aux Catastrophes de la Fédération Internationale de la Croix-Rouge (DREF - 50.000 €).

Par ailleurs, le Gouvernement Princier verse des contributions pour le financement du fonctionnement du bureau des Organisations humanitaires suivantes :

- Comité international de la Croix Rouge (CICR – 70.000 euros) ;
- Commission des Affaires humanitaires, Département d'Action sanitaire en cas de crise humanitaire (HAC : 20.000 euros) ;
- Bureau de coordination des Affaires Humanitaires (OCHA - 40.000 Euros).

La signature en 2011 d'un partenariat, entre le Gouvernement Princier, la Croix-Rouge monégasque et la Croix-Rouge française, permet aux équipiers de la Croix-Rouge monégasque d'intégrer les déploiements des équipes de réponse aux urgences (ERU) de la Croix-Rouge française.

³⁶ A cette contribution en faveur de la Corne de l'Afrique s'ajoute 8.000 € (affectés au Kenya) récoltés par la DENJS à l'occasion de la journée des droits de l'enfant le 21 novembre 2011.

Les déploiements se font sur les théâtres de catastrophes humanitaires dans les domaines de la santé primaire et de l'eau et assainissement.

Dans le domaine de la Réhabilitation / Reconstruction de l'Aide Humanitaire d'urgence monégasque les premiers projets initiés sont les suivants :

Durée		Financement DCI	Déboursés 2011
	Réhabilitation / Reconstruction		
2011	Suivi de l'action en Haïti avec les Centres Gheskio suite au tremblement terre de 2010 avec la prise en charge de la scolarité de 200 enfants pour l'année scolaire 2011-2012 en attendant l'ouverture de l'école « Monaco Collectif Haïti en septembre 2012	50.000 €	50.000 €
2011	Démarrage du programme de déminage en Bosnie avec Handicap International	80.000 €	80.000 €
2011-2012	Soutien au projet slovène de réhabilitation et rééducation d'enfants victimes du conflit à Gaza	100.000 €	50.000 €
	TOTAL	230.000 €	180.000 €

4-4-4. Le Partenariat avec les chaînes monégasques

En 2011, la DCI a co-financé 9 projets en partenariat avec 6 ONG monégasques.

3 projets étaient issus de « l'appel à projets » pour lequel 138.000 € ont été mis à disposition des ONG monégasques.

Les 6 autres sont des co-financements de projets entrant dans le cadre de la coopération bilatérale.

Enfin, dans le cadre du volet « renforcement de compétences », la DCI a également financé :

- ✓ 5 formations sur les thèmes suivants :
 - Formation niveau supérieur sur les outils de gestion de projet, évaluation initiale et finale ;
 - Gestion de projet et conduite de partenariats ;
 - Formation budgétaire ;
 - Plan communication ;
 - « comment comprendre les spécificités du Web et développer une stratégie communautaire online ».
- ✓ une session de renforcement de compétence spécifique à l'Amade Mondiale ;
- ✓ une session de renforcement de compétence spécifique à la Croix-Rouge monégasque.

4-4-4-1. Monaco Collectif Humanitaire

Après 3 ans et demi de fonctionnement, Monaco Collectif Humanitaire a présenté son bilan très positif à S.A.S. le Prince Albert II, le 11 octobre 2011.

Ce collectif regroupe 21 ONG monégasques soutenues par le Gouvernement Princier auquel sont associés les centres hospitaliers monégasques (Centre Cardio-Thoracique, Centre Hospitalier Princesse Grace et Institut Monégasque de Médecine & Chirurgie Sportive), les associations françaises Rencontres Africaines, Aviations Sans Frontières et la Chaîne de l'Espoir.

Grâce à cette formidable chaîne de solidarité, alliant partenaires privés et publics, 139 enfants issus de 18 pays en développement ont pu être soignés, se voyant ainsi offrir une seconde vie.

Chaque enfant qui a été soigné présentait une pathologie (cardiaque ou orthopédique) qui n'était pas opérable dans son pays d'origine.

En parallèle, en partenariat avec le Gouvernement Princier, un programme de renforcement des compétences des personnels de santé et des structures hospitalières des pays, dont sont originaires les enfants, a été mis en place afin que certaines pathologies puissent, à terme, être directement soignées sur place.

S.A.S. le Prince Souverain a souhaité renouveler Son soutien au projet en allouant 150.000 € par an de 2011 à 2013 et émis le vœu qu'à l'issue, le Collectif soit parvenu à son autonomie financière.

Ces résultats, ainsi que les compétences de haut niveau des établissements hospitaliers monégasques, ont permis de fédérer à cette initiative la Chaîne de l'Espoir, Association française de renommée internationale, et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR).

4-4-4-2. Monaco Collectif Haïti

Malgré le flux de l'aide internationale allouée en réponse à la situation d'urgence, les défis en terme de développement restent conséquents.

Au lendemain du tremblement de terre qui a touché Haïti le 12 janvier 2010, le Gouvernement Princier, la Mairie de Monaco, une vingtaine d'ONG de solidarité internationale et des entreprises privées monégasques se fédéraient sous le nom de MONACO COLLECTIF HAÏTI, en vue de participer efficacement à la reconstruction.

Le projet identifié consiste en la construction d'un complexe scolaire à Port-au-Prince en vue de scolariser les enfants des quartiers "Cité de Dieu" et "Cité de l'Eternel", parmi les plus défavorisés de la capitale. Cette école se trouvera dans l'enceinte des Centres Gheskio, dont le directeur exécutif est le Docteur Jean-William PAPE qui publia la première description complète du sida dans le monde en développement en 1983.

A ce jour, plus de 520.000 personnes vivent toujours dans 720 camps de tentes.

La construction de cette école fut malheureusement retardée en raison de l'épidémie de choléra qui affecta par la suite Haïti, le site identifié pour la construction de l'école ayant été réquisitionné pour l'installation d'un centre de prise en charge du choléra.

Les travaux sont à présent en cours depuis le mois de septembre 2011 et le bâtiment est sorti de terre. La livraison de cette école d'une superficie totale de 1035 m² destinée à accueillir à partir de la prochaine rentrée scolaire 400 enfants, est ainsi prévue pour fin mars 2012.

Les fonds levés par le Monaco Collectif Haïti (1.130.000 €) permettront, au-delà de la construction et de l'aménagement de cette école, d'assurer les frais de scolarisation pour une année de fonctionnement.

4-4-5. Le Partenariat Public/Privé

En lien avec la « Déclaration du Millénaire » de l'Assemblée Générale des Nations Unies invitant à établir des partenariats solides avec le secteur privé en vue de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté, une Commission de partenariats public-privé a été créée en septembre 2008 entre la Direction de la Coopération Internationale et la Chambre de Développement Economique de Monaco (CDE).

Elle a pour mission de mettre en adéquation les intérêts des entreprises monégasques avec les besoins de la coopération monégasque en matière d'étude et de réalisations de projets.

Des partenariats sont déjà mis en œuvre avec une dizaine de sociétés monégasques

4-4-7. Les actions contre les mines

En conformité avec les conventions auxquelles est partie la Principauté (Traité d'Ottawa sur la lutte contre les mines antipersonnel en 1998 et traité d'Oslo sur la lutte contre les armes à sous-munition en 2010), la DCI finance des projets dans les différentes thématiques que comprend la lutte anti-mines, dans les pays des Balkans notamment.

Ainsi, depuis 2003, 45 ha ont été déminés en Croatie et un Centre pour victimes de mines et autres traumatismes permettra d'accueillir environ 400 enfants et leurs familles et de former 200 professionnels chaque année.

En Bosnie-Herzégovine, 4.500 enfants ont été sensibilisés aux risques liés aux mines antipersonnel et autres restes explosifs de guerre et 150 enseignants ont reçu les outils pour sensibiliser leurs élèves dans ce domaine.

5

VISITES OFFICIELLES ET ACCUEILS

Tout au long de l'année 2011, le Département des Relations Extérieures et son réseau diplomatique et consulaire ont œuvré au rayonnement de la Principauté.

Le Département des Relations Extérieures et ses Directions participent à l'organisation en Principauté de Conférence, Symposium et réunions internationales de haut niveau qui sont le résultat du travail des Ambassadeurs en poste à l'étranger qui saisissent les opportunités qui s'offrent à eux afin de mettre en lumière le savoir-faire de Monaco. Le Département des Relations Extérieures confie à la Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires un travail de coordination, de mise en place des accueils protocolaires et d'accompagnement des Hautes personnalités lors de leur séjour. Ce travail s'opère en étroite collaboration avec le Chargé de Mission des Affaires protocolaires du Ministère d'Etat et le Palais Princier.

L'accueil à Monaco de Délégations étrangères de Haut niveau et la venue de hautes personnalités dans le cadre de Visites Officielles, de Visites de Travail ou de Conférences Internationales sont le prolongement de l'activité internationale du Prince Souverain à l'étranger.

5-1. L'Événement de l'année 2011 : Le Mariage Princier

L'Événement marquant de l'année 2011 pour la Principauté fut sans conteste le Mariage de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain avec Mademoiselle Charlène-Lynette WITTSTOCK. C'est ainsi que la date du 2 juillet 2011, qui vit leur union, ouvre une nouvelle page de l'Histoire de notre pays.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, fut mandaté au mois de novembre 2010 de la mise en œuvre d'une des Cellules chargées de l'organisation du Mariage Princier. Le Conseiller était entouré de toutes les équipes du Département des Relations Extérieures, et plus particulièrement du Directeur Général et de la Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires, spécifiquement en charge de la Cellule « Accueils protocolaires et transports » des Hautes personnalités présentes pour l'occasion.

Ladite Cellule s'est alors attachée à constituer un groupe de travail transversal entre l'ensemble des Départements du Gouvernement Princier afin de réaliser la mission qui lui fut confiée. Cette Cellule a effectué un travail de préparation durant 8 mois, puis a assuré la réalisation du dispositif sur le terrain durant la semaine du Mariage, épaulé par l'ensemble des bénévoles mobilisés pour l'occasion.

En quelques chiffres :

- création du Groupement des Limousines du Mariage regroupant les 16 sociétés de grande remise de la Principauté ;
- 200 véhicules de marque B.M.W. en série spéciale « Mariage Princier » fabriqués pour l'occasion ;
- gestion d'une flotte de 275 véhicules ;
- recrutement, formation et encadrement de 200 volontaires.

La Cellule Accueil protocolaire et transport des hautes personnalités du Département des Relations Extérieures a ainsi organisé l'arrivée, le séjour et le départ de 20 Chefs d'États, 10 représentants de Chefs d'État et plus d'une centaine d'Ambassadeurs et de Consuls pendant les 3 jours de festivité.

Le réseau diplomatique et consulaire de la Principauté s'est particulièrement mobilisé lors du Mariage Princier, permettant de démontrer l'exceptionnel savoir-faire de la Principauté en matière d'accueil.

5-2. Organisation de conférences internationales en Principauté

La Principauté, territoire neutre, s'affirme comme terre de prédilection de rencontres scientifiques, environnementales et juridiques traitant des sujets centraux de la politique internationale que la Principauté entend mener. L'Environnement, le changement climatique, la biodiversité ne sont pas des sujets seulement d'actualité à Monaco mais découlent d'une longue tradition initiée par le Prince Albert Ier et perpétuée aujourd'hui par l'engagement de S.A.S. le Prince Albert II.

27 mars – 1er avril 2011 : "International Symposium on Isotopes et Hydrology Marine Ecosystems and Climate Change Studies" AIEA

C'est ainsi qu'en 2011, l'Ambassade de Monaco auprès de l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique (A.I.E.A.) à Vienne a co-organisé la venue du Directeur Général de, Monsieur Yukiya AMANO qui a tenu à fêter les 50 ans de l'installation du Laboratoire de l'Environnement de l'Agence en Principauté.

Cet anniversaire a été célébré au Musée Océanographique, premier site d'implantation du Laboratoire en Principauté. Une Conférence internationale fut organisée par l'Agence, du 27 mars - 1er avril 2011, « L'International Symposium on Isotopes in Hydrology Marine Ecosystems and Climate Change Studies ».

Cette journée de commémoration en présence de S.A.S. le Prince Souverain a été marquée par la signature d'une Déclaration conjointe. A cette occasion, plus de vingt Ambassadeurs étrangers membres de l'A.I.E.A. se sont rendus à Monaco afin de participer aux célébrations. Ce voyage, en présence de l'Ambassadeur de Monaco auprès de l'A.I.E.A. a permis à un certain nombre d'entre eux de découvrir une facette de la Principauté qui leur était méconnue : « Monaco terre d'accueil des hommes et de la science ».

20-21 novembre 2011 "Construire une Europe pour et avec les Enfants" Conseil de l'Europe

Cette Conférence a réuni plus de 200 participants, dont 10 Ministres et Secrétaires d'Etat, venus pour évaluer les progrès réalisés depuis le lancement du programme, à Monaco, en 2006, "Construire une Europe pour et avec les enfants" (se reporter à la section 4-1. La Protection des enfants (p52-53).

28 – 30 novembre 2011 : “ Gestion durable des Océans dans le contexte d’une économie verte et de l’éradication de la pauvreté ” ONU

Au cours de cette année, S.E. Mme Isabelle PICCO a été nommée Co-facilitateur pour les consultations sur la portée, les modalités, la forme et l’organisation de la réunion de haut niveau pour célébrer le dixième anniversaire de l’adoption de la Déclaration et du Programme d’action de Durban. Cette co-facilitation a été un succès. (se reporter à la section 4-2-1. Mers et Océans. (P52-53))

5-3. Contribution de la Diplomatie monégasque à la politique d’attractivité menée par le Gouvernement Princier

Le réseau diplomatique monégasque a pris une part active au rayonnement international de la Principauté au travers de multiples actions menées bien souvent en partenariat avec des entités monégasques se déplaçant à l’étranger. Nous citerons ci-après quelques exemples essentiellement situés en Europe.

S.E. M. GIORDAN a convié, à Monaco, du 15 au 18 juillet 2011, un groupe d’investisseurs potentiels en provenance d’Allemagne. Le groupe a pu découvrir les facettes culturelles de Monaco,

Au mois de septembre, les relations d’affaires initiées par l’Ambassadeur de Monaco en Pologne lors du déplacement d’une délégation économique monégasque à Varsovie ont permis, du 16 au 19 septembre, la venue de la « Polish Business Roundtable » rassemblant 80 des plus importants entrepreneurs polonais et a été suivie par des Rencontres d’Affaires durant deux jours entre les entrepreneurs polonais et monégasques organisées par la Chambre de Développement Economique en collaboration avec le Consul honoraire de Pologne à Monaco.

En novembre 2011, S.E. M. Gilles TONELLI a participé au Déjeuner Rencontre organisé par S.E. M Michel Roger réunissant les résidents belges et néerlandais de la Principauté. Puis les 28 et 29 novembre, l’Ambassadeur a accueilli S.E. M Michel Roger qui s’est rendu à Bruxelles afin de participer à un déjeuner de presse, et à une Conférence sur le thème « Monaco et l’euro : la nouvelle convention monétaire entre l’Union européenne et la Principauté de Monaco ». Il a par ailleurs organisé un déjeuner en présence de S.E M le Ministre d’Etat réunissant les Ambassadeurs des Petits Etats d’Europe (cf. point développé ci dessous).

En ce qui concerne la Grande-Bretagne, S.E. Mme Evelyne Genta a participé à de nombreuses rencontres en présence de personnalités influentes du monde économique et financier anglo-saxon permettant de les informer des moyens mis en oeuvre par la Principauté aux fins de faciliter l’accueil des étrangers en Principauté. S.E. Mme Evelyne Genta a également participé au « Déjeuner des résidents britanniques à Monaco ».

L'Ambassadeur de Monaco en Allemagne a préparé avec les Autorités allemandes l'Echange des instruments de ratification de l'Accord d'échanges de renseignements en matière fiscale à Monaco le 9 décembre 2011. La délégation allemande était conduite par M. HOYER, Vice-Ministre des Affaires Etrangères.

5-4. Promotion de la Culture, du tourisme et des actions caritatives monégasques au travers du réseau diplomatique

5-4-1. Aux Etats-Unis

S.E. M Noghes a participé avec M. BADIA en mars 2011 à la soirée « Prevent Cancer Foundation » où le Conseiller de Gouvernement représentait S.A.S. le Prince Souverain. S.E. M Noghes accueillant, en mars 2011, le Directeur du Centre Scientifique, et le Délégué Général au Tourisme a participé à la soirée Monaco Private Label organisée à Washington.

Tout au long de l'année, l'Ambassadeur s'est rendu à de nombreux événements, dont « L'Ambassador's Ball » à Charlotte où il a présenté la politique extérieure de Monaco à l'Université de Charlotte. Dans le cadre des actions menées par l'Ambassade, le « Festival de la Francophonie » s'est tenu en 2011 à la Résidence de l'Ambassadeur.

5-4-2. En Europe

S.E M Philippe BLANCHI a assisté à l'inauguration d'un dispensaire construit sous l'égide de la Croix-Rouge italienne à San Gregorio à la suite du tremblement de terre d'Aquila grâce à un financement conjoint du Gouvernement Princier et de l'Association Monaco-Italie.

L'Ambassadeur a participé à la conférence de presse de présentation de la première Course croisière à la voile Monaco-Portofino-Rapallo qui s'est déroulée le 3 mars 2011, puis à l'Inauguration du Salon Nautique à Gènes représentant S.A.S. le Prince Albert II.

S.E. M. Jean-Claude MICHEL a contribué à la venue de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo les 26 et 28 octobre 2011. L'Ambassadeur a assisté aux deux soirées musicales l'une en la Basilique Saint Pierre et l'autre en la Basilique Santa Maria Maggiore.

S.E. M. VAN KLAVEREN a invité lors du déplacement de l'Orchestre Philharmonique en Espagne des personnalités du monde économique et politique espagnol. L'Ambassadeur s'est principalement attaché durant l'année 2011 à nouer des contacts et à reconstituer le réseau relationnel permettant à court terme de pouvoir répondre aux attentes des entités économiques et touristiques monégasques désirant effectuer une promotion sur le territoire espagnol.

5-4-3. En Asie

Lors du premier déplacement au Japon de S.E. M MEDECIN à l'occasion de la remise de ses Lettres de créance, ce dernier a rencontré M. Shimoku Morohashi, Consul-Général de Monaco à Tokyo et a pris des contacts lui permettant de préparer ses prochains déplacements en collaboration avec les entités culturelles et touristiques monégasques devant se rendre au Japon en 2012. Le même type de contact a été pris en Inde lors de son accréditation.

A l'occasion de son déplacement en Australie pour la remise de ses Lettres de créance, S.E. Mme Catherine FAUTRIER a rencontré M. Andrew Cannon, Consul de Monaco à Melbourne ainsi que de nombreux dirigeants d'importantes sociétés australiennes. L'Ambassadeur s'est particulièrement attaché à l'organisation et à la promotion de la prochaine Exposition Princesse Grace qui s'est déroulé au mois de mars 2012. En sa qualité d'Ambassadeur non résident en Chine, son déplacement à l'occasion de la remise de ses Lettres de créance fut l'occasion de nouer des contacts économiques avec le secteur bancaire chinois dans le cadre d'opérations futures.

5-5. Voyages Officiels et représentations de Monaco à l'étranger

26 janvier 2011 : Remise du Grand Prix « 8 Le Temps Presse » : Et vous comment voyez-vous le monde Aujourd'hui ? En présence de nombreuses personnalités du cinéma et de la solidarité internationale, la Principauté de Monaco a remis le Grand Prix « 8 le Temps Presse » à une jeune réalisatrice d'origine malienne pour son court métrage « I Telia ». La cérémonie de remise des prix s'est déroulée à la Mairie de Paris en présence de l'Adjoint au Maire, M. Pierre SCHAPIRA, et de personnalités très impliquées dans l'aide au développement telles que Titouan LAMAZOU, Yan ARTHUS BERTRAND, Abderrahmane SISSAKO et Jan KOUNEN. Le film illustre le choc des cultures et la difficulté de l'accès aux soins à travers l'OMD 4 «réduire la mortalité infantile». Tourné en France et au Mali, ce court métrage offre un regard pertinent sur la découverte d'un pays africain par un jeune avocat français et la difficulté d'accéder à des soins de santé de base. S.A.S. le Prince Souverain avait souhaité être présent durant cette cérémonie au travers d'un message vidéo, témoignage de son attachement aux initiatives permettant de mieux faire connaître les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et l'implication de Son pays dans leur réalisation. La Principauté de Monaco, partenaire du concours, a offert une caméra vidéo à la gagnante ainsi que l'opportunité de réaliser un film sur un des projets de coopération qu'elle met en œuvre dans ses pays partenaires, encadrée par une équipe de Monaco Info.

1^{er} et 2 février 2011 : Déplacement de José BADIA à l'ONU Genève

Monsieur José BADIA a été reçu par Monsieur Michel SIDIBE, Directeur Exécutif de l'ONUSida, et le Docteur Margaret CHAN, Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Ces deux rencontres ont été l'occasion de confirmer l'excellente collaboration qu'entretient le Gouvernement monégasque avec ces prestigieuses Organisations Internationales, et d'évoquer l'évolution des partenariats initiés depuis quelques années.

Ce déplacement a été l'occasion pour la Délégation du Département des Relations Extérieures qui accompagnait Monsieur José BADIA, rejoint par la Délégation de la Mission de Monaco auprès de l'ONU Genève, de programmer plusieurs réunions statutaires de travail avec l'OMS, l'ONUSida et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), telles que prévues dans les différents accords-cadres signés entre la Principauté et ces Organisations Internationales.

10 mars 2011 – 15 mars 2011 : Déplacement Officiel de José BADIA aux Etats Unis

- A Washington M. BADIA a rencontré M. José Insulza, Secrétaire Général de l'Organisation des Etats Américains auprès de laquelle Monaco est récemment devenu Observateur permanent, et M. José Toscano, Directeur Général de l'Organisation Internationale des Télécommunications par Satellite (ITSO).

A la Maison Blanche, le Conseiller a pu s'entretenir avec M. Douglas Jones, Directeur du Conseil de Sécurité nationale pour l'Europe occidentale. Au Département d'Etat, il a évoqué les activités du Laboratoire de l'Environnement Marin de l'AIEA en Principauté avec M. Eliot Kang spécialiste des questions de non-prolifération nucléaire. Une réunion a également pu être organisée avec les responsables de la Fondation du Congrès américain sur l'Environnement (ICCF).

- Signature d'un Protocole d'Accord entre le Gouvernement Princier et l'UNICEF pour lutter contre la transmission du VIH/Sida de la mère à l'enfant au Burundi.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, et Mme Afshan KHAN, Directrice du Bureau des alliances avec le secteur public et privé et de la mobilisation des fonds publics, ont signé, à New York le 15 mars 2011, un Protocole d'Accord entre le Gouvernement Princier et l'UNICEF prolongeant pour une période de trois ans le projet intitulé « Renforcement de la prévention de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant au Burundi ».

Cet Accord vise à poursuivre le projet initié en 2008 qui a permis de former du personnel de santé, d'acheter du matériel et des tests de dépistage pour les 27 centres de santé du projet mais surtout de sensibiliser et de prendre en charge les femmes enceintes.

Les premiers résultats sont très encourageants. Début 2010, 45.000 femmes enceintes sont allées au moins une fois en consultation prénatale et le dépistage volontaire du VIH/Sida a été multiplié par 5.

Aux termes du renouvellement de ce partenariat, Monaco s'est engagé à verser une contribution à l'UNICEF de 390 000 Euros sur la période 2011-2013 afin de poursuivre et d'étendre ces activités de prévention dans 44 centres de santé supplémentaires.

Mme Khan a rappelé que le VIH/SIDA est responsable du taux élevé de mortalité infantile au Burundi et que la transmission de la mère à l'enfant était l'une des principales causes d'infection. Elle a souligné qu'environ 28.000 enfants burundais étaient touchés par le virus.

Réaffirmant ainsi l'engagement du Gouvernement Princier dans la lutte contre le VIH/SIDA, M. José BADIA a saisi cette opportunité pour rappeler la décision de S.A.S. la Princesse Stéphanie, Présidente de l'association Fight Aids Monaco, de reconduire son mandat en qualité d'Ambassadeur international de bonne volonté de l'ONUSIDA pour une période de deux ans.

- le 14 mars Monsieur BADIA a pu s'entretenir, à New York, avec S.E. M. BAN Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU. Le Conseiller a rappelé l'engagement personnel de S.A.S. le Prince Souverain qui organisera, afin de contribuer de manière concrète au processus préparatoire, un atelier d'experts sur la gestion durable des océans dans trois domaines spécifiques : la sécurité alimentaire, l'énergie et le tourisme qui s'est réuni à Monaco du 28 au 30 novembre 2011.

- le 15 mars Monsieur BADIA a rencontré, à New York, la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, S.E. Mme Asha-Rose MIGIRO.

Le Conseiller de Gouvernement a assuré la Vice-Secrétaire Générale des efforts du Gouvernement Princier à parvenir à ces objectifs de développement par le biais d'une politique de coopération au développement axée sur la santé, l'éducation, la microéconomie et l'environnement. Il a également précisé que cette aide est délivrée à travers les canaux de l'aide multilatérale, l'aide bilatérale, l'aide humanitaire d'urgence et le partenariat avec les ONG monégasques.

En ce qui concerne plus précisément les questions environnementales, le Conseiller de Gouvernement a mis en exergue l'action de S.A.S. le Prince Souverain qui, tant par Son Gouvernement que par Sa Fondation, vise à promouvoir une économie verte et à défendre la biodiversité.

2 au 6 avril 2011 : Visite d'Etat de S.A.S le Prince Souverain en Irlande du Sud, auquel participait Monsieur BADIA.

A cette occasion, Monsieur BADIA a pu s'entretenir, le 4 avril, avec Madame Lucinda GREIGHTON, Ministre des Affaires Européennes d'Irlande et l'inviter à prendre part à la Conférence du Conseil de l'Europe « Monaco +5 . une Europe pour et avec les enfants » qui a eu lieu en Principauté les 20 et 21 novembre 2011.

9-13 Mai 2011 : Participation de la Principauté de Monaco à la 4^{ème} Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés à Istanbul (Turquie).

Les éléments de ce déplacement sont repris dans la section 3-1. Dans le cadre de l'ONU et ses instances spécialisées.

15 au 17 Mai 2011 : Participation de la Principauté de Monaco à la Conférence Ministérielle « Gouvernance Globale et réforme du Conseil de Sécurité », à Rome (Italie).

Les éléments de ce déplacement sont repris dans la section 3-1. Dans le cadre de l'ONU et ses instances spécialisées.

21 Septembre 2011 : Déplacement d'une délégation monégasque au Burundi - Inauguration du Centre mère-enfant Princesse Caroline.

Une délégation monégasque, composée notamment de M. Francis KASASA, Secrétaire général de l'AMADE Mondiale, a inauguré le 21 septembre le « Centre mère-enfant Princesse Caroline » dans la Province de Bururi. Le nom de cette structure rend hommage à l'investissement personnel de S.A.R. la Princesse de Hanovre auprès des enfants burundais de santé. Ce centre est au cœur du programme soutenu depuis 2008 par l'AMADE Burundi, l'AMADE Mondiale, Fight Aids Monaco et le Gouvernement Princier pour soutenir 13.000 enfants orphelins ou vulnérables et 40.000 femmes enceintes.

Après des années de guerre et un taux de prévalence du VIH très élevé le plaçant au 16^{ème} rang des pays d'Afrique subsaharienne les plus touchés par la pandémie du Sida, le Burundi compte 800.000 Orphelins et autres Enfants Vulnérables (OEV). Le projet de « Prise en charge communautaire des orphelins et autres enfants vulnérables » soutenu depuis 2008 par l'AMADE Burundi, l'AMADE Mondiale, Fight Aids Monaco et le Gouvernement Princier a déjà enregistré de très bons résultats, parmi lesquels on peut notamment citer :

- l'accès aux soins de santé primaire pour 12.700 OEV à partir du centre médico-social de Bururi et des centres de santé partenaires ;
- la scolarisation de 15.000 OEV et la distribution de 36.000 kits scolaires ;
- la construction de 240 logements sociaux ;
- la sensibilisation de 40.000 femmes enceintes au dépistage du VIH/Sida ;
- la formation professionnelle de 120 chefs de foyer, tuteurs d'orphelins, afin de leur permettre une meilleure prise en charge de leurs frères et sœurs.

Planifié jusqu'en 2014, ce programme prévoit notamment de compléter les prestations assurées par le Centre mère-enfant Princesse Caroline et d'y ajouter des services de consultation prénatale, de planning familial, de consultation et de vaccination des nourrissons.

Un volet « microfinance » permettra également aux chefs de foyers et aux tuteurs d'orphelins de parvenir à une autonomisation financière durable par l'octroi de crédits pour développer des activités génératrices de revenus et, aux personnes vivant avec le VIH/SIDA, de bénéficier d'une meilleure prise en charge médicale.

A la demande de l'Association « Berne-Accueil », une Conférence a été organisée en Suisse, permettant à S.E. M FILLON de prononcer un discours sur le thème « Monaco, Etat souverain : sa place dans le monde et au sein de l'Europe ».

25 au 29 Juin 2011 : Déplacement de Monsieur BADIA au Maroc pour visiter les projets de coopération avec les associations marocaines « Association de l'Enfance Handicapée (AEH) » et l'Association « Al Karam », .

18 au 20 septembre 2011 : Participation de la Principauté de Monaco 55^{ème} Conférence général de l'AIEA, à Vienne (Autriche).

La Délégation monégasque , menée par Monsieur BADIA, a pris part aux travaux de la conférence, qui était la première représentation de la Principauté de Monaco à cette conférence. Le Conseiller a également pu s'entretenir pour l'occasion de ce déplacement avec Mme GIANMARINARO , Représentante Spécial de l'OSCE.

Les éléments de ce déplacement sont repris dans la section 3-4. L'Agence Internationale pour l'Energie Atomique (A.I.E.A.).

22 septembre 2011 : S.E. Mme Sophie THEVENOUX s'est rendue, dans le cadre des festivités du centenaire de l'Institut Océanographique à Paris, à la Conférence internationale sur les grands fonds qui s'est tenue en présence de S.A.S le Prince Souverain le 13 octobre 2011. Puis le 22 novembre, l'Ambassadeur a prononcé le discours d'ouverture de la Conférence présentant l'ouvrage « Les industries de paléolithique ancien de la Corée du Sud dans leur contexte stratigraphique et paléoécologique ».

25 au 27 septembre 2011 : 65^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies.

Les éléments de ce déplacement sont repris dans la section 3-1. Dans le cadre de l'ONU et ses instances spécialisées (p 25-26)

10 octobre 2011 : S.E. M Gilles TONELLI a participé à Bruxelles à l'événement « Zéro Emission Partnerships : Boosting fast charge network for Nissan partners » dans le prolongement du Memorandum of Understanding signé par la Principauté avec le groupe Nissan.

8-10 novembre 2011 : Madame Mireille PETTITI, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et Monsieur Jean-Charles GARDETTO, Président de la Commission des Relations Extérieures du Conseil National ont participé à la visite de Haut Niveau des Petits Etats d'Europe (Monaco, Andorre et Saint Marin). Cette Visite était organisée à Berlin par le Ministère des Affaires Etrangères et le Parlement Allemand et avait pour objectif l'intensification des relations des petits Etats européens et de l'Allemagne. Participaient également à ce voyage, Monsieur Gilbert SABOYA SUNYÉ, Ministre des Affaires Etrangères de la Principauté d'Andorre et Madame Antonella MULARONI, Ministre des Affaires Etrangères de la République de Saint Marin.

Ce déplacement fut l'occasion, pour les Représentants monégasques, de rappeler la situation de Monaco et les spécificités institutionnelles et économiques de la Principauté.

A l'occasion des différentes rencontres, l'Allemagne a noté positivement l'évolution des petits Etats en ce qui concerne les standards internationaux en matière de transparence fiscale de l'OCDE et a fait part de sa volonté de collaborer avec les petits Etats d'Europe en ce qui regarde l'intensification de leurs relations avec l'Union Européenne.

Des discussions ont eu lieu avec le comité des Affaires Etrangères du Bundestag, la fondation SWP (Institution indépendante allemande chargée de conseiller le Bundestag et le Gouvernement Allemand sur les affaires Internationales et la Sécurité) et l'Association des Banques Allemandes. La délégation monégasque a pu également rencontrer des représentants des différents groupes de l'assemblée parlementaire.

Les délégations ont également participé à la conférence sur « l'Etat d'Europe », donnée par le Président de la Commission européenne, José Manuel BARROSO et le Président du Parlement allemand, Norbert LAMMERT. Ces rencontres ont permis d'approfondir la question de rapprochement des petits Etats d'Europe à l'Union européenne, à l'actualité économique et financière et la situation actuelle de l'eurozone.

5-6. Manifestations et Accueils de la Famille Souveraine en lien avec les Ambassades et Représentations monégasques à l'étranger

5-6-1. Aux Etats-Unis

S.E. M Gilles NOGHES a participé à l'organisation et a accompagné L.L. A.A. S.S. le Prince Souverain et la Princesse Charlène à Toronto, le 2 novembre, dans le cadre de l'inauguration de l'exposition « Grace Kelly : From Movie Star to Princess » suivie d'une réception en présence notamment de M. Dwight Duncan, Vice Premier Ministre de la Province de Toronto.

5-6-2. En Europe

S.E. M Philippe BLANCHI a participé à de nombreuses cérémonies et manifestations liées au 150ème anniversaire de l'Unité de l'Italie : en particulier à la séance solennelle au Parlement italien et à la Réception officielle au Quirinal.

Lors de la Fête nationale italienne l'Ambassadeur a accueilli S.E M Michel ROGER représentant de S.A.S. le Prince Souverain à cette occasion.

L'Ambassadeur a été convié à l'occasion de l'installation des nouveaux Capitaines régents Madame Maria Luisa BERTI et Monsieur Filippo TAMAGNINI à se rendre à Saint-Marin.

Au mois de mai, S.E. Mme Evelyne GENTA a accompagné S.A.S. le Prince lors de Sa visite au « Chelsea Flower Show » en présence de Sa Majesté la Reine Elisabeth II qui a pu admirer le « Jardin de Monaco ». Lors de cette première participation florale au « Chelsea Flower Show », la Principauté de Monaco a été récompensée en obtenant la Médaille d'Or.

Le 17 octobre 2011, S.E. M Gilles TONELLI représentait Son Altesse Sérénissime; le Prince Albert II de Monaco à une soirée théâtrale dans le cadre du « Centenaire du Solvay institute ». Il a également représenté la Fondation Prince Albert II de Monaco à une séance académique du Solvay Institute et à l'inauguration de l'Exposition de photographies sur les albatros, organisée au Parlement européen par « BirdLife International ».

Puis, le 1er décembre 2011, l'Ambassadeur a accueilli à l'Amstel Hotel d'Amsterdam, S.A.R. la Princesse de Hanovre et participé en Sa présence, au déjeuner de collecte de fonds organisé par M Peter Bogaardt, au profit de l'AMADE. Une quarantaine d'invités prestigieux s'est réunie autour de S.A.R. la Princesse de Hanovre pour marquer leur soutien à l'enfance en danger.

L'Ambassade de Monaco en Allemagne a contribué à la préparation du déplacement de S.A.R. la Princesse de Hanovre à qui a été décerné, le 12 décembre 2011 à Passau (Bavière), la distinction « Menschen in Europa » pour son action humanitaire, notamment à la tête de l'AMADE Mondiale.

5-6-3. Au Moyen Orient

Janvier 2011 : Déplacement officiel de S.A.S. le Prince Souverain au Liban - Signature de 2 Accords de coopération avec les Nations Unies

Lors du déplacement officiel de S.A.S. le Prince Souverain au Liban, Monsieur José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, Monsieur Shombi SHARP, Représentant du PNUD au Liban et M.Salvatore LOMBARDO, Directeur de l'UNRWA au Liban, ont procédé le 14 janvier 2011 à la signature de 2 Accords de coopération.

Le premier Accord, un programme de réhabilitation socio-économique réalisé par le PNUD ART GOLD, a pour objet de renforcer les structures de gouvernance locale dans 8 municipalités de la banlieue Sud de Beyrouth. L'objectif est de favoriser l'accès à l'emploi et les initiatives de développement économique en ciblant prioritairement les jeunes et les femmes.

Le second Accord, un projet de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, a quant à lui pour but de renforcer et d'élargir les services de cardiologie apportés aux réfugiés palestiniens au Liban. Actuellement, on estime à plus de 25.000, soit 13% de la population, le nombre de réfugiés souffrant de facteurs de risque de maladies cardiaques ou cardio-vasculaires. L'appui de la Principauté de Monaco permet d'assurer une couverture complète des soins, d'améliorer leur qualité, d'augmenter la détection précoce des maladies cardio-vasculaires et de former les cardiologues, médecins et infirmiers.

700.000 euros sont alloués par la Principauté de Monaco de 2011 à 2013 pour soutenir ces deux programmes.

Dans Son discours, S.A.S. le Prince Souverain a notamment rappelé « l'engagement et l'action de l'Organisation des Nations Unies au Liban, pays avec lequel, au fil des décennies, la Principauté a tissé des liens nombreux et étroits».

5-7. Accueils Officiels en Principauté, réalisés par le Département des Relations Extérieures

9-10 janvier 2011 : Visite d'une délégation ministérielle tunisienne dans le cadre de la Commission bilatérale Tuniso-monégasque dans le cadre des actions de coopération menées dans ce pays.

11 janvier 2011 : Visite Officielle de S.E. M. Danilo TURK, Président de la Slovénie en Principauté de Monaco.

3-4 février 2011 : Visite Officielle de S. E. M. Jaume BARTUMEU CASSANY, Chef du Gouvernement d'Andorre, en Principauté de Monaco.

A cette occasion, S. E. M. BARTUMEU était accompagné de S.E. M. Lluís VIU TORRES, Ambassadeur d'Andorre à Monaco et de Mme Marian SANCHIZ, Chef de Cabinet du Chef du Gouvernement.

Réunion de travail au Ministère d'Etat en présence de S.E. M. le Ministre d'Etat, M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et M. Marco PICCININI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.

14 février 2011 : Déplacement dans le cadre de la Blue Initiative de Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Février 2011 : Signature d'un Accord de Partenariat entre la Principauté de Monaco et la Fondation Mérieux pour améliorer la qualité des soins au Mali et à Madagascar.

La Principauté de Monaco et la Fondation Mérieux ont signé un Accord de partenariat triennal visant à renforcer la qualité des soins de santé primaire par l'amélioration du diagnostic au Mali et à Madagascar. A terme, plus de 100.000 personnes, enfants et adultes, bénéficieront de ce programme.

L'objectif général du projet est d'améliorer la qualité des soins de santé offerts aux populations rurales des deux pays prioritaires de la coopération au développement du Gouvernement Princier en permettant l'accès à un meilleur diagnostic biologique. En effet, la qualité du diagnostic biologique est cruciale pour identifier et soigner correctement une maladie.

A titre d'exemple, à Madagascar, la diarrhée est la 2ème cause de mortalité infantile. Par manque de diagnostic, elle est très souvent confondue avec le paludisme et le traitement donné par les médecins inadapté.

Le projet mené dans ce pays vise à détecter les principaux agents de la diarrhée fébrile (bactéries, virus et parasites) auprès de 2.000 enfants âgés de 5 ans. Les résultats obtenus permettront une meilleure prise en charge et des préconisations pourront être faites pour les enfants qui en sont atteints (environ 15.000).

Au Mali, un projet pilote mené par le Centre Charles Mérieux de Bamako et l'ONG Santé Sud a pour but d'appuyer les Centres de Santé Communautaires, premier niveau de la pyramide de soins, et de les intégrer au réseau national de laboratoires responsables de la formation continue, du contrôle qualité et de la surveillance épidémiologique. 9 nouveaux laboratoires seront installés pour faire face aux besoins, couvrant ainsi une population de 100.000 personnes. La Principauté de Monaco financera 100% de ces deux projets, soit la somme de 314.700 euros, répartie sur trois ans.

28 Février 2011 : Renouvellement de l'Accord-cadre entre le Gouvernement Princier et l'ONUSIDA.

Conclu pour une durée initiale de 2 ans et arrivé à échéance le 27 février 2009, cet Accord a été renouvelé pour 2 années supplémentaires, soit jusqu'au 28 février 2011.

Afin de poursuivre l'action commune engagée avec succès et de tenir compte du nouveau Plan stratégique de l'Organisation pour 2011-2015, le Gouvernement de S.A.S. le Prince de Monaco et l'ONUSIDA ont prorogé l'Accord jusqu'en 2015.

Dans ce nouvel Accord-cadre, le Gouvernement monégasque s'est engagé à affecter à l'ONUSIDA une contribution annuelle minimum de 150.000€ en faveur des domaines prioritaires de la programmation de l'ONUSIDA conformément à la réalisation des OMD :

- La Prévention de la Transmission du VIH/SIDA de la Mère à l'Enfant (PTME) ;
- L'accès universel aux services de préventions, de traitement, de soins et d'appui en matière de VIH fixés par les pays.

Au titre de l'année 2011 et sur la base de l'Accord-cadre, la contribution monégasque s'est décomposée comme suit :

- 120.000€ en faveur de l'appui au plaidoyer réalisé par les associations de lutte contre le SIDA à Haïti ainsi que l'appui à leurs structures ;

17 - 20 mars 2011 : Visite de M. Mevlüt CAVUSOGLU
Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe en Principauté de Monaco.

22 avril 2011 : Visite Officielle de S.E. M. Raila Amollo ODINGA, Premier Ministre du Kenya, reçu en Audience par S.A.S. le Prince Souverain.

6 mai 2011 : Visite du Directeur Général d'EUROPOL pour la signature d'un Accord de coopération Monaco/EUROPOL.

30 juillet au 1^{er} août 2011 : visite à Monaco de S.A.E. Fra Matthew FESTING, Grand Maître de l'Ordre de Malte et de M. Jean-Pierre MAZERY, Grand Chancelier de l'Ordre de Malte.

28, 29 et 30 septembre 2011 : Visite de S.E. M. Yukiya AMANO, Directeur Général de l'A.I.E.A., à l'occasion de la Célébration du 50^{ème} anniversaire des Laboratoires de l'Environnement de l'AIEA, à la fin de la cérémonie est intervenue la signature d'une Déclaration conjointe a été signée entre l'A.I.E.A. et le Gouvernement Princier représenté par M. José BADIA, en présence de S.A.S le Prince Souverain.

Mardi 4 octobre 2011 : Visite Officielle de S.E. M. Ivo JOSIPOVIC, Président de la République de Croatie. Lors de la visite une réunion de travail sur les thèmes de l'économie et du tourisme a été organisée au Ministère d'Etat en présence des acteurs de ces secteurs en Principauté.

26-28 octobre 2011 : 5^{ème} Forum International Peace and Sport.

31 octobre 2011 : Visite Officielle de S.E. M. Amadou Toumani TOURE, Président de la République du Mali. Le Président était accompagné d'une délégation de 22 personnes. Cette visite a donné lieu à des Rencontres d'Affaires entre les membres de la Chambre de Développement Economique et le Ministre malien des Investissements, de l'Industrie et du Commerce.

8-9 décembre 2011 : Visite du Docteur Werner HOYER, Ministre adjoint aux Affaires étrangères, de la République Fédérale d'Allemagne en Principauté de Monaco.

Une délégation allemande emmenée par le Ministre Adjoint aux Affaires étrangères Werner HOYER, a été accueillie en Principauté par S.E. M. le Ministre d'Etat, afin de procéder à l'échange d'instruments de ratification de l'Accord d'échanges de renseignements en matière fiscale signé entre les gouvernements princier et allemand le 27 juillet 2010.

19-20 décembre 2011 : Visite officielle en Principauté de Monaco de Mme Marina CATENA – Directrice du Programme Alimentaire Mondial (PAM) pour la France et Monaco.

Mme Marina CATENA, Directrice du PAM pour la France et la Principauté s'est rendue à Monaco les 19 et 20 décembre 2011.

A l'occasion de sa venue en Principauté, Mme CATENA a rencontré les Organisations Non Gouvernementales monégasques actives dans le domaine de la solidarité internationale. Cette rencontre fut notamment l'occasion d'échanger avec les représentants de l'Amade Monaco, d'AMREF Monaco, Caritas, la Croix Rouge monégasque, Monaco Aide et Présence, sur les missions du PAM et les actions menées conjointement avec la Coopération internationale Monégasque en matière d'aide d'urgence.

Mme CATENA s'est également entretenue avec M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, Mme Isabelle BONNAL, Directeur de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports (DENJS) et M. Jérôme FROISSART, Directeur de la Coopération Internationale. Dans ce cadre, ont été évoquées les bonnes relations qu'entretiennent la Principauté et le PAM, le projet en partenariat avec Andorre et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), en vue de réduire à Madagascar la vulnérabilité des femmes en âge de procréer ou encore la participation de Monaco aux actions d'urgence du PAM comme, récemment, en faveur de la Libye ou de la corne d'Afrique, ou le programme Free rice (<http://fr.free.freerice.com>) soutenu par la DENJS permettant aux particuliers de s'associer à la lutte contre la malnutrition à travers la participation à un jeu de culture générale en ligne.

CONCLUSION

La politique extérieure du Gouvernement Princier pour 2012 sera placée dans la continuité de celle de 2011 pour « Poursuivre les actions pour le développement de l'action extérieure au niveau bilatéral et multilatéral », avec :

a) Le maintien de l'élargissement des relations diplomatiques et consulaires

Plusieurs nouveaux pays devrait être accrédités en 2012 pour être représentés à Monaco par un Ambassadeur non résident avec échange ou non d'Ambassadeur.

Le développement du réseau consulaire monégasque sera également poursuivi en 2012 afin de répondre à plusieurs objectifs : assurer une présence dans des pays présentant un certain intérêt où la Principauté n'est pas en mesure d'ouvrir une représentation diplomatique ou d'avoir un Ambassadeur non résident, apporter une aide au développement et constituer un soutien logistique aux Représentants diplomatiques non résidents.

L'élargissement des Relations Diplomatiques et consulaires aura essentiellement pour objet de développer davantage les actions à caractère économique ou culturel à l'étranger et d'apporter une assistance aux organismes publics et privés chargés de la promotion et de la prospection de Monaco à l'extérieur des frontières, ainsi qu'aux entreprises monégasques désirant s'implanter dans un autre pays et aux personnes physiques installées ou se trouvant occasionnellement à l'étranger.

b) Le renforcement du rayonnement international de la Principauté

En 2012, le Gouvernement Princier s'attachera à poursuivre sa participation et ses actions au sein des instances internationales dont il est partie. Il continuera ainsi à défendre les sujets concernant tout particulièrement Monaco (Droits de l'Homme, protection des enfants, personnes handicapées, lutte contre le sida, protection de l'environnement).

Une implication particulière est à relever en matière d'environnement avec la tenue à Rio, en juillet 2012, de la conférence « RIO +20 », et l'insertion des travaux de Monaco réalisés à l'occasion de la conférence de novembre 2011 « *gestion durable des océans dans le cadre d'une économie verte et de l'éradication de la pauvreté* ».

Toutefois, l'année 2012 sera également marquée par plusieurs voyages du Souverain en Allemagne, en Corée du Sud, au Brésil, en Lituanie, en Pologne. Ces déplacements seront l'occasion de promouvoir les actions de Monaco sur la place internationale, et mettre en oeuvre la politique de S.A.S. le Prince Souverain, sur des thèmes qui lui sont chers, et de développer les relations économiques bilatérales.

ANNEXES

Glossaire

Abréviations

Intitulés

3G	Global Governance Group
ACCOBAMS	Accord pour la conservation des cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente
AELE	Association européenne de libre-échange
AESA	Agence européenne de sécurité intérieure
AGNU	Assemblée Générale des Nations Unies
AICESIS	Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions similaires
AIEA	Agence Internationale pour l'Energie Atomique
AMA	Agence Mondiale Antidopage
ANDRA	Agence Nationale française pour la Gestion des Déchets Radioactifs
APA	Accès et le Partage des Avantages
APD	Aide Publique au Développement
APES	Accord Partiel élargi sur le sport
AP-UPM	Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée
ARLEM	Assemblée Régionale et Locale euro-méditerranéenne
BHI	Bureau Hydrographique International
BIE	Bureau International des Expositions
CDE	Chambre de Développement Economique de Monaco
CDEG	Comité Directeur pour l'Egalité entre les femmes et les hommes
CEDH	Cour européenne des Droits de l'Homme
CERD	Comité de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
CERF	Fonds d'urgence des Nations Unies
CERF	Fonds Central d'Intervention d'Urgence des Nations Unies
CESE	Conseil économique et social européen
CICTA	Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique
CIESM	Commission pour l'Exploration Scientifique de la Mer Méditerranée
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CLAC	Centre de lecture et d'animation culturelle
CMA	Comité Monégasque Antidopage
COI	Commission océanographique intergouvernementale
CPE	Comité pour la protection de l'Environnement
CPF	Conseil Permanent de la Francophonie
CSM	Centre Scientifique de Monaco
DAW	Division de la promotion de la femme
DCI	Direction de la Coopération Internationale
DNSEP	Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique
DREF	Fonds d'urgence du Mouvement de la Croix Rouge et du Croissant Rouge
DREF	Fonds d'Urgence de Réponse aux Catastrophes

ECOFIN	Conseil pour les Affaires Économiques et Financières
ECOSOC	Conseil économique et social
ECRI	Commission européenne contre le racisme et l'intolérance
EEE	Espace Economique Européen
EUROPOL	Office européen de Police
FAO	Food and agriculture Organization
FEMIP	Facilité Euro-Méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat
FICR	Fédération internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GRECO	Groupe d'Etats contre la corruption
HRC	Haut Commissariat aux Réfugiés
ICRI	International Coral Reef Initiative
IEPF	Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie
INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
ITER	International Thermonuclear Experimental Reactor
MDP	Mécanisme pour un Développement Propre
MIIFED	Monaco Iter International Fusion Energy Days
MMF	Monaco Méditerranée Foundation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OCHA	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires
OEA	Organisation des Etats Américains
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA	Action des différentes agences spécialisées de l'ONU pour lutter contre la pandémie de VIH/SIDA
OSAGI	Office of the Special Adviser on Gender Issues and Advancement of Women
OSCE	Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe
PACT	Programme d'action pour la cancéro-thérapie
PANA	Programmes d'Actions Nationaux d'Adaptation
PIED	Petits Etats Insulaires en Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
POSTEUROP	Association des opérateurs postaux publics européens
PIB	Produit Intérieur Brut
SCAR	Comité scientifique pour les recherches antarctique
SICCFIN	Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers
SIFEE	Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale
UE	Union Européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature

UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFCCC	United Nations Framework Convention on Climate Change
UNHCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
UNIFEM	Fonds de Développement des Nations Unies pour la femme
UpM	Union pour la Méditerranée
VIE	Volontaire International en Entreprise
YMS	Youth Mobility Scheme

Récapitulatif des projets mis en œuvre dans les pays prioritaires et partenaires de la coopération monégasque en 2011

I - PAYS PRIORITAIRES

MADAGASCAR

Coopération Bilatérale et Multi-Bilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursé 2011
	Santé		
2011-2013	Orchidées Blanches - Appui à l'association Orchidées Blanches oeuvrant pour l'enfance handicapée	50.000 €	15.550 €
2011-2013	Institut Pasteur - CHARLI Plateforme de recherche sur la résistance aux antibiotiques	847.110 €	39.710 €
2011-2013	Médecins du Monde - Programme de chirurgie cardiaque infantile –	400.000 €	50.000 €
2009-2012	PAM-FNUAP : Appui à la réduction des femmes en âge de procréer en raison de la crise alimentaire	327.000 €	90.000 €
2010-2011	LDMF - Appui au programme de lutte contre la drépanocytose	220.000 €	110.000 €
2010-2013	OMS – Programme de lutte contre le paludisme, la filariose lymphatique, le VIH Sida et les maladies sexuellement transmissibles à Sainte Marie	355.000 €	100.000 €
	sous total	2.199.110 €	405.260 €
	Education		
2009-2011	Fondation d'Auteuil - Réinsertion sociale et économique des enfants et jeunes en situation de rue	352.680 €	112.680 €
2010-2012	ONG Bel Avenir – Classes vertes pour enfants démunis	57.407 €	22.573 €
2011	Ephata - Appui au centre Ephata pour enfants déficients visuels	20.000 €	20.000 €
2011-2013	Orphelinat Catholique - Renforcement des capacités et amélioration prise en charge de l'Orphelinat Catholique	141.000 €	60.000 €
	sous total	571.087 €	215.253 €
	Environnement		
2011-2012	FANAMBY - Appui au processus de développement durable de la zone d'Andrafiarana	220.000 €	100.000 €
	sous total	220.000 €	100.000 €
	Autres		
2011	Consulat de Monaco - Gestion de micro-projets	13.000 €	13.000 €
2011	Consulat de Monaco - Fonctionnement	12.102 €	12.102 €
2011	Expertise de projets	39.654 €	39.654 €
2011	Volontaires Internationaux de Monaco	73.945 €	73.945 €
2010-2012	Centre National de lutte contre le Paludisme - Appui au fonctionnement du centre national de lutte contre le paludisme	60.000 €	20.000 €
	sous total	198.701 €	158.701 €
	TOTAL	3.188.898 €	879.214 €

MALI

Coopération Bilatérale et Multi-Bilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursé 2011
Santé			
2009-2012	Ministère de la Santé - Appui au Centre de Recherche et de Lutte contre la Drépanocytose	407.000 €	100.000 €
2011-2012	Ministère de la Santé - Programme de communication et de mobilisation de ressources au profit du CRLD	24.920 €	10.000 €
2011-2013	Fondation Mérieux - Renforcement de la qualité des soins par l'amélioration du diagnostic	314.965 €	111.644€
2011	Université Médicale Virtuelle de Monaco –Formation médicale en ligne sur la drépanocytose pour 10 partenaires au Mali et au Niger	5.000 €	5.000 €
	sous total	751.885 €	226.644 €
Education			
2009-2011	Football Solidaire - Appui à la mise en place du Centre de formation au Football Yeleen Olympique à Bamako	250.895 €	113.018 €
2010-2012	AJA Mali - Formation qualifiante et appui à l'insertion de jeunes de la commune rurale de Baguinéda dans les activités agro-sylvo-pastorales	319.918€	5.000€
2011	Croix-Rouge monégasque – appui à l'enfance et à la jeunesse vulnérable au Mali	40.680 €	40.680 €
	<i>sous total</i>	611.493 €	158.698 €
Microéconomie			
2011	Planet Finance - Renforcement des capacités de l'Institution de Micro finance SINSINSO	34.112 €	34.112 €
2010-2012	MNDK – Appui à la promotion du micro-entrepreneuriat féminin à San	54.603 €	18.410 €
	sous total	88.715 €	52.522 €
Environnement			
2009 - 2014	Earth Institute, Columbia University - Appui au projet "Village du Millénaire - Sustainable Development in Mali"	463.500 €	63.500 €
	sous total	463.500 €	63.500 €
Autre			
2011	Consulat de Monaco - Gestion de micro-projets	10.000 €	10.000 €
2011	Consulat de Monaco - Fonctionnement	26.000 €	26.000 €
	sous total	36.000 €	36.000 €
	TOTAL	1.951.593 €	537.364 €

BURKINA FASO

Coopération Bilatérale et Multi-Bilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursé 2011
	Santé		
2005-2011	Enfants du Monde – Lutte contre la malnutrition et prévention de la maladie du Noma	167.000 €	25.000 €
2010-2011	Comité d'Initiative contre la drépanocytose au Burkina Faso – Appui à la lutte contre la drépanocytose	38.040 €	18.040 €
2011-2013	Association Samu Social International – Appui aux services sanitaires, psychosociaux et éducatifs à Ouagadougou	165.200 €	15.200 €
2011-2013	Enfants du Monde – Appui au projet « Ambulance de l'Espoir »	68.782 €	20.000 €
2011	Croix-Rouge monégasque – Renforcement des capacités et compétences opérationnelles en premiers secours de la Croix-Rouge burkinabé	20.197 €	20.197 €
2011	Mission Enfance – Construction d'une nursery au village de Guié, province d'Oubritenga	50.000 €	50.000 €
	sous total	509.219	148.437
	Education		
2011	Mademoiselle Claire GILLET, photographe – Sensibilisation sur l'albinisme au profit de l'association burkinabé pour l'intégration des personnes albinos (ABIPA) à Monaco et au Burkina Faso	19.937 €	19.937 €
2010-2012	UNESCO – Renforcement des capacités des formateurs des écoles et instituteurs de formation des enseignants du fondamental et des responsables des structures de gestion de la formation des enseignants	200.000 €	50.000 €
	sous total	219.937 €	69.937 €
	Environnement		
2009-2011	SOS Sahel – Renforcement des capacités locales pour un accès durable des populations aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement dans la province du BAM et dans les communautés de Dedougou et de Bousse	300.000 €	125.000 €
	sous total	300.000 €	125.000 €
	Microéconomie		
2011	Association Planet Finance – Phase transitoire du programme d'appui à l'insertion socio-économique des personnes vivant avec le VIH/sida par le développement d'activités génératrices de revenus et la micro-finance	38.296 €	38.296 €
2011-2013	Association Entrepreneurs du Monde – Lutte contre la pauvreté au Burkina Faso par le renforcement de la mission sociale d'institutions de micro-finance locales, une offre de services financiers et non-financiers adaptée aux plus démunis et des pilotes	300.000 €	50.000 €

	innovants dans le domaine de la microfinance appliquée à l'environnement		
2010-2011	Renforcement des capacités de l'Union des Mutuelles d'Epargne et de Crédits des artisans et producteurs	66.906 €	36.906 €
	sous total	405.202 €	125.202 €
Autres			
2007-2012	Appui dans le domaine de la protection civile	340.000 €	70.000 €
2011	Consulat de Monaco - Fonctionnement	18.834 €	18.834 €
2011	Volontaires Internationaux de Monaco	21.579 €	21.579 €
	sous total	380.413 €	110.473 €
	TOTAL	1.814.771 €	579.049 €

NIGER

Coopération Bilatérale et Multi-Bilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursé 2011
	Santé		
2011	CNTS – Renforcement de la capacité de gestionnaire du Centre National de Transfusion Sanguine	39.870 €	39.870 €
2011	CNRD - Renforcement des capacités de gestion et des compétences Institutionnelles du CNRD	50.000 €	50.000 €
2011	Soutien MAP - Jardins Maraîchers Africains à Agadez	19.858 €	19.858€
2011	Soutien à l' Association de Lutte contre la Drépanocytose (ALDN) au Niveau National	30.000 €	30.000 €
2010-2011	SOS Sahel – Réponse rapide à la crise alimentaire des populations défavorisées de Filingué	99.950 €	19.950 €
2011 - 2013	OMS - Appui à la campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite	375.000 €	100.000€
2010-2011	PACT AIEA – Mise en place d'un programme national de lutte contre le cancer	175.000 €	100.000 €
2011	CICR - Soutien à l'action de la délégation du CICR de Niamey	25.000 €	25.000 €
2010-2013	Institut Pasteur – Lutte contre la méningite bactérienne aiguë	187.990 €	23.980 €
	sous total	1.002.668 €	408.658 €
	Microéconomie		
2011	PlaNet Finance - Accès au micro-crédit pour les malades de la drépanocytose	173.594 €	173.594€
	sous total	173.594 €	173.594 €
	Autres		
2011	Consulat de Monaco –Renforcement du Consulat	25.000 €	25.000 €
2011	Expertise de projets	22.644€	22.644€
	sous total	47.644 €	47.644 €
	TOTAL	1.223.906 €	629.896 €

MAROC

Coopération Bilatérale et Multi-Bilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursé 2011
Santé			
2010-2014	St Jude Reasarch's Hospital – traitement des enfants et adolescents atteints de leucémie myéloïde aiguë et étude biologique associée	490.000 €	70.000 €
	sous total	490.000 €	70.000 €
Education			
2010-2014	Handicap International – Accompagnement des associations représentant les personnes en situation de handicap	585.000 €	90.000 €
2010-2012	Fondation d'Auteuil - Appui à la promotion, au respect et à la mise en œuvre du droit des enfants, des jeunes et des femmes	319.492 €	123.161€
2010-2012	Association Kane Ya Makane - Programme Tanouir de lutte contre l'abandon scolaire	80.000 €	20.000 €
2010-2012	Fondation du Sud – Construction et équipements des crèches communautaires et d'un centre d'écoute dans la région de Sous Massa pour prévenir et prendre en charge l'enfance en situation de rue	85.000 €	25.000 €
2011-2013	Office du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) – Assistance aux réfugiés en milieu urbain en terme de santé, éducation et autosuffisance	280.000 €	50.000 €
2011-2013	Fondation Zakoura Education - Programme de développement intégré de 6 douars des régions de Marrakech et d'Agadir	299.743 €	75.000 €
	sous total	1.649.235 €	383.161€
Environnement			
2008-2011	Laboratoire National d'Evaluation et de Surveillance des Pollutions – Surveillance et contrôle des émissions atmosphériques industrielles et artisanales	395.000 €	125.000 €
2010-2012	Association ALCESDAM - Sauvegarde de l'écosystème oasien et lutte contre la pauvreté dans la province de Tata	350.000 €	80.000 €
	sous total	745.000 €	205.000 €
Autres			
2011	Volontaires Internationaux de Monaco	85.497 €	85.497 €
2011	Expertise de projets	27.426 €	27.426 €
	sous total	112.923 €	112.923 €€
	TOTAL	2.997.158 €	771.084 €

TUNISIE

Coopération bilatérale

Durée	Projet	Financement DCI	Déboursé 2011
	Education		
2010-2012	Santé Sud - Pour une prise en charge efficace et de qualité des enfants sans soutien familial en Tunisie.	117.925 €	37.094 €
2010-2014	Handicap International - Développement local inclusif et accessibilité universelle pour la promotion de la participation sociale des personnes handicapées.	350.000 €	10.000 €
	sous total	467.925 €	47.094 €
	Environnement		
2011-2013	Association de Sauvegarde de l'Oasis de Chenini (ASOC) - Projet de réhabilitation du secteur « Ras El Oued » de l'oasis de Chenini, Gouvernorat de Gabès	227.280	70.350
2011-2014	Ministère de l'Environnement – AFD - Contribution au plan de gestion du Parc National du Chaâmbi	409.690	200.000
2011-2012	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) – Mise en œuvre du projet de création et gestion d'aires protégées marines à Tabarka	133.100	66.675
	sous total	770.070 €	337.025 €
	Autres		
2011	Expertise de projet	12.589 €	12.589 €
2011	Volontaire International de Monaco	23.560 €	23.560 €
	sous total	36.149 €	36.149 €
	TOTAL	1.274.144 €	420.268 €

II - PAYS PARTENAIRES

AFRIQUE DU SUD

Coopération bilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursé 2011
	Education		
2005-2011	Gouvernement de la Province du Western Cape - Mise en oeuvre d'un programme social en faveur de la petite enfance	390.000 €	75.000 €
2011	MENTHE Consulting - évaluer les besoins et formuler un projet de développement par le sport au profit des habitants de la banlieue d'Atlantis de la ville de Cape Town	22.000 €	22.000 €
	TOTAL	412.000 €	97.000 €

BURUNDI

Coopération Bilatérale et Multi-Bilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursés 2011
	Santé		
2011-2013	UNICEF - Renforcement de la prévention de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant et prise en charge pédiatrique – Phase II	390.000 €	110.000 €
2011-2013	AMADE BURUNDI - Prise en charge communautaire des orphelins et autres enfants vulnérables dans les provinces de Bururi et Bujumbura Mairie – Phase II	360.000 €	150.000 €
	sous total	750.000 €	260.000 €
	Microéconomie		
2011	IMF DUKUZE – Appui à l'Institut de Micro-Finance DUKUZE	60.000 €	60.000 €
	sous total	60.000 €	60.000 €
	Education		
2009-2012	OIF - Appui à la lecture publique par la création de huit nouveaux centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)	400.000 €	100.000 €
	sous total	400.000 €	100.000 €
	TOTAL	1.210.000 €	420.000 €

CROATIE

Coopération Bilatérale et Multi-Bilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursé 2011
	Santé		
2010-2012	Centre MARE - Développement du centre MARE pour la réadaptation des enfants et adultes victimes de mines	300.000 €	100.000 €
	sous total	300.000 €	100.000 €
	Environnement		
2010-2012	CROMAC - Déminage d'aires protégées	225.000 €	75.000 €
	sous total	225.000 €	75.000 €
	Autres		
2008-2011	Musée d'Anthropologie - Campagnes de fouilles archéologiques dans la grotte de Ljubic et coopération muséographique avec le Musée de l'homme de Neandertal de Krapina	94.500 €	40.422 €
2011	Echange lycéens avec la ville de Dubrovnik	10.000 €	9.830 €
2010	Expertise de projet	21.942 €	21.942 €
	sous total	126.442 €	72.194 €
	TOTAL	651.442 €	247.194 €

HAITI

Coopération Bilatérale et Multi-Bilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursé 2011
	Education		
2011	Centres Gheskio - Suivi de l'action en Haïti avec les Centres Gheskio suite au tremblement terre de 2010 avec la prise en charge de la scolarité de 200 enfants pour l'année scolaire 2011-2012 en attendant l'ouverture de l'école « Monaco Collectif Haïti en septembre 2012	50.000 €	50.000 €
	Santé		
2010-2011	ONUSIDA – appui au plaidoyer réalisé par les associations de lutte contre le SIDA à Haïti ainsi que l'appui à leurs structures	200.000 €	120.000 €
	TOTAL	250.000 €	170.000 €

LIBAN

Coopération Bilatérale et Multi-Bilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursé 2011
	Santé		
2011-2013	UNRWA - Amélioration de la santé cardio-vasculaire des réfugiés palestiniens au Liban	300.000 €	100.000 €
	sous total	300.000 €	100.000 €
	Education		
2011-2013	PNUD – Réhabilitation socio-économique dans la banlieue sud de Beyrouth	400.000 €	100.000 €
2011-2012	IECD - JANAH, projet d'éducation des enfants et jeunes réfugiés irakiens au Liban	95.062 €	35.027 €
2009-2011	Fondation d'Auteuil - Programme médical et éducatif en faveur de la population du bidonville de Hay El Gharbeh	86.573 €	31.003 €
2011	Développement et pérennisation des actions socio-éducatives du Centre Educatif Tahhadi	87.792 €	87.792 €
2010-2012	Fondation d'Auteuil – Réinsertion sociale des mineurs incarcérés	180.000 €	60.000 €
2011-2012	INSAN - Autonomiser les services éducatifs et psychosociaux de l'association INSAN	89.819 €	48.303 €
	sous total	939.246 €	362.125
	Microéconomie		
2010-2012	Fair Trade Lebanon – Valorisation du savoir-faire de 4 coopératives rurales et développement de la filière du commerce équitable au Liban	100.000 €	30.000 €
	sous total	100.000 €	30.000 €
	Environnement		
2011	Ministère de l'agriculture - Amélioration de la production des plants forestiers dans les pépinières de «Debbiye »	16.140 €	16.140 €
	sous total	16.140 €	16.140€
	TOTAL	1.355.386 €	508.265 €

MAURITANIE

Coopération bilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursé 2011
	Santé		
2011	EauNergie - Maintenance de la station de traitement des eaux d'un poste de santé maternelle et infantile	11.758 €	11.758 €
2011	Santé Sud - Accompagnement de l'Association de Soutien aux Drépanocytaires en Mauritanie pour la réalisation de l'étude épidémiologique des hémoglobinopathies en Mauritanie	6.982 €	6.982 €
2011	Association de Soutien aux Drépanocytaires en Mauritanie - Appui à la sensibilisation et la formation pour le développement d'une stratégie de prise en charge des malades drépanocytaires	40.000 €	40.000 €
	sous total	58.740 €	58.740 €
	Autres		
2011	ES-KO - 2011 étude préalable - construction d'une caserne dans le quartier de Tevrah-Zeina à Nouakchott en Mauritanie	11.864	11.864
2011	Ministère de l'Intérieur - Construction d'un poste de Sapeurs-Pompiers dans le quartier de Tevrah-Zeina	170.327 €	170.327 €
2010-2012	Ministère de l'Intérieur - Appui dans le domaine de la sécurité civile	210.000 €	70.000 €
	sous total	392.191 €	252.191 €
	TOTAL	450.931 €	310.931 €

MONGOLIE

Coopération Bilatérale et Multi-Bilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursé 2011
	Santé		
2009-2011	Santé Sud - Améliorer l'accès à des soins de qualité pour la population de l'Arkhangai	344.103 €	140.000 €
2010-2012	PADEM - Amélioration de la qualité des soins apportés aux personnes handicapées	95.850 €	25.000 €
2011	AVSF - Appui à la Fédération des Eleveurs de l'Arkhangai (FEA) pour perpétuer l'élevage nomade en Mongolie	50.000 €	50.000 €
	sous total	489.953 €	215.000 €
	AUTRES		
2006 - 2011	Musée d'anthropologie - Coopération archéologique dans la région de l'Arkhangai et réhabilitation d'un monastère bouddhiste	417.500 €	143.327 €
2011-2013	UNESCO – Lutte contre le trafic des biens culturels	150.000 €	50.000 €
2011-2012	MOLI - Appui au projet de création d'un centre de perfectionnement et de formation professionnelle aux métiers du tourisme raisonné	17.986 €	14.389 €
2011	GERES - Etude de faisabilité, conception, construction et formation à l'utilisation de deux bâtiments solaires passifs pilotes pour le maraîchage et l'élevage	26.000 €	26.000 €
	sous total	611.486 €	233.716 €
	TOTAL	1.101.439 €	448.716 €

SENEGAL

Coopération Bilatérale et Multi-Bilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursés 2011
	Santé		
2008 - 2012	INSERM - BILHVAX 3, un vaccin contre les bilharzioses	454.000 €	100.000 €
2011	Espoir Pour La Santé – Mise en œuvre des initiatives d'accompagnement communautaires dans le cadre du projet Bilhvax3	10.800 €	10.800 €
2011	Ordre de Malte - Installation d'une salle de téléformation au Centre Hospitalier de l'Ordre de Malte à Dakar	18.000 €	18.000 €
2011	CHPG - AME mise en place d'une unité en endoscopie gynécologique à Dakar au Sénégal	6.829 €	6.829 €
2011-2012	Santé Sud - Projet de Service de l'unité de soins ambulatoire pour drépanocytaires au Centre Hospitalier National d'Enfants d'Albert Royer	16.700 €	12.936 €
	sous total	506.329 €	148.565 €
	Education		
2011	MAISON DU RUGBY - Appui au développement d'une Maison du Rugby à Yoff	82.208 €	82.208 €
	sous total	82.208 €	82.208 €
	Microéconomie		
2010-2011	CAURIE - Appui technique à la diversification de l'IMF CAURIE dans le financement de l'agriculture	12.000 €	2.000 €
2011	Femmes Chefs d'Entreprises de Monaco - Soutien à la création de centres d'affaires en micro-finance gérés par des femmes	15.000 €	15.000 €
2011	GRET - Développement de l'élevage laitier dans le bassin de Richard Toll	102.000 €	102.000 €
2010-2011	GRET - Elaboration d'une stratégie et d'un plan de développement de la filière élevage de la région de Richard Toll	30.000 €	15.000 €
	sous total	159.000 €	134.000 €
	TOTAL	747.537 €	364.773 €

TIMOR ORIENTAL

Coopération bilatérale

Durée		Financement DCI	Déboursés 2011
	Santé		
2010-2011	Le Gouvernement du Timor-Leste, la Croix-Rouge monégasque - Construction d'une maternité	60.000 €	30.000 €
	sous total	60.000 €	30.000 €
	Environnement		
2008-2012	La Présidence du Timor-Leste - Reforestation et génération de revenus familiaux dans la Province de l'ERMERA	229.500 €	45.000 €
2011-2013	Association LEEUWIN CARE - Support aux communautés de l'ERMERA pour le développement durable	155.000 €	30.000 €
	sous total	384.500 €	75.000 €
	Autres		
2011	Foundation for Post Conflict Development - Suivi des activités et renforcement des compétences des partenaires locaux en partenariat	28.000 €	28.000 €
	sous total	28.000 €	28.000 €
	TOTAL	472.500 €	133.000 €

III – COOPERATION TRANVERSALE

Les projets suivants ont été menés dans plusieurs pays sur une même thématique :

Durée		Financemen t DCI	Déboursé 2011
	Santé		
2010-2012	OMS – Pré-éradication du paludisme dans 8 pays d'Afrique Australe – 1 ^{er} volet	1.500.000 €	450.000 €
	<i>sous total</i>	1.500.000 €	450.000 €
	Autres		
2011-2013	UNODC – assistance aux victimes de la traite des êtres humains Sénégal Mali	473.000 €	75.000 €
	<i>sous total</i>	473.000 €	75.000 €
	TOTAL	1.973.000 €	525.000 €

